



République
Tunisienne



Tunisie

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN EN TUNISIE 2001



**REPUBLIQUE
TUNISIENNE**

**PROGRAMME DES NATIONS-UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT SUR LE
DEVELOPPEMENT HUMAIN
EN TUNISIE
2001**

Décembre 2002

Préface

Le deuxième rapport tunisien sur le développement humain 2001, que nous publions grâce à l'appui qui nous est offert par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), abordera trois grandes questions à savoir l'emploi, l'éducation et la santé.

Il s'agit de questions qui se situent au cœur même de la problématique du développement humain, en général, et au premier rang des priorités nationales en particulier.

Les efforts consentis par l'Etat pour assurer l'éducation pour tous, répondre au plus grand nombre possible de demandes d'emploi et améliorer les différents indicateurs de santé traduisent les constantes de la politique prônée par la Tunisie depuis 1987 et l'option volontariste du Président Zine El Abidine Ben Ali, qui a fait de l'Homme un acteur à part entière et le principal bénéficiaire de toute politique de développement.

La traduction la plus parfaite de cet engagement résolu de la Tunisie dans ce domaine est reflétée à travers la part du PIB (20% environ) consacrée aux transferts sociaux, l'engagement d'importants programmes spécifiques pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté et, enfin, la mise en oeuvre d'une série de réformes visant à accroître l'efficacité et la qualité du système de santé.

D'ailleurs, toutes les réformes mises en oeuvre en matière d'éducation, d'enseignement et de formation ont pour finalité l'édification d'une société du savoir, le renforcement des bases d'une société unie et solidaire et l'assurance d'un meilleur partage possible des fruits de la croissance.

Dans cette période caractérisée par la multiplication des incertitudes et la rapidité des changements, le souci continu d'un meilleur équilibre entre les impératifs d'un développement économique soutenu, et les exigences du développement social constituent la toile de fonds du modèle de développement choisi par la Tunisie. Un modèle qui a valu à la Tunisie intérêt et considération de la part des organisations internationales, et qui nous interpelle à doubler d'efforts en vue de lutter contre toute forme d'exclusion et de marginalisation sociale, de persévérer sur la voie des réformes pour aller de l'avant dans ce domaine, de préserver les acquis réalisés pour que l'Homme reste l'objet et la finalité de toute politique de développement dans notre pays.



Abdellatif SADDEM

Ministre du Développement Economique

Introduction du Représentant Résident du PNUD



Tunisie

Après un premier Rapport national sur le développement humain, consacré en 1999 à un examen général des avancées réalisées par la Tunisie dans le domaine du développement humain, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et le Bureau du PNUD en Tunisie sont heureux de contribuer à la parution d'un deuxième rapport, consacré cette fois à la santé, à l'éducation et à l'emploi.

Le choix de ces thèmes répond au souci des autorités tunisiennes d'approfondir l'analyse des progrès réalisés dans ces domaines. Les analyses consignées dans le présent rapport constituent une base de référence et le point de départ souhaité de futurs travaux sur les contraintes et les opportunités qui se présenteront dans ces domaines, tout particulièrement dans le contexte de l'ouverture économique et de la poursuite du processus de libéralisation.

Nous espérons que ce deuxième rapport contribuera à faire progresser les réflexions sur le processus de développement de la Tunisie et sur les défis à venir, remerciant ici l'équipe de pilotage et les différents auteurs pour leurs contributions aux différents chapitres.

Patrice Ariel Français
Représentant Résident

SOMMAIRE

CHAPITRE A : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN, CONCEPT ET ACQUIS.....	9
A.1. UNE CROISSANCE ECONOMIQUE ELEVEE ET PARTAGEE	14
A.2. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	15
A.3. LA SANTE.....	16
A.4. L'EDUCATION	17
A.5. L'EMPLOI.....	20
A.6. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	20
A.7. LA PROMOTION DE LA FEMME	21
A.8. LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ASSOCIATIF	22
A.9. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	23
A.10. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	23
A.11. LES DEPENSES PUBLIQUES.....	23
A.12. CONCLUSION.....	24
CHAPITRE B : LA SANTE, UNE DIMENSION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN TUNISIE	25
B.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	27
B.2. LE SYSTEME DE COUVERTURE DU RISQUE MALADIE.....	29
B.3. LA POLITIQUES ET REFORMES MISES EN ŒUVRE	32
B.4. LES MOYENS ALLOUES AU SYSTEME DE SANTE	34
B.5. LES INDICATEURS DE RENDEMENT DU SYSTEME DE SANTE.....	36
B.6. LA QUALITE DE VIE ET LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT	39
CHAPITRE C : L'EMPLOI, FONDEMENT DE LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN TUNISIE	45
C.1. LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI AVANT 1985-1986.....	48
C.2. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LE CADRE D'UNE ECONOMIE OUVERTE	50
C.3. DYNAMIQUE DES CREATIONS D'EMPLOIS ET CHOMAGE.....	52
C.4. DECOMPOSITION DES SOURCES DE CREATION D'EMPLOIS	54
C.5. LE RENFORCEMENT DES CREATIONS D'EMPLOI ET LA POLITIQUE ACTIVE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI	56
CHAPITRE D : L'EDUCATION, VECTEUR DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	69
D.1. L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET LE SECONDAIRE	72
D.1.1. L'évolution de l'effectif des élèves.....	73
D.1.2. L'encadrement pédagogique.....	74
D.1.3. Les rendements.....	76
D.1.4. Les contraintes de financement.....	78
D.1.5. Les voies de réforme	78
D.2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	81
D.2.1. La forte pression des flux d'étudiants.....	81
D.2.2. Les conditions d'encadrement pédagogique.....	86
D.2.3. Les rendements et l'efficacité interne du système.....	88
D.2.4. Les contraintes de financement.....	90
D.3. LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME.....	92
CONCLUSION	95

CHAPITRE A :

Le Développement Humain, concept et acquis

A travers la publication annuelle d'un rapport mondial sur le développement humain, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) visait à poser les fondements d'une approche nouvelle, ouvrant ainsi le débat sur une contribution à la définition, à la mesure et à l'analyse politique et économique du développement humain.

Encadré 1

L'IDH représente la moyenne arithmétique des trois composantes suivantes :

- # L'indice de longévité : mesurée par l'espérance de vie à la naissance.
- # L'indice d'éducation : mesuré par une moyenne pondérée aux deux tiers du taux d'alphabétisation des adultes et à un tiers du taux de scolarisation à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur).
- # L'indice du niveau de vie : représenté par le PIB par habitant en terme de parité de pouvoir d'achat.

Les indices se calculent sur la base de la formule suivante :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{Valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$$

Les valeurs minimales et maximales de chacun de ces éléments sont les suivantes :

	Valeur minimale	Valeur maximale
Espérance de vie	25	85
Taux d'alphabétisation	0	100
Taux de scolarisation à tous les niveaux	0	100
PIB par habitant (\$ PPA)	10	40 000

En 1999 les composantes de l'IDH pour la Tunisie avaient atteint, selon le rapport du PNUD, les valeurs suivantes :

Espérance de vie	69,5
Taux d'alphabétisation	67%
Taux de scolarisation à tous les niveaux	70%
PIB par habitant \$ PPA	5 300

L'IDH pour la Tunisie en 1999 s'est élevé à 0,695, calculé comme suit :

$$\text{Indice 1} = \frac{69,5 - 25}{85 - 25} = 0,74$$

$$\text{Indice 2} = \frac{2}{3} \times \frac{67 - 0}{100} + \frac{1}{3} \times \frac{70 - 0}{100} = 0,68$$

Indice du niveau de vie 1999 :

$$\text{Indice 3} = \frac{\log(5300) - \log(100)}{\log(40000) - \log(100)} = 0,66$$

La mesure du développement humain s'est faite par l'établissement de plusieurs indicateurs, le plus connu étant l'indicateur de développement humain (IDH), intégrant trois composantes, à savoir l'éducation, la santé et le niveau de vie.

L'intérêt et le mérite de l'approche « *pnudienne* » tiennent à ce que l'accent y soit mis sur le bien-être humain comme finalité de tout processus de développement économique et social. Pour ce faire, l'approche du développement humain renverse la perspective qui consiste à mettre l'accent sur le progrès matériel en tant que finalité du développement. La nouvelle approche lui substitue le bien-être des individus comme fin ultime.

Encadré 2

national, en ce sens qu'il en est à la fois l'acteur et le bénéficiaire.

L'indice de Développement Humain (IDH) pour la Tunisie en 2001 s'est élevé à 0,714. Il est calculé comme

$$\begin{aligned} & \text{Indice 1} = \frac{\text{Espérance de vie} - 25}{85 - 25} = 0,71 \\ & \text{Indice 2} = \frac{2}{3} \times \frac{67 - 0}{100} + \frac{1}{3} \times \frac{70 - 0}{100} = 0,68 \end{aligned}$$

Tableau 1 : Classement selon l'IDH

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance en 1999 en années	Taux d'alphabétisation des adultes en 1999 % de la pop. de plus de 15 ans	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) en 1999 (%)	PIB par habitant (PPA) en 1999	Indice d'espérance de vie en 1999	Indice de niveau d'instruction en 1999	Indice de PIB en 1999	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) en 1999	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH	
51	Mexique	72,4	91,1	71	8297	0,79	0,84	0,74	0,790	0
52	Panama	73,9	91,7	74	5875	0,81	0,86	0,68	0,784	15
53	Bélarus	68,5	99,5	77	6876	0,73	0,92	0,71	0,782	5
54	Belize	73,8	93,1	73	4959	0,81	0,86	0,65	0,776	21
55	Russie, Féd. de	66,1	99,5	78	7473	0,69	0,92	0,72	0,775	0
56	Malaisie	72,2	87,0	66	8209	0,79	0,80	0,74	0,774	-4
57	Bulgarie	70,8	98,3	72	5071	0,76	0,90	0,66	0,772	16
58	Roumanie	69,8	98,0	69	6041	0,75	0,88	0,68	0,772	6
59	Jamahiriya arabe libyenne	70,3	79,1	92	7570	0,75	0,83	0,72	0,770	-5
60	Macédoine, ARYM	73,0	94,0	70	4651	0,80	0,86	0,64	0,766	20
61	Vénézuela	72,7	92,3	65	5495	0,79	0,83	0,67	0,765	10
62	Colombie	70,9	91,5	73	5749	0,76	0,85	0,68	0,765	6
63	Maurice	71,1	84,2	63	9107	0,77	0,77	0,75	0,765	-19
64	Suriname	70,4	93,0	83	7178	0,76	0,89	0,62	0,758	23
65	Liban	72,9	85,6	78	4705	0,80	0,83	0,64	0,758	13
66	Thaïlande	69,9	95,3	60	6132	0,75	0,84	0,69	0,757	-3
67	Fidji	68,8	92,6	84	4799	0,73	0,90	0,65	0,757	10
68	Arabie saoudite	71,3	76,1	61	10815	0,77	0,71	0,78	0,754	-26
69	Brésil	67,5	84,9	80	7037	0,71	0,83	0,71	0,750	-12
70	Philippines	69,0	95,1	82	3805	0,73	0,91	0,61	0,749	21
71	Oman	70,8	70,3	58	13356	0,76	0,66	0,82	0,747	-33
72	Arménie	72,7	98,3	80	2215	0,80	0,92	0,52	0,745	44
73	Pérou	68,5	89,6	80	4622	0,72	0,86	0,64	0,743	8
74	Ukraine	68,1	99,6	77	3458	0,72	0,92	0,59	0,742	22
75	Kazakhstan	64,4	99,0	77	4951	0,66	0,92	0,65	0,742	1
76	Géorgie	73,0	99,6	70	2431	0,80	0,89	0,53	0,742	32
77	Maldives	66,1	96,2	77	4423	0,68	0,90	0,63	0,739	7
78	Jamaïque	75,1	86,4	62	3561	0,84	0,78	0,60	0,738	17
79	Azerbaïdjan	71,3	97,0	71	2850	0,77	0,88	0,56	0,738	27
80	Paraguay	69,9	93,0	64	4384	0,75	0,83	0,63	0,738	5
81	Sri Lanka	71,9	91,4	70	3279	0,78	0,84	0,58	0,735	19
82	Turquie	69,5	84,6	62	6380	0,74	0,77	0,69	0,735	-21
83	Turkménistan	65,9	98,0	81	3347	0,68	0,92	0,59	0,730	16
84	Equateur	69,8	91,0	77	2994	0,75	0,86	0,57	0,726	19
85	Albanie	73,0	84,0	71	3189	0,80	0,80	0,58	0,725	16
86	Rép. Dominicaine	67,2	83,2	72	5507	0,70	0,79	0,67	0,722	-16
87	Chine	70,2	83,5	73	3617	0,75	0,80	0,60	0,718	7
88	Jordanie	70,1	89,2	55	3955	0,75	0,78	0,61	0,714	2
89	Tunisie	69,9	69,9	74	5957	0,75	0,71	0,68	0,714	-23
90	Iran, Rép. Islamique d'	68,5	75,7	73	5531	0,73	0,75	0,67	0,714	-21
91	Cap-Vert	69,4	73,6	77	4490	0,74	0,75	0,63	0,708	-9
92	Kirghizistan	67,4	97,0	68	2573	0,71	0,87	0,54	0,707	15
93	Guyana	63,3	98,4	66	3640	0,64	0,87	0,60	0,704	0
94	Afrique du Sud	53,9	84,9	93	8908	0,48	0,87	0,75	0,702	-49
95	El Salvador	69,5	78,3	63	4344	0,74	0,73	0,63	0,701	-9
96	Samoa-Occidentale	68,9	80,2	65	4047	0,73	0,75	0,62	0,701	-8
97	Rép. Arabe Syrienne	70,9	73,6	63	4454	0,76	0,70	0,63	0,700	-14
98	Moldova, Rép. de	66,6	98,7	72	2037	0,69	0,90	0,50	0,699	19
99	Ouzbékistan	68,7	88,5	76	2251	0,73	0,84	0,52	0,698	15
100	Algérie	69,3	66,6	72	5063	0,74	0,69	0,66	0,693	-26

Source : Hillmer, 2000

La démarche et la méthodologie du PNUD pour apprécier et mesurer le niveau du développement humain atteint par un pays présentent l'avantage de donner des éclairages intéressants sur son positionnement en la matière par rapport à d'autres pays.

Cet indicateur, fallait-il le préciser, ne peut à lui seul couvrir d'une manière aussi rigoureuse qu'exhaustive tous les efforts et toutes les avancées réalisés par un pays en ce qui concerne le développement humain et encore moins refléter sa volonté et l'importance qu'il accorde à l'Homme, à sa promotion et la concrétisation de ses droits dans les stratégies de développement mises en œuvre.

Partant de ces considérations, le PNUD a mis au point, depuis le début des années 1990, un indicateur composite qui permet d'apprécier le développement humain et lui a apporté, au fil du temps, les améliorations et adaptations nécessaires.

L'institution de tels indicateurs est très intéressante en ce sens qu'elle essaye d'établir une grille d'évaluation des performances des pays dépassant le cadre réducteur de celle qui a prévalu jusqu'à une époque relativement récente, basée sur la croissance économique ou encore sur le revenu par habitant, pour intégrer d'autres critères permettant de tenir compte davantage de la dimension humaine du développement.

La perception tunisienne du développement humain et la présentation détaillée de ses stratégies ont fait l'objet du premier rapport national portant sur l'année 1999. Ce second rapport sur le développement humain sera focalisé sur les acquis, le potentiel et les défis dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé qui constituent les fondements même de la promotion de l'homme.

Le modèle de société initié par la Tunisie depuis le milieu des années quatre vingt, s'est traduit par la mise en œuvre et la conduite d'une stratégie globale et cohérente devant permettre la concrétisation des grands choix et des fondements majeurs de ce modèle. Il s'agit notamment :

- ⚡ De garantir la participation la plus large des forces vives de la nation et de toutes les composantes de la société civile reflétant ainsi la conviction que la réalisation des objectifs que s'est donnée la communauté nationale nécessite la mobilisation de tous les acteurs et en est la responsabilité de tous les citoyens et citoyennes qui sont considérés à la fois comme les instruments et la finalité de la stratégie.
- ⚡ D'assurer un équilibre dynamique et continu entre l'économique et le social exprimant la volonté de faire bénéficier toutes les catégories sociales et toutes les régions, de l'effort de développement, des fruits de la croissance et de l'amélioration du bien-être que connaît le pays.
- ⚡ De faire de la solidarité un des traits distinctifs du référentiel de valeurs du pays et de sa pratique au quotidien et, à travers différents supports, l'instrument privilégié de lutte contre toute forme d'exclusion et de marginalisation fréquemment observées dans les économies en transition dans un contexte de mondialisation.

C'est par conséquent un modèle fondé sur la consultation et la concertation entre tous les acteurs du développement, basé sur une dynamique de renforcement mutuel entre l'économique et le social, que la Tunisie a mis en œuvre pour promouvoir l'Homme, concrétiser l'ensemble de ses droits et en faire le véritable bâtisseur de son présent et de son futur.

Les stratégies, les acquis, le potentiel et les défis de la Tunisie dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi, constituent les thèmes principaux et l'objet des prochains chapitres de ce second rapport national sur le développement humain.

Dans le présent chapitre, et par souci de cohérence avec le premier rapport, on examinera successivement les principales réalisations et acquis dans les différentes composantes et dimensions du développement humain permettant ainsi au lecteur de situer les thèmes principaux du rapport dans l'environnement socio-économique global du pays.

A.1. Une croissance économique élevée et partagée

Sur la base d'une analyse objective des mutations que connaissait la scène internationale et de leurs impacts sur son devenir, la Tunisie a mis en œuvre une réorientation et une re-formulation fondamentale de sa stratégie économique.

Il s'agissait de réhabiliter et de renforcer l'initiative privée, de libérer les potentialités individuelles et de créer des synergies entre elles, de développer la créativité et les capacités d'innovation dans une économie qui a choisi d'engager sa transition d'une économie protégée, dirigée et assistée à une économie de marché ouverte sur l'extérieur ; une économie qui veut faire de la réussite de sa transition l'instrument privilégié d'une amélioration continue du bien-être de l'ensemble de la population.

C'est dans cette optique que s'inscrivent toutes les réformes introduites depuis la fin des années quatre vingt et qui ont concerné notamment l'adaptation du cadre réglementaire et législatif, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, la réforme de la fiscalité et du système bancaire et financier, la libéralisation des prix et de

l'investissement, l'initiation et le développement d'un vaste programme de privatisation.

Pour assurer davantage de créativité au secteur privé dans un contexte d'accentuation de la concurrence et de durcissement des conditions de compétitivité, la Tunisie a aussi engagé une grande réforme du système éducatif et de la formation professionnelle et a mis en place un important programme de développement de l'infrastructure routière, portuaire et aéroportuaire, d'aménagement de zones industrielles, de renforcement et de modernisation du secteur des télécommunications.

C'est l'ensemble de ces réformes, leur complémentarité et leur cohérence qui ont permis à la Tunisie d'accéder à des paliers de croissance de plus en plus élevés comme l'atteste la réalisation d'une croissance moyenne annuelle de 5,3 % au cours de la période 1997-2001 contre 4,6 % pour la période 1992-1996, 4,2 % durant la période 1987-1991 et 2,8 % pour la période 1982-1986.

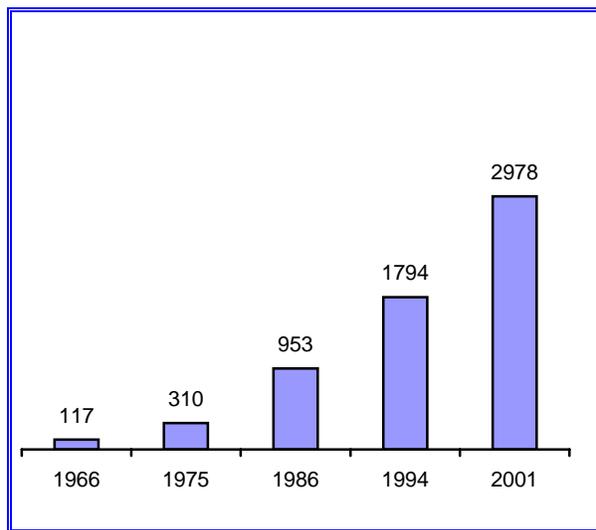
Cette dimension quantitative de la croissance économique est d'autant plus remarquable que :

- Elle satisfait aux conditions d'une croissance saine et soutenable ainsi que l'illustre la préservation des équilibres globaux et la baisse continue de l'inflation qui a été ramenée à un niveau de 1,9 % en 2001 contre 7,3 % en 1986.
- Elle s'est appuyée sur une plus grande diversification de l'économie comme en témoigne le renforcement de la part des industries manufacturières (17,8% en 1986 à 21% en 2001) et des services (38,3% en 1986 à 42,4% en 2001).
- Elle est basée sur une plus grande efficacité de l'économie comme le reflète la contribution de la productivité globale des facteurs à la croissance qui

s'est renforcée tout au long de la dernière décennie passant de 33 % durant la période 1992-1996 à 36 % pour la période 1997-2001.

Cette croissance a de surcroît profité à toutes les catégories sociales comme en témoigne l'accroissement soutenu du revenu par habitant qui a presque triplé en l'espace de 15 ans passant de 953 dinars en 1986 à près de 2978 dinars en 2001.

Graphique 1 : Evolution du revenu par habitant en dinar courant



Source : INS

∞#L'augmentation de la consommation par tête à prix courants à un rythme annuel moyen de 7,2 % durant la période du IX^{ème} Plan (1997-2001).

∞#Le renforcement des créations d'emplois qui sont passées de 40 000 emplois en moyenne par an au cours de la période 1982-1986, à 56 000 durant la période 1992-1996 et à près de 64 000 pour la période 1997-2001.

∞#Le recul de la pauvreté dont le seuil s'est situé à 4,2 % en 2000 contre 12,9 % en 1980.

Ces réalisations sont confortées par l'élargissement de la classe moyenne qui recouvre désormais près de 80 % de la population, l'accès à la propriété du logement de près de 80 % des ménages, la quasi-éradication des logements rudimentaires qui ne représentent plus que 1 % du parc. En outre, quatre ménages sur cinq, dans le milieu rural, ont accès à l'eau potable et à l'électricité contre un ménage sur cinq en 1984.

A.2. Les caractéristiques démographiques

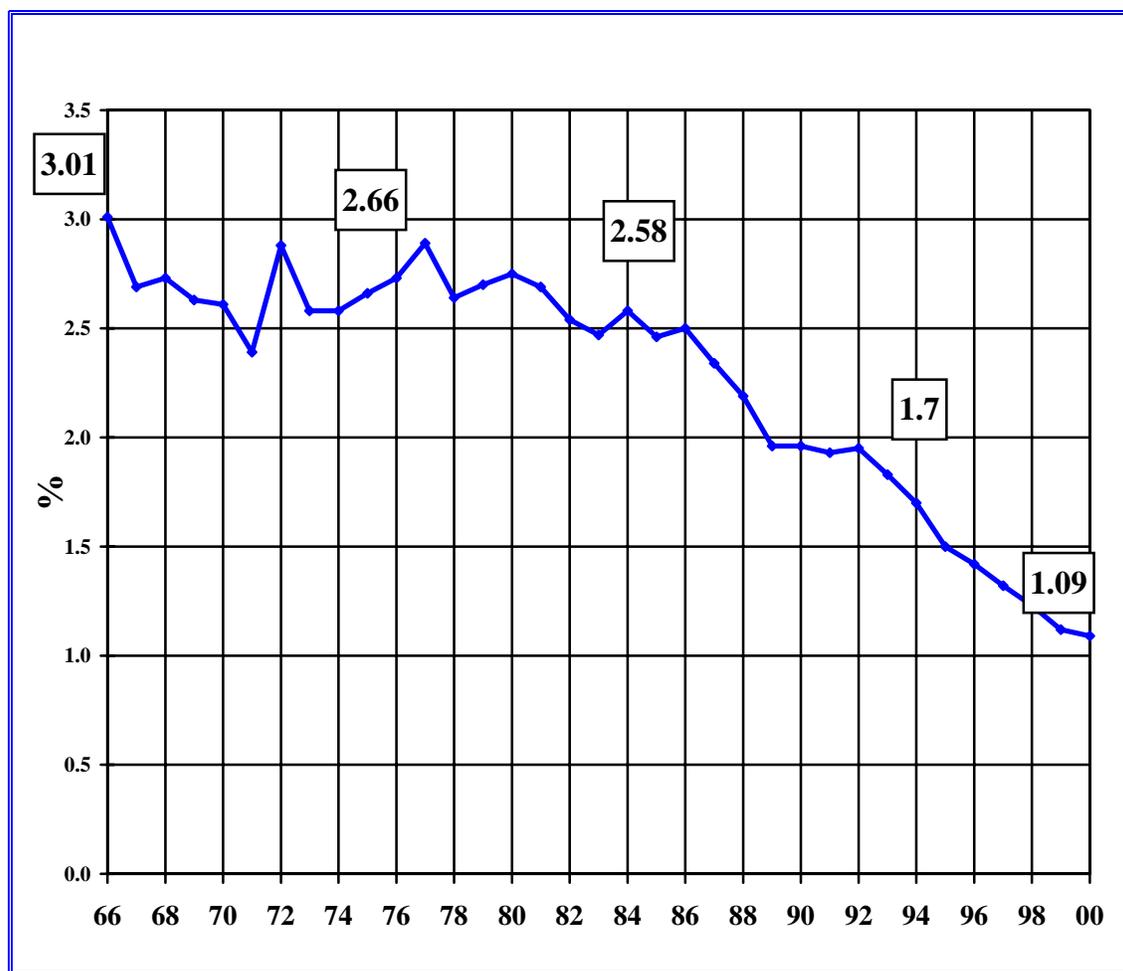
La Tunisie s'est engagée depuis le début des années 60 dans un programme de planning familial ; programme d'autant plus efficace qu'il a été relayé par une politique dynamique d'intégration des variables démographiques dans le processus de planification et de développement socio-économique.

En conséquence, les efforts déployés se sont soldés par un changement profond du comportement procréateur des tunisiens rendu possible grâce notamment à l'amélioration des conditions de vie, le relèvement du niveau d'instruction et d'éducation, particulièrement des filles, le recul de l'âge du mariage et l'accès de plus en plus important des femmes à l'emploi.

Sur le plan quantitatif, tous les indicateurs confirment que la Tunisie se situe à un stade avancé dans sa transition démographique.

En effet, le taux d'accroissement naturel a fléchi de façon spectaculaire passant de 3 % en 1966 à 1,09 % en 2000, l'indice synthétique de fécondité a atteint 2,05 et l'espérance de vie dépasse actuellement 72,9 ans contre 58,6 ans en 1975.

Graphique 2 : Taux de croissance démographique



Source : INS

Néanmoins, les mutations profondes de la structure démographique se sont accompagnées par l'émergence de nouvelles contraintes notamment sur le marché de l'emploi du fait des pressions exercées par la population en âge d'activité (15-59 ans) dont la proportion est passée de 48 % en 1966 à 53,6 % en 1984 et à 62,0 % en 2001.

Par ailleurs, l'augmentation de la proportion de la population âgée de 60 ans et plus (de 5,5 % en 1966 à 6,7 % en 1984 et à 9,1 % en 2000) s'est traduite par de nouvelles exigences médicales (gériatrie) et sociales et pose de nouveaux problèmes au régime de sécurité sociale.

A.3. La santé

L'intérêt particulier qu'accorde la Tunisie dans sa stratégie de développement au secteur de la santé se réfère à un choix civilisationnel qui considère que tout effort consenti dans ce domaine est considéré comme un investissement dans toute son acception humaniste, sociale et économique.

L'action s'est renforcée, ces dernières années, en vue de consolider et de moderniser l'infrastructure hospitalo-sanitaire, d'améliorer le rendement et la qualité des services rendus et d'étendre la couverture à tous les niveaux.

De même, une importante réforme a été introduite au niveau des centres hospitalo-universitaires et des hôpitaux régionaux en vue de leur conférer une plus grande souplesse et davantage de flexibilité de gestion et un système d'assistance médicale gratuite a été institué au profit des catégories les plus démunies.

Les structures de première ligne (santé de base) ont fait l'objet, de leur côté, d'une restructuration qui a conduit à la fusion des centres de protection maternelle et infantile au sein de ces structures qui ont vu, par là même, leurs équipements se consolider, leurs taux de rendement s'améliorer, leurs domaines d'intervention se renforcer et leur réseau s'étendre sur tout le territoire.

Le rôle du secteur privé a connu également un développement rapide. Les performances de ce secteur seront détaillées dans le chapitre consacré à la santé.

Grâce à ces efforts, les indicateurs se rapportant à ce secteur se sont nettement améliorés :

Le ratio du nombre d'habitants par médecin a atteint 1 284 habitants pour un médecin en 2000 contre 1 637 habitants en 1994 ;

La proportion des enfants vaccinés est passée de 70 % en 1984 à 96,7 % en 1999 ;

Le taux de mortalité infantile est ramené à 25,8 pour mille en 2000 contre 138,6 pour mille en 1966 et 51,4 pour mille en 1984.

A.4. L'éducation

Le secteur de l'éducation a toujours fait l'objet d'une attention particulière reflétée notamment à travers le développement du dispositif d'enseignement et de formation et l'allocation des moyens humains et matériels nécessaires à son développement.

Des résultats appréciables ont été ainsi enregistrés à l'instar du relèvement des taux de scolarisation et la réduction progressive des taux d'analphabétisme de 55 % en 1975 à 24,7 % en 2001.

En vue de consolider cette politique, une réflexion approfondie sur l'école de demain a été engagée en l'an 2000 suivie d'une consultation nationale élargie . Par ailleurs, un programme de connexion de tous les établissements d'enseignement secondaire au réseau Internet a été initié en 2000 et sera généralisé progressivement à tous les collèges et aux écoles primaires.

Parallèlement, une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme a été arrêtée avec l'objectif de réduire le taux d'analphabétisme de 24,7 % actuellement à 20 % en l'an 2004 et à 16 % à l'horizon 2006.

En outre, le taux de scolarisation pour la première année de l'enseignement de base a atteint 99 % en 2000 avec une parité entre les sexes. Le taux de scolarisation pour la tranche d'âge 6-24 ans a été relevé de 37,4 % en 1975 à 53,1 % en 1984 et à près de 70 % en 2001.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation dans ce cycle est passé de 5,7 % en 1984 à 12,5 % en 1994 et à 23,2 % en 2001.

Encadré 3 : L'Indicateur du Développement Technologique (IDT)

Cette édition du rapport introduit l'indicateur du développement technologique (IDT), destiné à évaluer le niveau d'innovation et de diffusion des technologies d'un pays, ainsi que le degré de formation des compétences humaines. L'IDT rend ainsi compte de la capacité à participer aux innovations technologiques de l'ère des réseaux. Il s'agit d'un indicateur composite qui mesure les accomplissements, et non les potentialités, les efforts consentis ou les moyens mis en œuvre. Son objectif n'est pas d'établir quel pays occupe la première place en termes de développement technologique, mais d'évaluer la participation de chaque pays dans son ensemble à l'innovation et à l'utilisation des technologies.

L'IDT s'appuie donc sur des indicateurs, et non sur des mesures directes, du développement d'un pays dans quatre domaines. Il donne un résumé sommaire, et non une mesure exhaustive, des accomplissements technologiques d'une société.

L'IDT a pour but d'aider les responsables politiques à définir des stratégies technologiques. Les décideurs sont invités, dans un premier temps, à réexaminer le développement technologique actuel de leur pays. Un indicateur composite les aide à situer leur pays par rapport aux autres, en particulier par rapport aux pays plus avancés. Le développement technologique dépend de nombreux facteurs, mais il est plus facile d'effectuer une évaluation globale à partir d'un seul indicateur composite que de dizaines d'indicateurs différents.

La conception de l'indicateur reflète deux préoccupations majeures : tout d'abord, la nécessité de s'attacher à des éléments qui rendent compte des enjeux stratégiques de chaque pays, quel que soit son niveau de développement technologique ; ensuite, la volonté de définir un indicateur utilisable par les pays en développement, autrement dit capable de faire une distinction entre les pays les moins avancés sur le plan technologique.

Composantes de l'indicateur

L'IDT s'attache à quatre caractéristiques importantes du développement technologique qui permettent de tirer profit de l'ère des réseaux. Les éléments sélectionnés rendent compte des principaux objectifs technologiques valables pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement :

- J · **Innovation technologique.** S'il n'est pas nécessaire que tous les pays soient à la pointe du développement technologique mondial, la capacité à innover compte pour tous, car elle constitue le plus haut niveau de capacité technologique. L'économie mondiale rémunère largement les concepteurs et les propriétaires d'innovations technologiques. Tous les pays doivent posséder des capacités d'innovation, car la possibilité d'innover dans l'utilisation des technologies ne peut se développer véritablement sans la capacité de créer, et plus particulièrement d'adapter les produits et les processus au contexte local.
- J · **Diffusion de technologies récentes.** Tous les pays doivent adopter des technologies pour bénéficier des possibilités de l'ère des réseaux.
- J · **Diffusion de technologies anciennes.** La participation à l'ère des réseaux exige la diffusion de diverses technologies anciennes. Même s'il est parfois possible de sauter une étape dans l'innovation, les progrès technologiques sont cumulatifs, et pour pouvoir assimiler des technologies récentes, il faut dans un premier temps que les technologies plus anciennes soient largement répandues. Les deux éléments utilisés ici, le téléphone et l'électricité, revêtent une importance particulière, parce qu'ils s'avèrent indispensables pour utiliser des technologies plus récentes, et également parce qu'ils entrent dans un grand nombre d'activités humaines. Cependant, ces deux éléments sont exprimés sous forme de logarithmes et plafonnés à la moyenne de l'OCDE, car s'ils comptent beaucoup aux premiers stades du développement technologique, ils comptent moins aux stades les plus avancés. Ainsi, s'il importe que l'Inde s'attache à diffuser l'électricité et le téléphone pour que sa population entière puisse participer à la révolution technologique, le Japon et la Suède ont dépassé ce stade. Grâce aux logarithmes, plus le niveau de diffusion augmente, moins il participe à l'indice.
- J · **Compétences humaines.** Une masse critique de compétences est indispensable au dynamisme technologique. Il faut des compétences pour inventer, mais aussi pour utiliser les nouvelles technologies. Les technologies actuelles exigent des capacités d'adaptation pour maîtriser le flux continu d'innovations. Cette capacité repose à la fois sur un enseignement de base permettant de développer des compétences cognitives et des connaissances en sciences et en mathématiques.

A.5. L'emploi

La stratégie initiée dans ce domaine, fait de l'emploi l'un des instruments clés de la réalisation de l'équilibre entre l'économique et le social, et considère qu'il est fondamentalement la résultante de l'ensemble des réformes introduites et des politiques mises en œuvre.

C'est conformément à cette vision que la Tunisie considère que l'adaptation du cadre réglementaire, la réforme de la fiscalité, du système bancaire et financier, de l'investissement et l'aménagement du système d'incitations, la modernisation du système éducatif et la valorisation de la formation professionnelle, le développement des infrastructures et la mise en place de tout un réseau d'institutions de soutien performantes, sont toutes des actions visant à promouvoir l'entreprise ; une entreprise dynamique et compétitive, vecteur d'une croissance génératrice du plus grand nombre d'emplois possibles.

C'est cette démarche globale qui a permis d'enregistrer en Tunisie des niveaux de création d'emplois en hausse continue d'un Plan à l'autre et de stabiliser le taux de chômage à environ 15% dans une économie en pleine restructuration, de plus en plus intégrée dans l'économie mondiale.

Parallèlement et en vue de répondre à une demande spécifique, des programmes d'emploi ont été institués à l'instar des stages d'initiation à la vie professionnelle, des contrats emploi-formation, du fonds d'insertion et d'adaptation professionnelle.

Deux initiatives remarquables ont été également prises :

- La création de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui, entrée en activité en 1998, a consacré ses interventions au financement des petits projets promus par des entrepreneurs aux moyens limités et ne disposant pas de garanties. En l'espace de trois ans

d'activité, la BTS a financé quelques 49 000 projets à fin décembre 2001.

- Le Fonds National pour l'Emploi (21/21), créé en 2000, qui a permis, à l'aide de programmes ciblés d'améliorer l'employabilité de certaines catégories de demandeurs d'emploi, de toucher plus de 112 000 bénéficiaires à la fin de 2001 à travers les différents instruments d'aide à la formation, la réinsertion et la requalification mis en place.

De même, un vaste programme de formation professionnelle a été initié à l'adresse des demandeurs d'emploi à travers divers instruments de reconversion, de requalification, de formation initiale, continue et en alternance.

En outre, le système d'aide aux travailleurs, institué en vertu de la loi n° 96-101 du 18 novembre 1996, a permis de sécuriser l'employé notamment par la mise en place de mécanismes d'indemnisation garantissant aux travailleurs leurs droits en cas de licenciement pour raisons économiques ou techniques et d'un système d'aide et d'assistance leur permettant de bénéficier, pendant une période transitoire et sans contrepartie, des prestations familiales et des services de soins.

A.6. La lutte contre la pauvreté

Les programmes et les actions mis en œuvre pour venir en aide aux catégories sociales à besoins spécifiques se caractérisent par leur diversité et par l'hétérogénéité des groupes sociaux auxquels ils s'adressent.

A cet effet, toutes les catégories pauvres ou vulnérables font l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un filet de protection sociale qui, tout en s'attendant à insérer activement ces populations défavorisées dans le circuit productif, réserve une place importante à la protection et à l'assistance à ces personnes.

Ainsi, le Fonds de Solidarité Nationale (26/26), dont le succès a été à l'origine de l'adoption par l'assemblée générale de l'ONU en décembre 2000 d'une résolution pour la création d'un Fonds Mondial de Solidarité, a largement contribué à l'éradication des « zones d'ombre ».

En effet et depuis sa création en 1993, le FSN a touché, par ses actions dans les domaines de l'infrastructure et des équipements collectifs (routes, eau potable, électrification, construction des écoles et des centres de santé) près de 1 330 localités (217 000 familles) pour un coût global de 484 MD et a permis d'offrir des sources de revenu au profit de 59 000 bénéficiaires.

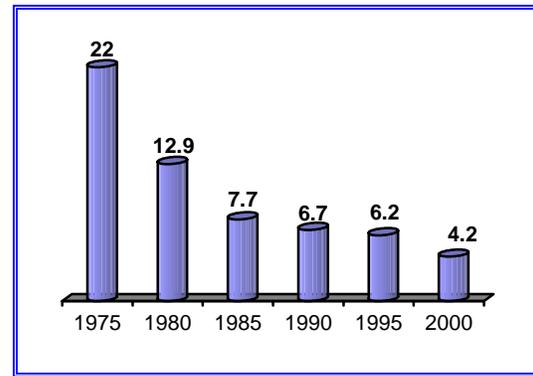
Pour sa part, le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) a contribué à réduire la pauvreté au niveau des catégories les plus démunies.

Ce programme, qui consiste à accorder une aide en espèces servie trimestriellement (122 dinars actuellement) aux familles dépourvues de ressources et sans soutien et/ou ayant un revenu insuffisant, profite actuellement à près de 114 000 bénéficiaires.

Parallèlement, la participation de la société civile par le biais d'ONGs spécialisées, ne cesse de s'intensifier par le biais des aides occasionnelles accordées par l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale, et surtout grâce au développement des associations servant les micro-crédits au profit des promoteurs.

Ces efforts ont contribué à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction du taux de pauvreté qui a été ramené à près de 4,2 % en 2000 contre 22 % en 1975 et près de 13 % en 1980.

Graphique 4 : Evolution du taux de pauvreté



Source : INS

Concernant l'amélioration des conditions de l'habitat, il est à rappeler que 80 % des ménages sont actuellement propriétaires de leurs propres logements et que les habitations rudimentaires ne représentent plus que 1 % du total des logements contre 8,8 % en 1984.

Les taux de desserte en eau potable et d'électrification dans le milieu rural ont connu, à leur tour, une évolution importante passant respectivement de 69,4 % et 76 % en 1996 à près de 79,2 % et 89,2 % à la fin de l'année 2000.

A.7. La promotion de la femme

La promotion de la femme constitue un pilier essentiel dans l'approche globale du développement.

Les efforts consentis dans ce domaine ont été consolidés, notamment à travers :

• L'instauration d'un cadre législatif et réglementaire adéquat à même de favoriser l'égalité totale entre les sexes (révision du Code du Statut Personnel en 1993, du code électoral, du code des obligations et des contrats, du code de la nationalité, du code de travail, du code pénal...).

La mise en place d'un cadre institutionnel structuré et cohérent (Création d'un Ministère chargé des affaires de la femme et de la famille, d'un Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme, CREDIF).

La valorisation des ressources humaines féminines dans tous les domaines et secteurs d'activité en vue d'assurer leur participation à la vie publique et à la réalisation des objectifs et politiques tracés.

Il est à rappeler, dans ce même contexte, que la promulgation en 1956 du Code du Statut Personnel (CSP) régissant la condition de la femme et de la famille et interdisant la répudiation et la polygamie a précédé la proclamation officielle de la République (1957) et la publication de la Constitution en 1959.

Depuis, les droits de la femme n'ont pas cessé de se confirmer et de s'affermir notamment à travers l'amendement des textes juridiques y afférents, consacrant ainsi les principes de partenariat au sein de la famille et aiguisant les valeurs du respect mutuel, d'entraide et d'égalité entre les conjoints.

Ainsi le CSP a octroyé à la mère le droit de donner son avis quant au mariage de ses enfants mineurs, a protégé la femme en cas de divorce qui ne peut être prononcé qu'après tentative de réconciliation menée par le juge de la famille, a donné à la femme divorcée qui a la garde des enfants les prérogatives de tutelle et a institué un fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce. Le code des obligations et des contrats a reconnu explicitement à la mère la responsabilité solidaire du fait de son enfant et le code pénal a pour sa part reconnu la violence ou agression en cas d'adultère comme un délit de droit commun mettant un terme aux circonstances atténuantes pour meurtre commis par le conjoint sur son épouse et

renforçant ainsi le droit de la femme à l'intégrité de son corps.

De même, le code de la nationalité accordé à la mère, à partir de 1993, le droit de transmettre sa nationalité à ses enfants issus d'un mariage mixte et nés à l'étranger et ce, en plus de l'institution du choix des époux pour le régime de séparation des biens et de la confirmation, par le code du travail, du principe de non-discrimination entre l'homme et la femme dans tous les aspects ayant trait à l'emploi.

Par conséquent, la Tunisie a été classée à la 86^{ème} place selon l'indicateur sexo-spécifique de développement humain dans le rapport du PNUD de l'année 2000, et au 60^{ème} rang selon l'indicateur de la participation de la femme, dans le même rapport.

A.8. Le développement du tissu associatif

Conformément à sa vision globale du processus démocratique, la Tunisie ne cesse d'encourager l'action associative lui accordant une attention particulière qui favorise la diversification des associations, l'élargissement de leurs champs d'intervention et la consolidation de leur rôle dans la société civile.

C'est ainsi que la loi relative aux associations a été modifiée à deux reprises (1988 et 1992) et ce, en vue de simplifier les procédures de création des associations, de renforcer leur rôle et d'étendre leurs domaines de participation. De même, la journée du 23 avril de chaque année est décrétée Journée Nationale des Associations, et la gestion du système d'octroi des micro-crédits institué récemment auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) a été confiée aux associations.

De la sorte, le nombre des associations qui ne dépassait pas 1 976 associations avant la promulgation de la loi n° 90 de 1988 a avoisiné les 7 550 associations à la fin de l'année 2000.

A.9. La protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles

La volonté de préserver l'adéquation requise entre les impératifs d'un développement soutenu et ceux de la protection de l'environnement et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, s'est manifestée depuis 1988 par la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement.

Ce dispositif institutionnel a été sans cesse consolidé notamment par la création d'un Ministère chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire, d'une Agence de protection et d'Aménagement du littoral (APAL) et d'un Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) et ce, en plus de l'institution d'une Commission Nationale du Développement Durable.

Parallèlement, l'arsenal juridique existant a été renforcé par de nouvelles lois à l'instar de celles relatives à l'aménagement des zones industrielles, à la conservation des eaux et du sol, à la gestion des déchets et leur élimination, à la refonte de la législation relative au domaine public maritime et du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

C'est sur la base d'un dispositif institutionnel et juridique adéquat qu'une stratégie nationale qui prend en considération les contraintes actuelles et prévisibles, a été élaborée et mise en vigueur. Elle s'articule principalement autour des axes suivants :

- ⌘ L'assainissement, le recyclage et la protection des milieux contre les contaminations et les pollutions ;
- ⌘ La lutte contre la pollution industrielle et la gestion des déchets spéciaux ;

- ⌘ Le traitement des déchets solides et ménagers ;
- ⌘ La lutte contre la désertification et la conservation des eaux et des sols ;
- ⌘ La préservation de la nature et de la biodiversité.

A.10. La recherche scientifique

Le développement de la recherche scientifique et la maîtrise de la technologie constituent un choix fondamental dans le processus de la valorisation du capital humain et du développement en général.

A cet effet, une loi d'orientation relative à la recherche scientifique et au développement technologique a consacré ce choix et a institué de nouveaux mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation, en plus de la mise en place d'une série d'encouragements à la promotion de ce secteur notamment dans le cadre du code d'incitation aux investissements et le financement des opérations de recherche par des programmes nationaux mobilisateurs (PNM).

Parallèlement, l'enveloppe du budget alloué à la recherche-développement a doublé entre 1992 et 1999 passant respectivement de 32,6 MD à 65,3 MD.

A.11. Les dépenses publiques

La concrétisation des différentes composantes de la politique de développement humain a nécessité la mobilisation de moyens importants pour le financement de domaines aussi cruciaux que l'éducation, la santé, l'emploi, la préservation du pouvoir d'achat, l'octroi des prestations sociales etc.

Concrètement, la démarche poursuivie et qui tend à concilier entre l'économique et le social, se trouve illustrée par la panoplie des programmes mis en œuvre et par l'ampleur des réformes engagées comme en témoigne la

consistance des transferts sociaux dont le montant a été multiplié par 4 entre 1986 et 2000 représentant ainsi près de 20 % du PIB et procurant à chaque ménage un revenu additionnel indirect qui dépasse le salaire minimum.

Rapportées au budget de l'Etat, ces dépenses (hors prestations de sécurité sociale) représentent près de 33 %, soit un niveau largement au-dessus de la règle (20/20) recommandée par le Sommet Mondial de Copenhague qui a conclu un engagement mutuel entre pays développés et pays en développement intéressés par le fait de consacrer respectivement 20 % de l'APD et 20 % du budget national à des programmes sociaux essentiels.

A.12. Conclusion

Dans les différentes composantes du développement humain, la Tunisie a atteint des performances remarquables, malgré un environnement mondial particulièrement difficile. Ces performances sont reflétées dans le dernier rapport mondial sur le développement que le PNUD a publié en 2001 et où la Tunisie est classée 89^{ème} selon l'IDH alors qu'elle était 101^{ème} une année auparavant. Ce même rapport classe la Tunisie au 51^{ème} rang selon l'indicateur de développement technologique.

Ce concept de développement technologique recouvre des notions de compétence, de connaissance et de savoir qui versent, toutes, dans le chapitre des ressources humaines.

Au niveau international, il est de plus en plus admis et reconnu que l'avantage comparatif des ressources humaines est le principal facteur qui détermine une intégration et une pénétration réussies des marchés mondiaux. Ainsi, améliorer les niveaux de l'éducation de la population, la formation et le recyclage de la main d'œuvre doivent former une composante

essentielle de la stratégie de compétitivité internationale.

Telle est également la conception du développement de la Tunisie qui lie intrinsèquement toute action de développement économique aux objectifs du développement humain dans toutes ses composantes.

CHAPITRE B :

La Santé, une dimension du Développement Humain en Tunisie

La considération du secteur de la santé par le Rapport National sur le Développement Humain (2001) a pour objectif d'éclairer l'étendue de la participation de ce secteur au développement humain du pays, par une évaluation qualitative et quantitative des actions et programmes mis en œuvre.

L'analyse s'attache également aux relations du secteur de la santé avec la protection sociale, notamment sa branche d'assurance maladie, la santé reproductive, maternelle et infantile, et plus généralement à l'amélioration de la qualité de la vie par la protection de l'environnement, traduisant l'intérêt grandissant accordé aux implications du développement durable.

Cette évaluation sectorielle a procédé par l'examen des politiques et réformes conduites, les moyens affectés et les résultats obtenus ; elle s'est appuyée notamment sur les méthodologies internationales, ce qui permettra en particulier la confection des indicateurs de Développement Humain, mais également d'effectuer des comparaisons internationales pour les thèmes et sujets traités.

L'appréciation des résultats des politiques sanitaires, préventives et curatives, est éclairée par un ensemble d'indicateurs de performance décrivant l'état de santé de la population, notamment ses composantes maternelle et infantile, et son évolution ; les charges de morbidité et les transformations qui l'affectent, et les impacts sur l'évolution démographique.

L'étude des tendances observées et prévisibles permet d'appréhender les enjeux majeurs du développement humain du pays, les défis à relever et de présenter les réformes devant accroître l'efficacité et la qualité du système sanitaire, pour éclairer, autant que possible, les perspectives souhaitables.

Ces réformes concernent simultanément le dispositif d'offre de soins, l'extension de la couverture sanitaire et les mécanismes de prise en charge par les différentes formes d'assurance maladie.

En cohérence avec cette démarche, ce chapitre est structuré selon les sections suivantes :

1. Présentation du cadre institutionnel et réglementaire du système de santé ;
2. Description des politiques et réformes mises en œuvre ;
3. Recensement et évaluation des moyens alloués au système de santé : ressources financières, infrastructure sanitaire, ressources humaines ;
4. Appréciation du rendement et des performances du système de santé ;
5. Traitement de la relation environnement-santé : présentation du cadre institutionnel, des politiques, dispositifs et moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement ;
6. Appréciations de résultats à travers les indicateurs environnementaux pertinents disponibles.

B.1. Le cadre institutionnel et réglementaire

Le système d'offre de soins

Au cours de son développement, le système d'offre de soins en Tunisie a connu des mutations importantes, à la fois organisationnelles et fonctionnelles.

Le cadre actuel a été défini par la loi du 29 Juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire du pays. Cette loi a établi les principes généraux de fonctionnement du système de santé, l'architecture des structures de soins publiques et privées et

leurs missions, les conditions fondamentales d'orientation du dispositif sanitaire par l'autorité de tutelle et les organes consultatifs mis sur pied.

L'ensemble des soins préventifs, curatifs, palliatifs, de diagnostic et de réadaptation fonctionnelle, sont produits dans des structures et établissements de soins et d'hospitalisation, publics et privés.

Les structures sanitaires publiques sont habituellement classées en trois niveaux (ou trois lignes) :

⚡ Un niveau primaire (ou de première ligne) est constitué par les centres de santé de base et les hôpitaux de circonscription.

Les centres de santé de base assurent des prestations sanitaires à caractère préventif et curatif, ainsi que d'éducation sanitaire, qui concernent notamment :

- Le traitement des maladies courantes
- La protection maternelle et infantile, y compris la planification familiale
- La prévention et le contrôle des maladies transmissibles et contagieuses, notamment par la vaccination
- Les prestations de médecine pré-scolaire, scolaire et universitaire
- La diffusion, par l'éducation sanitaire, des règles d'hygiène et des règles relatives à la protection de l'environnement
- La collecte et l'exploitation des données statistiques sanitaires et épidémiologiques.

Les hôpitaux de circonscription, outre des attributions comparables aux centres de santé de base, dispensent des prestations de médecine générale,

d'obstétrique et d'urgence. Ils disposent également de lits d'hospitalisation.

⚡ Un niveau secondaire (ou de deuxième ligne) est constitué par les hôpitaux régionaux, qui dispensent, outre les soins signalés pour les structures de première ligne, des soins spécialisés à caractère médical et chirurgical.

⚡ Un niveau tertiaire (ou de troisième ligne) formé par les établissements sanitaires à vocation universitaire, qui tout en intégrant les attributions correspondant aux structures de première et deuxième lignes, ont pour missions principales la fourniture de soins hautement spécialisés, la formation universitaire et post-universitaire des personnels de santé ainsi que le développement de la recherche en matière médicale, pharmaceutique et dentaire.

La quasi-totalité de ces structures de troisième ligne ont le statut d'Etablissement Public de Santé (EPS), stipulé dans la loi d'organisation sanitaire et défini en détail dans un décret spécifique du 2 décembre 1991, conférant à ces établissements l'autonomie dans la gestion administrative et financière, à l'instar des entreprises publiques.

Une autre composante du secteur public, bien que souvent qualifiée de para-public, est constituée par les centres de soins ambulatoires, relevant d'organismes publics, au profit de leurs affiliés ou salariés. Il s'agit principalement des polycliniques de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

L'évolution du dispositif public d'offre de soins est orientée par la carte sanitaire établie par le Ministère de la Santé Publique. Cette carte, révisée obligatoirement au début de chaque plan national de développement, détermine les zones territoriales et les secteurs sanitaires

où des établissements de soins et d'hospitalisation peuvent être créés. Ces orientations sont naturellement fondées sur l'évolution de la demande de soins résultant des mutations démographiques, épidémiologiques et technologiques.

Les établissements sanitaires privés sont classés par la loi d'organisation sanitaire en 4 catégories :

- les hôpitaux privés
- les cliniques pluridisciplinaires ou polycliniques
- les cliniques mono disciplinaires
- les établissements sanitaires à but non lucratif.

B.2. Le système de couverture du risque maladie

Si le droit fondamental de toute personne à la protection de sa santé est garanti par la constitution et réaffirmé par la loi relative à l'organisation sanitaire, sa mise en œuvre concrète est tributaire à la fois de l'étendue du système d'offre de soins et des mécanismes de prise en charge et de couverture du risque maladie.

En Tunisie, l'articulation du système de prestation des soins et du dispositif permet d'englober théoriquement l'ensemble de la population, quel que soit le revenu des personnes, leur catégorie sociale ou le lieu d'habitation. C'est là un principe fondamental de la politique de santé tunisienne, dont la mise en œuvre efficace constitue l'objectif majeur des politiques publiques et le moteur des réformes entreprises régulièrement dans le domaine.

Actuellement, la couverture du risque maladie est prise en charge par:

- les Caisses de sécurité sociale
- l'Etat
- les Mutuelles à but non lucratif et les assurances groupes des entreprises.

Les régimes d'assurance maladie des Caisses de Sécurité Sociale

La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS) couvre l'ensemble des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des entreprises et établissements publics, actifs et retraités. Elle offre un régime légal obligatoire et un régime facultatif.

Le régime légal obligatoire a deux options exclusives de prise en charge du risque :

• **Option I** : le remboursement limité aux frais des longues maladies et des interventions chirurgicales, indépendamment du prestataire de soins, public ou privé ;

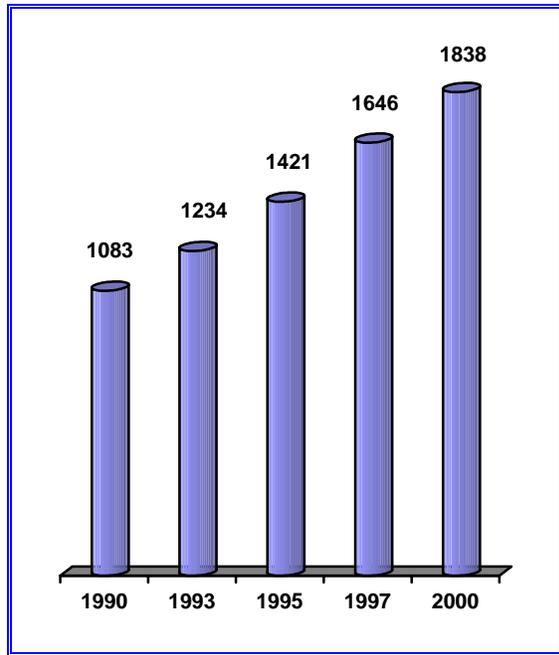
• **Option II** : la carte de soins, permettant la couverture complète (longue maladie, chirurgie et maladie courante) dans les structures sanitaires relevant du Ministère de la Santé Publique.

Le régime facultatif permet d'inclure le remboursement des frais occasionnés par les maladies courantes aux assurés optant pour le système de remboursement.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a vu son champ de couverture s'élargir pour concerner, outre les personnels du secteur privé, d'autres catégories de populations telles que les étudiants et les travailleurs à l'étranger.

Son régime légal obligatoire repose sur le système de carte de soins permettant aux affiliés l'accès aux structures de la Santé Publique et le bénéfice des services offerts au sein des polycliniques propres de la Caisse.

Graphique 5 : Effectif des affiliés sociaux (en milliers)



Source : Ministère des Affaires Sociales

En contrepartie des prestations fournies à leurs affiliés dans les structures sanitaires sous tutelle du Ministère de la Santé Publique, les Caisses versent des contributions forfaitaires au budget de l'Etat, participent aux investissements de ces établissements, et effectuent, depuis 1996, des paiements sur facturation.

Ce dernier mode de paiement a été institué d'abord au niveau des hôpitaux universitaires, puis étendu progressivement, à partir de 1999, aux hôpitaux régionaux.

Le développement continu des besoins en matière de soins de santé a amené les Caisses de Sécurité Sociale à diversifier leurs interventions et les modalités de prise en charge en couvrant notamment :

- les soins à l'étranger
- les actes d'hémodialyse
- les soins thermaux et la rééducation fonctionnelle
- les appareillages, les prothèses et les médicaments spécifiques

• certains actes spécialisés, dans le cadre de conventions avec des établissements publics ou privés : cardiologie et chirurgie cardio-vasculaire, transplantations rénales, la tomodensitométrie, l'imagerie par résonance magnétique (IRM), lithotripsie, greffe de moelle, transplantations cardiaques, etc.

Les Mutuelles et Assurances Groupes

C'est une couverture facultative du risque maladie, elle est parallèle à l'obligation légale d'affiliation aux Caisses de Sécurité sociale.

Les mutuelles sont régies par la réglementation des sociétés mutualistes datant de 1954, et conformément à un statut type établi en 1961.

Elles sont actuellement au nombre de 45 dont 21 relèvent du secteur public et couvrent des fonctionnaires de ministères et des agents de certains offices et entreprises publiques.

Les ressources des mutuelles proviennent :

- Des cotisations des adhérents qui, en général, ne dépassent pas 2 % du salaire brut ;
- Des subventions des administrations et des entreprises, variables selon les cas.

Les assurances groupes concernent des entreprises du secteur public et du secteur privé sur une base contractuelle ; elles sont régies par le code des assurances ; les ressources proviennent également des cotisations des salariés et des contributions des employeurs.

L'étendue de la couverture du risque maladie par les mutuelles et les assurances groupes est variable ; elle dépend du règlement interne pour les mutuelles et des clauses des contrats pour les assurances groupes.

Autres instruments étatiques de couverture sociale

J · Contribution de l'Etat à la couverture du risque maladie

Certaines catégories de la population bénéficient soit de la gratuité complète des soins et de l'hospitalisation dans les structures publiques, soit de tarifs réduits. Cela est stipulé dans la loi d'organisation sanitaire et précisé dans des décrets, arrêtés et circulaires d'applications spécifiques.

La gratuité totale des soins ambulatoires et de l'hospitalisation est accordée à tout citoyen estimé indigent et à sa famille. Elle touche principalement les familles et les personnes nécessiteuses bénéficiaires de l'aide permanente dans le cadre des programmes suivants :

- Le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses, qui concerne 114 300 bénéficiaires ;
- Le programme d'aide aux personnes âgées nécessiteuses en milieu familial, concerne 3 225 personnes âgées ;
- Le programme d'aide aux handicapés incapables de travailler, avec 3 456 personnes ;

Le régime des soins gratuits touche également les enfants sans soutien familial, notamment :

- les enfants résidant à l'Institut National de Protection de l'Enfance (INPE)
- les enfants vivant dans des unités gérées par des associations de protection de l'enfance, sur la base d'accords avec l'INPE
- Les enfants vivant dans des familles de substitution n'ayant pas les moyens de leur assurer une couverture sanitaire.

Le nombre total des bénéficiaires des cartes de soins gratuits a atteint 161 300 en 2000.

Le bénéfice de tarifs réduits de soins et d'hospitalisation dans les structures publiques est accordé à certaines catégories de ménages à revenus limités ; les critères d'octroi tiennent compte à la fois du niveau du revenu et de la taille de la famille.

Le nombre total des bénéficiaires des cartes de soins à tarifs réduits s'élève en 2000 à 529 900.

D'autres catégories de population bénéficient de la gratuité totale des soins et de l'hospitalisation dans les structures publiques ; ce sont principalement :

- ## Les personnes prises en charge dans le cadre d'études scientifiques et de campagnes préventives ou les personnes atteintes de maladies épidémiques.
- ## Certaines catégories professionnelles bénéficient de la prise en charge totale dans les établissements relevant du Ministère de la Santé Publique ou dans des structures qui leur sont spécifiques ; il s'agit du personnel de l'armée, des forces de sécurité intérieure, des douanes, des personnels de santé ainsi que les anciens combattants.

J · Les dispositifs d'appui au système de santé

Afin de garantir le bon fonctionnement du système de prestation des soins et sa pérennité, l'Etat tunisien a veillé au développement des secteurs d'appui considérés comme stratégiques, parmi lesquels nous citons en particulier les secteurs de la formation et de l'industrie pharmaceutique.

Le secteur de formation :

La Tunisie compte actuellement :

- ## 4 facultés de médecine qui assurent la formation médicale de base et la

formation spécialisée dans plus de 40 spécialités médicales.

≠# 3 écoles de sciences et techniques de la santé qui forment dans plus de 10 spécialités de Techniciens Supérieurs de la Santé.

≠# 19 écoles d'infirmiers réparties sur l'ensemble des régions du pays.

Autres actions d'appui :

En dehors de la formation et de l'industrie pharmaceutique, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours d'initiation et qui constituent des appuis fondamentaux au système. Cela concerne notamment la mise en place d'un centre informatique du Ministère de la Santé Publique qui constitue un élément important de structuration du système d'information sanitaire, la restructuration du Centre National de Maintenance Biomédicale qui est désormais un véritable bureau d'expertise au service du Ministère de la Santé.

B.3. Les politiques et les réformes mises en œuvre

L'objectif général des politiques publiques en matière de santé est d'améliorer continuellement les performances du système de santé, c'est à dire «toutes les activités dont le but essentiel est de promouvoir, restaurer ou entretenir la santé».

Un processus continu de réformes met en œuvre les ajustements et actions susceptibles d'améliorer davantage l'état de santé de la population ; cela concerne à la fois :

- ≠# L'extension de la couverture sanitaire préventive et curative de la population et les possibilités d'accès, quels que soient la zone géographique, la catégorie sociale ou le niveau de revenu.
- ≠# Le développement de la réactivité du système sanitaire aux nouvelles

manifestations de l'état de morbidité, au-delà des formes traditionnelles de risques et de maladies, et ce suite notamment aux évolutions démographiques, des modes de vie et de l'environnement dans ses composantes physique, biologique et psychosociologique. C'est le cas, en particulier, des maladies chroniques dégénératives qui gagnent de plus en plus de terrain : maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, maladies neurologiques, etc. ;

≠# La rationalisation des modes de financement des soins de santé, visant à la fois la maîtrise des dépenses et leur efficacité maximale, et le partage équitable des charges entre les différentes parties concernées. Dans cette optique, deux grands programmes majeurs sont actuellement à l'œuvre : le Projet Sectoriel Santé et la réforme de l'Assurance Maladie.

≠# La recherche continue de l'amélioration de la qualité des soins par la mise en place de programmes visant la promotion de la formation continue, la maîtrise des technologies de la médecine moderne et la mise en place d'un système d'Assurance de la qualité.

Actions stratégiques pour le secteur de la santé

Tout en visant la réduction des disparités régionales et entre les milieux et l'amélioration de la qualité des services, les actions stratégiques pour le secteur de la santé s'articulent autour des principales orientations suivantes :

I. L'évolution vers un réseau de services sanitaires intégré et régionalisé, assurant la disponibilité, la qualité et la continuité des services. Ce processus est conduit notamment à travers les actions suivantes :

- La mise à niveau des hôpitaux régionaux, par le renforcement de leurs équipements, la redéfinition et la consolidation des

- spécialités de base dans ces hôpitaux, la modernisation de leurs procédures de gestion ;
- Le renforcement et l'approfondissement de la réforme de la gestion hospitalière relative à la gestion des Etablissements Publics de Santé (EPS) en leur conférant une plus grande autonomie de financement, de gestion financière et du personnel et enfin le développement de leurs systèmes d'information ;
 - La promotion des soins de 1^{ère} ligne notamment par la réorganisation et l'adaptation des hôpitaux de circonscription, des maternités périphériques et des CSB aux nouveaux aspects du paysage épidémiologique et des contraintes de rentabilité et de qualité de soins ;
 - L'amélioration des prestations des services d'urgence ;
 - Une intégration plus grande du secteur privé de prestations des soins dans le système de santé, par une amélioration de son accessibilité en particulier financière dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie ; par l'introduction de mécanismes incitatifs de régulation de l'installation et de la répartition des prestataires privés ; par le développement de relations de coopération et de complémentarité entre structures de prestation des soins publiques et privées.

II. L'adaptation des capacités de formation aux exigences et à l'évolution de l'exercice des professions de santé, par la rénovation de la formation initiale et le renforcement et l'extension de la formation continue ainsi que le développement des opportunités de recherche.

III. La rationalisation des modes de financement des soins de santé, en cohérence avec la réforme de l'assurance maladie, en particulier par l'extension progressive de la facturation des soins dans les structures hospitalières publiques. Cette

orientation va de pair avec la recherche d'une plus grande maîtrise des coûts et la garantie d'une qualité croissante des soins. Pour les catégories de population à faible revenu et non assujetties à la sécurité sociale, la réforme entamée en 1998, a porté sur la révision des modes d'octroi et d'organisation de l'assistance médicale gratuite.

IV. Une réorganisation des circuits institutionnels de régulation du système de santé pour les adapter aux objectifs poursuivis.

En corrélation étroite avec ces orientations, des efforts sont actuellement consentis par la mise en place d'un système national d'information sanitaire, développant les informations existantes et répondant aux besoins de la gestion du système de santé, par l'identification et la production d'une information adaptée, crédible et opportune. Cela permettra à terme de faire le suivi et l'évaluation des moyens, des activités, des coûts, de la qualité, des résultats et des performances du système dans ses composantes publiques et privées.

Le secteur de l'industrie pharmaceutique :

Considéré comme secteur stratégique dans la perspective de sécurité de l'approvisionnement en médicaments et en matière de compression des coûts, l'industrie pharmaceutique a connu un développement très important au cours des dix dernières années. Ainsi le nombre d'unités de fabrication de médicaments est passé de 3 en 1987 à 27 en 1999. Cela s'est traduit par une augmentation du taux de couverture des besoins par la production locale : ce taux est passé de 7,6% en 1987 à 43,7% en 1999. Parallèlement au développement du secteur de l'industrie pharmaceutique, il a été procédé à la mise en place des moyens permettant le contrôle de qualité dont nous citons en particulier le

laboratoire national de contrôle de médicaments et le centre de pharmacovigilance qui assurent les contrôles avant l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché au moment de la commercialisation (contrôle systématique des lots) et en post marketing.

B.4. Les moyens alloués au système de santé

Les ressources financières

L'évolution des dépenses globales de santé est caractérisée par une progression constante, passant d'environ 574 MD en 1990 à près de 1 500 MD en 2000, soit un taux de croissance annuel moyen de 10 %.

Au début des années 90, ces dépenses globales représentaient environ 5,3 % du PIB, puis à partir de 1994, une progression nettement plus rapide que celle du PIB les a amenées à un palier moyen d'environ 5,5 %.

La dépense unitaire en dinars courants par habitant est passée de près de 70 D en 1990 à environ 156 D en 2000.

A l'intérieur de cette évolution globale, des changements importants ont affecté la structure du financement des soins de santé. Ils concernent principalement les rôles respectifs du paiement direct par les bénéficiaires de l'Etat et des caisses de sécurité sociale. A partir de 1995, la part de l'Etat dans le financement a régulièrement baissé pour atteindre près de 31 % en 2000, se traduisant par une croissance moyenne annuelle au taux de 8,2 %, inférieur à celui de la dépense totale.

La part des caisses a régulièrement augmenté passant d'environ 15 % en 1990 à près de 20 % en 2000, évoluant au taux annuel moyen de 12,5 %.

Si l'aménagement progressif des contributions de ces deux agents essentiels a commencé dès le début de la décennie

avec la revalorisation de la contribution forfaitaire des caisses au budget de la Santé Publique en contrepartie des soins dont bénéficient leurs affiliés dans les structures publiques, et accompagné de la réforme de la gestion des hôpitaux ; un changement autrement plus substantiel est toutefois entré en vigueur avec l'avènement de la facturation dans les Etablissements Publics de Santé. Cet effet sera croissant avec l'extension de ce mécanisme aux hôpitaux régionaux.

Les autres modes d'intervention des caisses ont également contribué à l'accroissement de leur part dans le financement :

- Les conventions spécifiques pour la prise en charge de certaines pathologies ont évolué de près de 2 MD en 1990 à 19 MD en 2000.
- La prise en charge de certaines catégories de soins (hémodialyse, appareillages, soins à l'étranger, soins thermaux) est passée, au cours de la période 1990-2000, de 23 à 61 MD.
- Les autres actions directes, notamment les soins dans les polycliniques de la CNSS, ou les remboursements effectués par la CNRPS, ont augmenté respectivement de 12 à 32 MD et de 9 à 24 MD, environ, entre 1990 et 2000.

La contribution des mutuelles, assurances privées et services d'entreprises a aussi augmenté rapidement, au taux annuel moyen de 13 %. Cependant, elle reste marginale par rapport à l'ensemble des dépenses.

Les dépenses directes des ménages ont augmenté à un rythme légèrement plus rapide que l'ensemble des dépenses, évalué à 10,3 % en moyenne par an. Cependant, l'augmentation des dépenses directes de soins des ménages est relativement plus soutenue au cours de la deuxième moitié des années 90, faisant porter leur part d'environ 47 % à près de 49 % en 2000.

Si l'augmentation régulière des ressources financières affectées aux soins de santé est un indicateur d'une prise en compte plus élargie de la demande de soins et des efforts pour la satisfaire dans les meilleures conditions, elle peut également susciter un souci de maîtrise des dépenses pour la gestion des soins avec le maximum d'efficacité tout en sauvegardant l'équité dans l'accessibilité à ces soins.

Comme il a été évoqué précédemment, c'est un objectif majeur des politiques sanitaire et sociale, présent dans l'ensemble des réformes du système de santé et de l'assurance maladie.

Les équipements de santé

L'infrastructure sanitaire s'est développée régulièrement durant la décennie écoulée, pour les différentes catégories de centres de soins: de première ligne, de seconde ligne ou les soins hautement spécialisés traités dans les centres spécialisés et les centres hospitalo-universitaires. Cela représente la condition première pour l'amélioration de l'accès des citoyens aux soins de santé, sur tout le territoire et à toutes les catégories de la population.

Ce développement des équipements sanitaires s'est accompagné d'ajustements structurels internes au dispositif d'offre de soins, traduisant les objectifs de réformes mises en œuvre depuis une dizaine d'années.

Cela concerne d'abord le réaménagement des rôles respectifs du secteur public et du secteur privé, mais également le ciblage de leurs efforts et de leurs interventions.

Ainsi, si la capacité d'hospitalisation publique n'a que très légèrement progressé (surtout dans les centres spécialisés et hospitalo-universitaires), passant de près de 15 400 lits en 1989 à environ 16 250 lits en 1999, la capacité du secteur privé a plus que

doublé au cours de la même période, passant d'environ 950 à près de 2 000 lits

Au total, l'action conjuguée des deux secteurs a permis la stabilisation de l'indicateur global moyen du nombre de lits pour 1 000 habitants au niveau de 1,9.

Il est cependant manifeste que les efforts publics ont permis une extension substantielle de la couverture régionale et de base : augmentation du nombre et des activités des hôpitaux régionaux et de circonscription, qui passent respectivement de 24 et 98 en 1989 à 32 et 118 en 1999 ; intensification du réseau des Centres de Santé de Base, dont le nombre passe de près de 1 300 en 1987 à 1 957 en 1999.

Ce renforcement des lieux des prestations de base et spécialisées est également remarquable pour le secteur privé.

Cela s'est traduit par l'accroissement notable des cliniques privées mono et multidisciplinaires, (passant de 28 en 1989 à 67 en 1999), des centres de dialyse, des laboratoires d'analyses, des unités de radiologie, etc.

Cela s'est manifesté aussi et de façon importante par le développement des cabinets des médecins de libre pratique, généralistes, spécialistes, dentistes et par les officines de pharmacie. Le nombre total de cabinets de médecins de libre pratique est passé d'environ 2 800 en 1992 à plus de 4 100 en 1999; les pharmaciens d'officine sont passés de 1 087 en 1992 à 1 361 en 1999.

Les moyens humains

En cohérence avec l'infrastructure sanitaire, les équipements et les moyens techniques associés, les ressources humaines constituent une composante essentielle du système de santé, car en définitive la performance de celui-ci dépend

en grande partie des connaissances, compétences et motivations des personnes responsables de la prestation des soins.

Etant donné les besoins sanitaires, les priorités sociales et les attentes des demandeurs de soins, tout l'art de la gestion des potentiels humains réside dans la réalisation et la sauvegarde de multiples équilibres : dosage des spécialités; cohérence de la structure du personnel (médical, paramédical, technique et administratif) ; équilibre de la distribution géographique ; appariement des compétences et des fonctions, etc.

Le système de formation initiale et continue a une contribution cruciale dans la recherche de ces équilibres; l'organisation des rémunérations et des motivations également.

Ces préoccupations de bonne formation et de gestion efficace des ressources humaines sont présentes fortement dans les programmes nationaux de réforme du secteur de la santé.

Elles concourent, avec les indicateurs quantitatifs pertinents à traduire les efforts réalisés et les actions mises en œuvre pour le renforcement et la promotion des personnels de santé.

Les indicateurs globaux soulignent l'amélioration constante et substantielle de l'encadrement médical :

⌘ Le nombre d'habitants par médecin^(*) a régulièrement baissé de près de 1900 en 1990 à 1100 en 2000 ; ainsi, pour 1000 habitants, on disposait de 0,5 médecins en 1990 et de 0,9 médecins en 2000^(**) ;

^(*) Y compris les médecins dentistes

^(**) le ratio habitants/médecin est de 1 284 si on exclut les médecins dentistes (source DEP/MSP).

⌘ Cette amélioration est observée à la fois dans le secteur public et le secteur privé. Le nombre d'habitants par médecin public a baissé de près de 3 100 en 1990 à environ 2 100 en 2000 ; pour les médecins de libre pratique, ce ratio est passé, pour la même période de près de 4 750 à environ 2 300 ;

⌘ L'encadrement paramédical reste quasi- exclusivement limité au secteur public, et s'établit autour de 340 habitants par paramédical. Le secteur privé ne compte en effet que 726 personnes de cette catégorie de ressources humaines, face aux 27 147 du secteur public, recensés en juin 2000 ;

⌘ A l'inverse, les médecins dentistes et les pharmaciens se développent substantiellement dans le secteur privé, passant respectivement de 684 et 1087 en 1992 à 928 et 1508 en 2000 ; soit une croissance annuelle moyenne de 3,9 % et 4,2 % respectivement.

B.5. Les indicateurs de rendement du système de santé

L'appréciation du rendement d'un système de santé vise l'évaluation des actions menées dans le cadre des politiques de santé, c'est à dire le degré de réalisation des objectifs fixés par ces politiques.

Cela concerne essentiellement l'ampleur de l'amélioration de l'état de santé de la population et les conditions de cette amélioration, en particulier d'ordre organisationnel et financier. Il s'agit d'approcher les coûts des prestations de santé, mais également la réactivité du système de soins, sa capacité de prise en charge de la demande exprimée par les patients et d'anticiper et prévenir les changements dans cette demande, entraînés par les mutations démographiques, socio-

économiques, ou même plus conjoncturelles, occasionnés par des imprévus majeurs. Il s'agit aussi d'apprécier l'accessibilité de toutes les catégories de la population aux soins de santé, c'est à dire l'équité du système de santé.

La stratégie tunisienne dans le domaine sanitaire, telle qu'exprimée dans les programmes réalisés et les réformes en cours, épouse totalement cette approche et développe les moyens et instruments pour sa mise en œuvre la plus complète possible.

Dans ce cadre, certaines données produites régulièrement permettent d'estimer des indicateurs majeurs des résultats de la politique sanitaire.

I. Les indicateurs démographiques de base, mettent en évidence l'amélioration constante de l'état de santé global, le recul de la charge de morbidité, dépassant nettement les objectifs fixés par l'OMS dans le cadre de la stratégie de "La Santé pour tous, d'ici l'an 2000" :

- L'espérance de vie à la naissance, information traduisant dans la méthodologie actuelle, la contribution de la santé à l'indicateur de développement humain, a régulièrement progressé depuis 1984 à 1999, passant de 67,4 ans à 72,1 ans. L'évolution est plus favorable aux femmes, qui gagnent près de 6 années au cours de cette période, qu'aux hommes qui progressent de 4 ans. Il est vrai qu'une certaine stabilisation est observée ces dernières années, appelant vraisemblablement à un approfondissement de la prise en charge sanitaire. Les probabilités de décès avant 60 et 40 ans illustrent également cette tendance et la différenciation entre hommes et femmes.
- Après une baisse continue durant les décennies 60, 70 et 80, le taux global de mortalité se stabilise aux alentours de

5,6 % ; les projections démographiques lui conservent ce niveau jusqu'en 2015, date à laquelle le vieillissement de la population commencera à se manifester de manière substantielle et à entraîner une augmentation prévisible des taux globaux de mortalité.

Graphique 6 : Taux global de mortalité

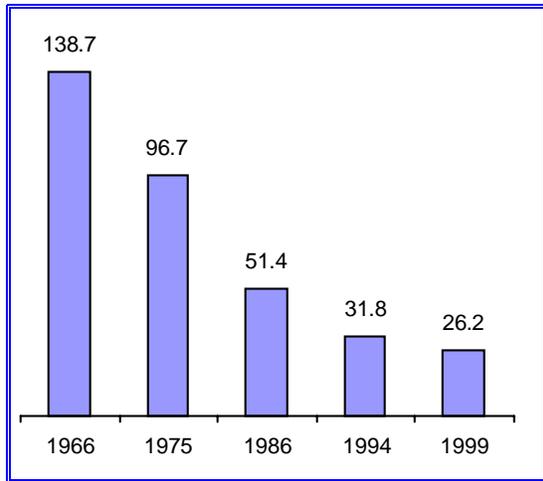


Source : INS

II. Les programmes ciblés de santé reproductive, de santé Maternelle et Infantile, de Planning Familial, intégrés dans le cadre des centres de santé de base, ont abouti à des résultats nettement observables et édifiants :

- La mortalité infantile est réduite à un taux de 26,2 ‰ en 1999, le niveau étant plus faible pour les filles (23,4 ‰) que pour les garçons (29 ‰).

Graphique 7 : Taux de mortalité infantile (‰)



Source : INS

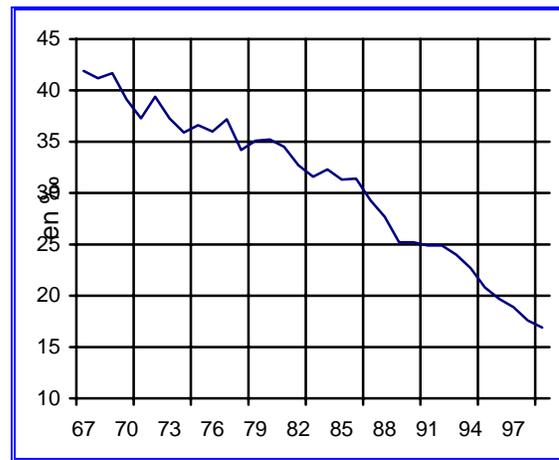
- Pour les enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité s'établit à 31,5 ‰, avec 28,4 ‰ pour les filles et 34,6 ‰ pour les garçons.
- L'impact des campagnes de vaccination est certainement décisif dans la réduction de la mortalité infantile; la proportion d'enfants d'un an vaccinés est maintenant de l'ordre de 96-97 %. Les programmes de vaccination ont été renforcés en vue notamment d'éradiquer la rougeole et consolider l'éradication de la poliomyélite. Il est intéressant de signaler que le Programme National de Vaccination inclut, en plus des 6 maladies cibles identifiées par l'OMS, la vaccination systématique des enfants contre l'hépatite virale, et ce depuis 1994.
- L'insuffisance pondérale néo-natale est réduite à 5,4 % en 1999; le taux d'utilisation des thérapies par réhydratation orale atteint près de 95 % à la même date.
- La prise en charge des femmes enceintes s'est améliorée : celles-ci bénéficiant d'au moins une consultation prénatale dépassent 85 % du total en 1999; les accouchements assistés dans les hôpitaux et les cliniques se sont

également accrus, atteignant plus de 90 %. La proportion des femmes enceintes anémiées a été réduite à près de 32 % en 1999.

Les impacts de la politique de planification familiale apparaissent à travers plusieurs indicateurs:

- Le taux de prévalence contraceptive a augmenté pour atteindre environ 65,5 % en 2001.
- L'indice synthétique de fécondité a baissé continuellement pour atteindre 2,09 en 1999.

Graphique 8 : Taux brut de natalité (‰)



Source : INS

- Parallèlement, le taux brut de natalité a baissé de 25,2 ‰ en 1990 à 16,9 ‰ en 1999. Avec la stabilisation de la mortalité, il en a résulté un ralentissement de la croissance de la population avec un taux de croissance passant de 1,96 % en 1990 à 1,12 % en 1999 ; les projections démographiques le situent entre 0,83 % et 1,06 % en 2004, et entre 0,63 % et 1,04 % en 2009, selon les rythmes d'évolution de la fécondité.

III. Le système de notification des maladies transmissibles confirme la disparition de plusieurs maladies, autrefois considérées comme de grands fléaux, causant des problèmes majeurs

de santé, comme le paludisme, la bilharziose, le choléra.

Le système de surveillance est renforcé pour conserver ces acquis et empêcher la réintroduction et la reprise de certaines maladies endémiques ou l'écllosion de maladies émergentes ou ré-émergentes, à la faveur de l'ouverture du pays et de l'importance de ses relations extérieures.

Ainsi, les programmes nationaux et les actions de lutte disposent de systèmes spécifiques pour le recueil permanent des données permettant la surveillance épidémiologique des maladies comme le paludisme, la bilharziose, le VIH/Sida, la rage, la tuberculose, la leishmaniose et la lèpre.

Les succès de cette stratégie sont illustrés par la maîtrise de la situation en matière de VIH/SIDA malgré l'extension de l'épidémie au niveau mondial et l'ouverture des pays vers l'extérieur (tourisme, économie etc.). En effet, depuis 1985, date de découverte du 1^{er} cas de VIH en Tunisie, il n'a été enregistré que 980 cas de séropositivité (y compris les malades) dont 333 sont déjà décédés ; pour 1999, l'incidence a été de 76 séropositifs parmi lesquels 42 sont malades.

Les acquis en matière d'amélioration de l'état de santé comme en témoignent les indicateurs présentés, la maîtrise des maladies transmissibles et la mise en place de systèmes de contrôle des risques environnementaux locaux et extérieurs nous imposent de prendre les mesures adéquates pour faire face aux nouveaux défis épidémiologiques. En effet, l'augmentation de l'espérance de vie d'une part et la prévalence relativement importante des facteurs de risque des maladies chroniques comme le tabagisme, le diabète, l'HTA etc., laissent entrevoir une augmentation progressive de la fréquence des maladies telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires et les troubles spécifiques des 3^{ème} et 4^{ème} âges. Cela exige une

réflexion approfondie sur les moyens permettant d'adapter continuellement notre système de santé afin qu'il puisse d'une part, consolider ses acquis en matière de contrôle des maladies dites de "sous développement" et assurer la meilleure prise en charge préventive et curative des maladies dites de développement.

B.6. La qualité de vie et la sauvegarde de l'environnement

La protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles constituent des axes majeurs de la politique nationale de développement. Cette démarche est fondée sur la double conviction du droit des citoyens à disposer d'un environnement sain et du droit des générations futures à bénéficier d'un monde non dégradé. Ces contraintes d'une politique de développement durable entraînent à définir des programmes et des actions conciliant les exigences du développement économique et les impératifs de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, à côté des politiques d'amélioration constante des conditions d'habitat et d'hygiène des ménages, reflétées notamment par les branchements des logements aux réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'énergie électrique, la Tunisie conduit une politique multiforme, où elle a installé progressivement un dispositif institutionnel, législatif et réglementaire adapté; défini et mis en œuvre des projets et des actions pour la réalisation des objectifs fixés dont notamment :

J · La protection de l'environnement urbain et sa réhabilitation par :

- le renforcement des actions d'assainissement, l'utilisation des eaux recyclées et traitées dans le secteur agricole en particulier.

- la gestion des déchets solides et des ordures ménagères par le développement des unités de traitement.
- la maîtrise progressive des sources de pollution industrielle.
- la consolidation des dispositifs de contrôle, de suivi et d'encadrement environnementaux.
- le renforcement des financements disponibles pour ces programmes de mise à niveau environnementale.

J · *La promotion des technologies environnementales par le transfert et l'adaptation de technologies propres et protectrices de l'environnement, ainsi que le développement d'actions de formation correspondante.*

J · *Le renforcement des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de protection de l'environnement.*

Pour la protection des ressources naturelles, les principaux objectifs consistent en :

- La maîtrise des ressources hydrauliques par l'amélioration des capacités de stockage, l'intensification des travaux de conservation des eaux et des sols, la consolidation de l'alimentation de la nappe phréatique.
- La rationalisation de la consommation des ressources disponibles en eau, par l'utilisation de techniques d'économies, réduisant les pertes et les gaspillages, et des politiques efficaces de tarification.
- La lutte contre les phénomènes d'érosion, de désertification et de salinité, par l'extension des programmes de protection des eaux et des sols, en particulier la plantation d'arbres, la sauvegarde et l'extension du couvert végétal du territoire.

Lutte contre la pollution atmosphérique

La Tunisie a ratifié, en juillet 1993, la convention de Rio (1992) relative aux changements climatiques visant la limitation des émissions mondiales de gaz à effets de serre. Cette convention a été complétée par le Protocole de Kyoto, qui a quantifié les objectifs de réduction des émissions et instauré des mécanismes incitatifs pour cette réduction.

Le premier rapport tunisien contenant un recensement des émissions de gaz à effet de serre, préparé en 1994, révèle que la contribution de notre pays à l'augmentation de la pression du réchauffement demeure modeste, comparée à d'autres pays. En effet, les émissions nettes se sont élevées à 23,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, correspondant à 2,66 tonnes équivalent CO₂ par habitant ou à 1,8 tonnes d'équivalent CO₂ pour chaque milliard de dollars de PIB.

Les émissions de CO₂ représentent 65 % du total, celles de l'oxyde d'azote 18 %, enfin 16 % pour le méthane.

L'origine de ces émissions réside pour près de 65 % dans les usages énergétiques, 25 % dans les activités agricoles, 12 % provenant des activités industrielles, enfin près de 4 % des décharges d'ordures.

Pour la réduction de ces émissions de gaz, la Tunisie a défini et mis en œuvre des programmes ambitieux, au-delà de ses engagements internationaux en la matière. En effet, depuis le début des années 80, elle a développé un programme national de maîtrise de l'énergie fondé sur la rationalisation de la consommation d'énergie dans tous les secteurs d'usage (domestiques, industriels, agricoles, etc.) et l'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables et propres. Cette politique fondée sur le contrôle, le suivi des émissions et de leurs effets d'une part, et de la promotion et réalisation de programmes pour la maîtrise et la transformation des sources principales de ces émissions, d'autre part, permet d'anticiper des réductions substantielles et de lutter

efficacement contre les effets négatifs des changements climatiques.

La Tunisie a également pris part à tous les efforts internationaux pour la protection de la couche d'ozone. Elle a ratifié en 1989 la Convention de Vienne (1985), le Protocole de Montréal (1987) et les trois amendements qui l'ont concerné (Londres (1990), Copenhague (1992), Montréal (1997)).

Sur le plan national, la Tunisie consciente des conséquences graves de la pollution de l'air sur la santé des citoyens, notamment les affections touchant le système respiratoire et la fragilisation d'importantes catégories de la population (enfants, personnes âgées, personnes atteintes de troubles respiratoires, etc.), a engagé d'importantes actions pour le diagnostic de l'état de la qualité de l'air, la connaissance des sources de pollution, et la mise en œuvre de projets pour la réduction de cette pollution et la maîtrise de ses émetteurs.

A ce titre, il y a eu notamment:

- L'instauration d'une réglementation des rejets polluants de l'air (1994, 1996) définissant en particulier les normes tunisiennes en la matière et les indicateurs des niveaux extrêmes de concentration pour les produits suivants : dioxyde de soufre, ozone, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, hydrogène de soufre, plomb, particules dans l'air.
- Le recensement en 1994, des émissions de polluants atmosphériques par type de rejet et source de pollution.
- L'installation depuis 1996 de cinq stations fixes de contrôle de la qualité de l'air (Tunis, Ben Arous, Sfax, Bouchemma et Gabès).
- L'utilisation d'un laboratoire mobile acquis en 1995 par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, pour

l'observation de la qualité de l'air dans les zones urbaines.

- L'installation d'un système de surveillance des radiations ionisantes avec la mise en place des stations de prises de mesure installées dans des sites identifiés répartis sur tout le territoire national. Ces sites sont connectés directement et en temps réel au Centre de Radioprotection de Tunis.
- La réalisation en 1999, d'une campagne de sensibilisation et de mesure de la pollution de l'air induite par les moyens de transport. Cette enquête a concerné un échantillon de 2900 véhicules répartis entre les 5 agglomérations principales du pays: Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte et Gabès.

Le recensement des émissions polluantes de 1994, a conduit à des constatations importantes pour la mise en œuvre du programme national de lutte contre la pollution atmosphérique.

Le niveau d'émission de dioxyde de soufre s'établissant à 78,6 kg / habitant, ce qui est relativement élevé, comparé aux niveaux des pays industrialisés, variant entre 10 et 50 kg / habitant. La raison principale de ce niveau élevé correspond à la nature des carburants utilisés marquée par la forte présence du gazole.

Pour le dioxyde d'azote, le niveau global d'émission s'établit à 0,5 tonnes / km², ce qui est relativement plus faible que ce qu'on observe en Europe, avec des niveaux dépassant 1 tonne / km².

Les deux sources majeures d'émissions des différents gaz polluants l'air sont constituées par les moyens de transport et les établissements industriels, concentrés dans les principales zones urbaines.

Cependant, malgré l'importance de certaines émissions de polluants, le diagnostic de la concentration dans l'air, réalisé par les stations fixes ou la télédétection, montre que les niveaux de

concentration de la quasi-totalité des polluants demeurent éloignés des niveaux maxima définis par les normes tunisiennes.

L'action nationale de lutte contre la pollution et de promotion de la qualité de l'environnement se poursuit et se développe selon notamment les lignes d'orientation définies déjà dans l'Agenda 21 (Programme National pour l'Environnement et le Développement Durable au 21^{ème} siècle, Agenda 21 National, Tunis, 1995). Elle élargira le système d'observation et de contrôle de la qualité de l'air par le renforcement et l'intégration des stations de contrôle.

Des actions coordonnées avec le Ministère de la Santé Publique devraient préciser, en particulier, les effets sanitaires de la pollution atmosphérique pour les prévenir et les traiter efficacement.

Encadré 4 : La réforme de l'assurance maladie

Le système de couverture sociale contre le risque maladie, tel qu'il a évolué, a permis progressivement l'accessibilité de la grande majorité de la population aux différentes formes de soins qu'elle est en droit de demander.

Cependant, les transformations socio-économiques, le développement des technologies médicales, l'accroissement et la diversification de la demande de soins, la complexité et la multiplicité des institutions d'assurance maladie, ont engendré un certain nombre de distorsions pouvant entraver l'efficacité et l'équité de tout le système.

Les principales insuffisances identifiées concernent :

1. La multiplicité des régimes d'assurance maladie et la différence, voire la divergence des taux de cotisation des risques couverts, des modalités de prise en charge et de financement des régimes ;
2. La multiplication des formes d'intervention des caisses de sécurité sociale, notamment pour prendre en charge de nouvelles catégories de soins, sous forme de conventions correspondant à des pathologies spécifiques ;
3. L'écart grandissant entre les remboursements des frais de soins et les déboursements effectifs réalisés par les patients auprès des prestataires de soins de libre tarification.

La réforme du système d'assurance maladie vise à surmonter ces difficultés, à restructurer le dispositif pour améliorer encore plus la couverture de la population, accroître l'efficacité de la prise en charge, maîtriser davantage les coûts et les dépenses de santé, et assurer une meilleure équité sociale.

Les axes majeurs de cette réforme sont les suivants :

1. Le rapprochement des régimes actuels en ce qui concerne leur financement et leur organisation pour parvenir progressivement à un régime de base obligatoire et unifié englobant tous les secteurs et assurant une couverture suffisante du risque maladie ;
2. Le maintien d'un régime complémentaire facultatif élargissant la couverture de base, en veillant à éviter les doubles emplois ; l'administration de ces régimes, et en particulier le régime facultatif, pouvant être effectuée par les caisses publiques de sécurité sociale et les compagnies d'assurance ;
3. La séparation progressive des organismes de financement des soins de santé et des structures prestataires de ces soins ;
4. L'organisation rationnelle des relations entre les caisses et les structures hospitalières et sanitaires publiques sur la base de la facturation des coûts réels des soins dont bénéficient les assurés sociaux ;
5. La rationalisation des relations des caisses avec le secteur privé de façon à lui permettre de mieux répondre à la demande de soins des citoyens, et de s'intégrer davantage dans le système sanitaire ;
6. Le renforcement des actions visant la maîtrise des dépenses de santé, par la définition et la clarification du rôle de chaque partie prenante du système de santé : structures médicales et sanitaires publiques, médecins et institutions privés, consommateurs de soins, enfin les organismes de régulation.

En cohérence avec ces principes, les travaux actuels des commissions chargées d'élaborer le projet de mise en place de la réforme d'assurance maladie sont axés sur les préoccupations suivantes :

1. La définition du contenu en terme de prestations couvertes, du régime de base et des régimes complémentaires ;
2. L'élaboration des modalités pratiques de remboursement des prestataires de soins de santé selon le principe de la capitalisation ;
3. La mise au point d'un programme d'assurance qualité des soins et d'évaluation de la qualité du système mis en place ;
4. La réforme du cadre organisationnel général (caisses, structures sanitaires publiques, structures sanitaires privées) en vue d'aboutir à une organisation permettant de piloter tous les aspects de la réforme.

La mise en œuvre pratique de la réforme est prévue pour début 2004.

CHAPITRE C :

L'Emploi, fondement de la stratégie du Développement Humain en Tunisie

L'emploi des ressources humaines constitue une véritable préoccupation, voire un des objectifs fondamentaux des différents Plans de développement élaborés en Tunisie.

De nombreuses politiques, souvent différentes, ont été mises en œuvre et un effort d'investissement et de financement soutenu a été réellement engagé. Des performances économiques ont pu être enregistrées, tant en matière de croissance que d'investissements. Cependant, malgré les résultats appréciables qui ont été enregistrés dans ce domaine, l'impact positif prévu sur l'emploi est resté en deçà des objectifs initiaux dans la mesure où des efforts supplémentaires demeurent nécessaires.

Depuis l'indépendance, la dynamique de fonctionnement du marché de l'emploi est constamment indissociable des stratégies de développement mises en œuvre. En effet, les facteurs qui agissent sur l'offre ou la demande d'emploi comptent parmi l'ensemble des choix volontaires et raisonnés que suppose chaque stratégie de développement et qui touchent divers domaines (monétaire, fiscal, commercial, éducationnel, démographique, répartition des revenus, législation du travail, etc.).

De même, pour cerner l'évolution du marché de l'emploi depuis le début des années soixante, on peut distinguer pour le cas de la Tunisie deux grandes périodes qui correspondent à deux modèles différents de développement économique ayant déterminé chacun à sa façon et d'une manière décisive le fonctionnement du marché du travail.

Au cours de la première période qui s'étend jusqu'au milieu des années 80, l'économie tunisienne était orientée vers le marché local, régulée dans la plupart des domaines par l'Etat et où les entreprises bénéficient d'avantages acquis, d'un quasi-monopole de fait pour certaines et d'une protection intérieure et extérieure qui limite la concurrence et permet d'échapper à la contrainte de la compétitivité intérieure et extérieure.

La mise en œuvre de ce modèle de développement a nécessité l'institutionnalisation des relations de travail et l'Etat a influencé d'une manière décisive le fonctionnement du marché de l'emploi par l'ampleur des créations d'emploi dans le secteur public, la réglementation du travail par la promulgation du code de travail et la définition des modalités de formation des salaires tantôt d'une manière statutaire tantôt dans le cadre des accords sociaux.

Au cours de la deuxième période allant de 1985-1986 à nos jours, l'économie tunisienne a été engagée dans un processus de restructuration économique qui a commencé avec la mise en application du plan d'ajustement structurel suivi d'un programme de mise à niveau conçu pour préparer l'intégration irréversible et définitive de la Tunisie dans le marché mondial. La réussite de cette intégration dans une économie mondiale de plus en plus libéralisée exige la constitution d'une compétence technologique permettant une maîtrise du progrès technique, ce qui confère à l'économie nationale une aptitude d'adaptation et donc une capacité de restructuration des avantages comparatifs.

Si pendant plus de trois décennies, la Tunisie a pu utiliser comme avantage concurrentiel ses ressources naturelles, sa position géographique, sa main d'œuvre

relativement éduquée quoique non qualifiée et à bas salaires, ces avantages comparatifs sont de nos jours de moins en moins nécessaires et de plus en plus disponibles sur le marché international. Ils s'avèrent de plus en plus insuffisants pour soutenir l'œuvre du développement économique, compte tenu des mutations profondes qui affectent l'économie régionale et internationale.

Dans ce qui suit, il sera question de caractériser à grands traits les tendances d'évolution des composantes du marché de l'emploi tout en mettant un accent particulier sur les facteurs qui les ont inculquées et ce, en relation avec la logique d'ensemble de chaque stratégie.

C.1. Le fonctionnement du marché de l'emploi avant 1985-1986

Cette période est marquée par un certain nombre de caractéristiques majeures.

En dépit d'une politique dynamique et volontaire de l'Etat en matière de créations d'emploi, la réglementation relativement poussée du marché de l'emploi a débouché sur une aggravation des déséquilibres économiques.

En effet, de 1966 à 1984, la population active est passée de 1 093 700 à 2 137 200 soit une augmentation de 1 043 500, correspondant à 58 000 en moyenne par an. La population occupée est passée de 927 300 à 1 786 400, soit une augmentation annuelle moyenne de 47 700. Le taux moyen de couverture de la demande additionnelle d'emploi est passé de 83,2 % au cours de la période 1966-1975 à un peu plus de 81,4 % au cours de la période 1975-1984. L'écart entre la demande additionnelle et les emplois créés n'a pas manqué d'alimenter le stock initial

de chômeurs qui voit son volume atteindre 245 200 en 1984, correspondant à un taux de chômage de 13,1% pour la tranche d'âge 18-59 ans.

Cette situation de déséquilibre a été accentuée par l'augmentation continue du poids de la population active âgée de 15 ans et plus dans la population totale qui est passé de 24 % en 1966 à près de 31 % en 1984.

En fait, cette croissance de la population active s'est réalisée sous la pression constante de :

- La croissance démographique, puisque le taux de croissance naturel de la population est resté durant cette période maintenu à un niveau élevé comparativement à la période actuelle puisqu'il s'est situé au voisinage de 2,8 % par an.
- Du taux d'activité féminin, puisqu'on assiste durant cette période à l'arrivée sur le marché du travail d'une main d'œuvre de plus en plus féminine dont la part de la population active dans la population totale a plus que quadruplé passant de 3 % en 1966 à 13,2 % en 1984 alors que ce rapport est passé pour les hommes de près de 42 % en 1966 à 47 % en 1984.

Ces deux éléments ont fini par se répercuter sur le taux de participation. Le rapport de la population active sur la population totale est, en effet, passé de 45 % en 1966 à 50,5 % en 1984. Cet effet d'appel exercé par le marché du travail sur les femmes apparaît à travers une augmentation du taux d'occupation féminin qui est passé de 5,6 % en 1966 à 21,8 % en

1984 et à une décroissance du taux de participation des hommes qui est passé durant cette période de 83,5 % en 1966 à 78,6 % en 1984.

D'autre part, cette population active arrive de plus en plus jeune et de plus en plus instruite. La part de la population active ayant le niveau secondaire et supérieur est passé de 8,3 % en 1966 à 23,1 % en 1984.

Du côté de l'offre d'emploi, le déficit de créations d'emplois par rapport à la demande additionnelle a débouché sur une augmentation du taux de chômage qui est passé chez la population âgée de 18 à 59 ans de 12,9 % en 1975 à 13,1 % en 1984. En termes absolus, le nombre de chômeurs a plus que doublé passant de 166 500 chômeurs en 1966 à 172 300 chômeurs en 1975 et à 245 200 chômeurs en 1984. Cette progression du chômage s'est localisée particulièrement dans les zones urbaines et a affecté de plus en plus les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur dont le taux de chômage est passé de 13 % en 1975 à 16 % en 1984.

Par ailleurs, et en ce qui concerne les formes d'emploi, il y a lieu de mentionner les trois caractéristiques suivantes :

- Une tendance relativement accélérée à l'augmentation du salariat dans l'ensemble de l'économie dont le taux passe de 54 % en 1966 à un peu plus de 60 % en 1975 et à 64,4 % en 1984. En revanche, on assiste à une baisse de l'emploi salarial dans l'agriculture dont la part passe de 13,5 % en 1972 à 9,9 % en 1984 au profit du secteur productif non agricole dont la part

dans l'emploi total passe de 36 % en 1972 à près de 41 % en 1984 ainsi qu'au profit des administrations publiques dont la part dans l'emploi total passe de 10,7 % en 1972 à 13,8 % en 1984.

- Une nouvelle répartition sectorielle de l'emploi qui confirme la baisse de la part de l'emploi agricole et l'augmentation de la part de l'emploi industriel et tertiaire. En effet, la part de l'emploi du secteur agricole dans l'emploi total est passée de 45,8 % en 1966 à 37 % en 1975 et à plus de 27 % en 1984. En même temps la part de l'emploi dans le secteur industriel est passée de 21 % en 1966 à 30 % en 1975 et à 35 % environ en 1984. Enfin, la part du secteur des services est passé de près de 33 % en 1966 à plus de 35 % en 1984. Cette tertiairisation de la population active engagée dès le début des années soixante résulte du développement des services non marchands lié à l'émergence de l'Etat-Providence, de l'urbanisation qui entraîne le développement des services aux ménages et surtout à l'amélioration du niveau de vie qui entraîne un déplacement progressif de la consommation essentiellement au profit des services.
- Une évolution fortement accélérée vers une extension de l'emploi occupé féminin dont la part dans l'emploi total est passée de 6,2 % en 1966 à 18 % en 1975 puis à 21,7 % en 1984, ce qui représente plus qu'un triplement en moins de vingt ans.

Au total, cette longue période est marquée, fondamentalement, par quatre caractéristiques: l'accès aux salaires, la féminisation, l'industrialisation et la tertiairisation de la main d'œuvre.

C.2. Le marché de l'emploi dans le cadre d'une économie ouverte

La nouvelle politique économique tunisienne de libéralisation et d'ouverture sur l'économie internationale a engendré l'émergence de nouvelles modalités de fonctionnement du marché de l'emploi tunisien. L'exploitation des données statistiques existantes permet de relever les principales orientations nouvelles qui ont marqué les mutations en cours depuis 1985-1986 du marché de l'emploi.

Tout d'abord, du côté de **la demande d'emploi**, les informations disponibles révèlent une tendance vers la décélération du taux de croissance naturel de la population. Celui-ci est passé de 2,6 % en 1984 à 1,7 % en 1994 et à 1,12 % en 1999 puis à 1,09 % en 2000. Cette tendance s'est produite sous l'effet de la généralisation de l'éducation, de la politique d'incitation à la planification familiale, de la scolarisation, etc.

Combiné à une plus grande rétention du système scolaire grâce à la mise en place de l'école de base, l'ensemble de ces effets ne manquera pas à long terme, de réduire la croissance de la population active. Le retournement de tendance en la matière est prévu pour le milieu de la décennie 2000.

Au cours de la période allant de 1984 à 1999, la population active âgée de 15 ans

et plus a augmenté de 1 006 000 unités soit une augmentation annuelle de 67 000 contre 58 000 au cours de la première période. Cette pression à la hausse de la demande d'emploi est en réalité plus accentuée quand on l'examine en sous périodes. En effet, la demande additionnelle moyenne qui est estimée à 63 500 au cours de la période 1984-1994, s'élève à environ 69 000 au cours de la période 1994-1997 pour atteindre près de 83 000 au cours des années 1997-1999.

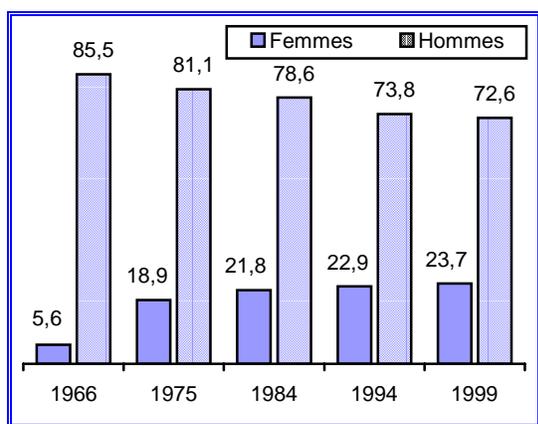
Ensuite, du côté de **l'offre d'emploi**, les statistiques sur la population occupée font ressortir que celle-ci est passée de 1 786 400 en 1984 à 2 635 000 en 1999, soit une augmentation annuelle moyenne de près de 56 600 contre seulement 47 700 par an sur la première période. Mais là aussi, on observe une tendance à l'accélération du rythme d'occupation de la population active. En effet, la population active occupée a augmenté de près de 53 400 en moyenne par an au cours de la période 1984-1994, de 61 000 au cours de la période 1994-1997 et enfin de près de 66 000 au cours de la période 1997-1999.

Par ailleurs, au cours de cette seconde période, la plupart des tendances antérieures se poursuivent.

Tout d'abord, l'accès des femmes à l'emploi se poursuit, bien qu'à un rythme moindre comparativement à la période 1966-1984. La part de l'emploi féminin dans l'emploi total a augmenté, passant de 21,7 % en 1984 à 23,1 % en 1994 et à 24,4 % en 1999. Aussi, on peut dire que la féminisation de l'emploi constitue l'un des traits majeurs des vingt dernières années.

De même, l'accès aux salaires de la main d'œuvre s'étend pour atteindre plus de 68 % des actifs en 1999 contre 64,4 % en 1984. Cette extension du salariat concerne essentiellement les femmes qui voient leur part dans l'emploi salarié augmenter pour passer de 13,6 % en 1984 à près de 24 % en 1999.

Graphique 9 : Taux d'activité (%)



Source : INS

Dans l'ensemble, la structure de l'emploi tend dans le sens d'une augmentation du poids de l'emploi dans le secteur productif non agricole et ce sous l'effet indéniable :

- Du profil de la croissance économique qui se réalise dans les secteurs exportateurs souvent intensifs en travail ;
- du poids grandissant du secteur privé sous l'effet des incitations économiques et financières dans le cadre d'une nouvelle orientation de la politique économique ;
- de la tendance vers la saturation du secteur public en tant que source de création d'emplois.

Ensuite, la baisse de l'emploi agricole ne représente plus que 22 % de l'emploi total en 1999 contre 28 % en 1984. Ce secteur demeure un lieu d'activité naturel pour les femmes alors qu'il est de plus en plus déserté par les actifs masculins. La proportion des femmes parmi les actifs féminins qui travaillent dans le secteur

agricole est restée stable entre 1984 et 1999 soit 25,8 %.

De son côté, la tertiairisation de l'emploi progresse: la part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total représente désormais 44 % en 1994, 46 % en 1997 et atteint 47 % en 1999. D'autre part, ce secteur attire de plus en plus d'actifs féminins puisque 38,5 % des femmes travaillent dans le secteur des services.

Par ailleurs, l'observation de la structure de l'emploi par statut révèle une légère tendance à la baisse de l'emploi indépendant. La période, 1984-1999 est marquée par un recul de cette forme d'emploi dont le poids dans l'emploi total est passé de 28 % en 1984 à 25 % en 1997 et à 23,7 % en 1999.

Enfin, la population active occupée arrive de plus en plus instruite sur le marché du travail. En effet, la part des actifs occupés qui disposent d'un niveau au moins égal à celui de l'enseignement secondaire a sensiblement augmenté passant de 24,5 % en 1984 à 36 % en 1994 et à 37,2 % en 1997 puis à 38,4 % en 1999.

Au total, l'effort soutenu de la Tunisie en vue d'affronter le problème de l'emploi s'est soldé globalement par un bilan positif, le taux de chômage calculé sur la population âgée de 15 ans et plus s'oriente globalement à la baisse, depuis 1984 puisqu'il est passé de 16,4 % en 1984 à 16,3% en 1994 et à 16,2 % en 1999. Sur l'ensemble de cette période, si le taux de chômage masculin a oscillé au voisinage de 16 %, celui des femmes a par contre connu une progression sensible sans doute sous l'effet de la hausse du taux d'activité féminin. Ce dernier passant de 14,8 % en 1984 à 18,2 % en 1994 et à 16,9 % en 1999.

Tableau 4 : Taux de chômage

		1984	1994	1999
Taux de chômage 15 ans et +	Hommes	16,9 %	15,7 %	15,9 %
	Femmes	14,8 %	18,2 %	16,9 %
	Ensemble	16,4 %	16,3 %	16,2 %
Taux de chômage 18-59 ans	Hommes	13,70 %	15,00 %	15,60 %
	Femmes	11,00 %	17,20 %	16,30 %
	Ensemble	13,10 %	15,60 %	15,80 %

Source : INS

Cette performance quantitative s'accompagne en outre d'une amélioration substantielle du temps d'occupation, la proportion des actifs travaillant moins de six mois par an est passé de 15,5 % en 1984 à 13,7 % en 1997. A l'opposé, celle des actifs travaillant plus de neuf mois par an est passé de moins de 70 % en 1984 à 75 % en 1994 et à 78,2 % en 1997.

L'ensemble de ces acquis ne doit pas, cependant, occulter un certain nombre de faiblesses dont on peut citer surtout l'ampleur prise par le poids grandissant des primo-demandeurs d'emploi dans le total du chômage. Sur la période examinée, la part de cette catégorie dans le total des chômeurs a presque doublé pour se situer à près de 29 % en 1999 contre 15 % en 1984.

Tableau 5 : Poids des primo-demandeurs d'emploi dans le chômage

		1984	1994	1999
Primo-demandeurs / Chômeurs	Hommes	13,8 %	12,5 %	24,1 %
	Femmes	20,7 %	26,5 %	42,0 %
	Ensemble	15,1 %	16,2 %	28,7 %

Source : INS

Ce phénomène relativement nouveau s'est produit sous l'effet de la pression exercée par les primo-demandeurs

d'emploi de sexe féminin dont la proportion a plus que doublé en quinze ans passant de 20,7 % en 1984 à 42 % en 1999 après avoir connu un pic de 45,6 % en 1997.

C.3. La dynamique des créations d'emplois et le chômage

Au cours de la période 1984-1999, la population active occupée a augmenté d'environ 850 000 soit une moyenne de l'ordre de 56 600 actifs occupés chaque année.

La réalisation d'un tel volume net d'emplois peut être considérée comme une performance appréciable dans la mesure où :

- Ce volume de création d'emplois a été généré alors même que la Tunisie était engagée depuis le milieu des années quatre-vingt dans de vastes programmes successifs de stabilisation, d'ajustement et de restructuration de l'appareil de production par la mise à niveau des entreprises et de l'économie en général.
- L'augmentation annuelle moyenne des actifs occupés tend de plus en plus à s'accélérer. Celle-ci est passée en effet de 47 700 au cours de la période 1966-1984 à 53 400 au cours de la période 1984-1994, à 61 000 emplois au cours de la période 1994-1997 et à 66 000 emplois au cours de la période 1997-1999.

En fait, cette accélération paraît nettement plus importante quand on compare le volume actuel avec celui enregistré au cours de la période 1962-1975 et qui s'élève à 20 000 environ par an, soit plus qu'un triplement. Cette performance est imputable en particulier et dans une

grande partie, à l'effort d'assainissement de l'économie mené depuis le milieu des années quatre-vingt et surtout à la politique active de l'Etat en matière de création et de maintien de l'emploi.

La structure des créations d'emplois par secteur révèle une tendance nette à l'essoufflement des créations d'emplois dans les activités "classiques". C'est le cas, notamment, des industries agricoles et alimentaires, des matériaux de construction, des industries chimiques, des mines, énergie, eau. Malgré une légère reprise des créations d'emplois dans la branche des bâtiments et travaux publics, celui-ci ne retrouvera probablement plus jamais le rythme de création d'emploi qu'il avait connu au cours de la période 1975-1984 : le renchérissement du prix des terrains, du prix des matériaux de construction couplé à une mécanisation plus intensive constituent des contraintes limitatives à l'expansion de l'activité de ce secteur. Enfin, l'Administration tend de plus en plus à perdre sa place prépondérante dans les créations d'emplois, puisque ce secteur ne représente plus que 12 % de l'ensemble des créations contre 23,5 % au cours de la période 1975-1984, 20 % au cours de la période 1984-1994, 16,8 % au cours de la période 1994-1997 et 12 % au cours de la période 1997-1999.

A l'opposé, d'autres secteurs continuent à développer leurs potentialités de création d'emplois. Il s'agit particulièrement du textile, du tourisme et surtout de la branche des transports et télécommunication ainsi que des industries mécaniques et électriques. Ces deux branches sont intensives en mains d'œuvre et porteuses de technologies nouvelles.

Par ailleurs, si la période 1984-1994 a été dominée en général par des créations d'emplois de type salarial, puisque 90 % environ de l'emploi était salarié, la période suivante marque un renversement de tendance. Désormais, sur la période 1994-1999, 44 % des emplois créés sont des emplois non salariés. On notera quand même le poids anormalement élevé des aides-familiales qui représente 7,9% de la population active occupée en 1999 contre 5,7% en 1994.

Le développement de l'emploi indépendant au cours de la période 1994-1997 pourrait se justifier de plusieurs manières:

- Il peut représenter un réflexe de la part de certains promoteurs face à la rigidité institutionnelle en matières sociale et fiscale. Ces promoteurs choisissent délibérément de monter des projets de petite taille, facile à gérer et à financer et surtout plus aptes grâce à leur flexibilité à s'adapter aux aléas de la conjoncture.
- Ce développement peut être délibérément recherché et souhaité par certaines entreprises de grande taille, leaders dans leurs domaines, et qui cherchent à externaliser certaines de leurs activités afin de réduire leurs coûts fixes, tout en se concentrant sur les segments porteurs et à haute valeur ajoutée.
- Pour certains actifs, le travail indépendant est une solution provisoire au chômage et ce, dans l'attente d'un emploi stable mieux payé dans le secteur structuré.
- Enfin, la politique active de l'Etat en matière de gestion du chômage peut pérenniser l'emploi indépendant. La

Tunisie possède une expérience non négligeable dans la gestion des fonds spéciaux et des programmes ciblés.

L'effort de la Tunisie en matière d'éducation n'a pas manqué de rejaillir sur le niveau d'instruction des travailleurs. Les exigences du secteur productif en matière de qualification et savoir-faire, apparaissent au travers du profil des embauchés. En effet, au cours de la période 1984-1994, 16,9 % des créations d'emplois ont été offertes aux actifs possédant un niveau d'éducation supérieur. Ce taux a progressé au cours des années 1994-1997 pour représenter 18,5 % alors qu'il n'était que de 8 % au cours des années 1975-1984.

En réalité, la capacité de l'économie tunisienne à générer des emplois a été nettement plus importante qu'on ait tendance à le croire. Le système d'information économique dans le pays ne permet pas de bien saisir un certain nombre de données pour l'étude des questions de l'emploi comme les licenciements, les mutations et la mobilité, les rotations de main d'œuvre, etc.

Aussi, dans le but de mieux évaluer les performances de l'économie tunisienne quant à la capacité de son système productif à générer des emplois, il y a lieu d'estimer indirectement, cette capacité en recourant à une décomposition comptable qui permet d'isoler l'effet d'un certain nombre de variables et de mesurer leurs contributions dans la création du volume d'emploi réalisé au cours de la période.

C.4. La décomposition des sources de création d'emplois

En théorie, le volume de création d'emploi peut être appréhendé comme la résultante de plusieurs effets :

- Un effet de productivité (E1) qui est en principe destructeur d'emploi et qui joue contre la progression et même le maintien de l'emploi.
- Un effet de croissance pure (E2) qui, via l'accumulation du capital, permet de préserver l'emploi existant, et le cas échéant, de créer de nouveaux emplois.
- Un effet de structure (E3) qui traduit en pratique le profil et le type de croissance réalisée et permet, à travers les changements dans la structure de la production, de capter l'effet sur l'emploi de toutes les mesures de restructuration de l'appareil de production décidées au cours de la période en question.
- Enfin, un effet résiduel (E4) qui combine l'influence des trois effets ci-dessus énumérés.

Ce sont les influences de ces facteurs que l'on va tenter de mettre en évidence sur le système productif tunisien au cours de la période 1984-1999. L'analyse concerne le secteur productif et sera décomposée en quatre grands sous-secteurs qui sont: l'agriculture et la pêche, les industries manufacturières, les industries non manufacturières et les services marchands.

Sur l'ensemble de la période, on note une création globale d'emplois de 697 700 postes, soit une création moyenne de l'ordre de 46 500 emplois par an. Tous les secteurs sont créateurs d'emplois à l'exception de l'agriculture et la pêche qui crée en moyenne moins de 2 000 emplois par an, ce qui est négligeable compte tenu du poids de ce secteur dans l'économie, et surtout eu égard à son rôle de source génératrice de revenus qui irrigue un tissu social extrêmement large. L'essentiel de la progression de l'emploi provient des services marchands et des industries manufacturières avec respectivement 377 400 et 202 400 postes d'emplois créés. Le recul au cours de cette période du secteur des industries non manufacturières dans la création d'emplois provient de l'essoufflement des créations d'emplois dans la branche des bâtiments et travaux publics, qui voit sa part dans l'emploi total décliner significativement depuis le début des années 1990.

On note par ailleurs la baisse du coût de création d'un poste d'emploi surtout dans les industries manufacturières. Le coût moyen d'un poste d'emploi exprimé à prix constants 1990 a baissé, passant de 100 en 1984 à seulement 17 en 1997 pour remonter à 30 en 1999, ce qui signifie que le coût d'un emploi a baissé des deux tiers entre 1984 et 1999.

Cette performance a vraisemblablement été le fruit des facteurs suivants :

- Une modification des prix relatifs des facteurs dans le sens d'une augmentation du coût du capital et d'une modération des hausses des

salaires favorisant les projets d'investissement fortement utilisateurs de main d'œuvre. La nouvelle politique de régulation monétaire, inaugurée au début des années quatre vingt-dix, et qui a pour objectif de dépasser les méfaits d'une économie d'endettement caractérisée par une répression financière, semble avoir dissuadé les opérateurs économiques privés à procéder à des investissements coûteux en moyens financiers. Cette politique n'aurait pas pu réussir tant que les taux d'intérêt débiteurs étaient négatifs en termes réels.

- Une nouvelle répartition des ressources au profit du secteur abrité et plus précisément le tertiaire qui est fortement créateur d'emplois du fait de sa faible productivité.
- Le recours, probablement de plus en plus important, aux contrats de travail à durée déterminée qui a favorisé une certaine croissance de l'emploi non qualifié.
- Un encouragement à l'emploi non salarié et à l'établissement pour compte propre, ce qui se manifeste clairement à travers la quasi-stagnation du taux de salariat.
- Une meilleure flexibilité de l'économie à travers une plus grande flexibilité du marché de l'emploi. Dans une économie ouverte sur l'extérieur et subissant les aléas de la conjoncture internationale, la possibilité pour les entreprises de pouvoir ajuster, en plus ou en moins et le plus rapidement possible leurs effectifs au niveau requis par leurs carnets de commande, leur permet de diminuer les coûts de transaction et d'améliorer donc leur compétitivité.

C.5. Le renforcement des créations d'emploi et la politique active de gestion du marché de l'emploi

Afin de réduire le niveau du chômage et stimuler la création d'emploi, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active pour le marché de l'emploi visant notamment à le dynamiser, à en réduire les disfonctionnements et à le rendre, en particulier, plus transparent.

Cette politique se réfère constamment à un processus permanent de concertation et de dialogue, consolidé par un consensus national en matière d'emploi, auquel ont adhéré les partenaires sociaux, les partis politiques, l'administration et les structures concernées.

Dans ce cadre, la Conférence Nationale sur l'Emploi, tenue au mois de juillet 1998, s'est attachée à cerner, autant que possible, le problème de l'emploi sous ses différentes dimensions avec la participation des représentants de la société civile. Elle a abouti à une Déclaration Nationale sur l'Emploi, signée par les partis politiques et les organisations nationales et professionnelles en marquant un consensus national autour d'un certain nombre de principes et d'orientations fondamentales de la stratégie de l'emploi, tout en reconnaissant et en renforçant la fonction de l'emploi dans sa dimension économique et sociale.

Le support institutionnel et juridique mis en place, ainsi que la diversité des instruments mis en œuvre pour la promotion de l'emploi, attestent de ces choix fondamentaux. L'adoption d'une telle politique résulte des contraintes qui continuent de peser sur le marché de l'emploi et dont on peut citer en particulier :

- L'augmentation continue du rythme du flux des demandeurs d'emploi ; les demandes additionnelles d'emploi seraient d'environ 80 000 en moyenne par an pour la période 2002-2006 contre 70 000 au cours du quinquennat 1997-2001 et 63 000 au cours de la période 1986-1996.
- L'apparition de plus en plus de nouveaux défis liés à la compétitivité, la productivité et à la valeur ajoutée.
- La pression sans cesse accrue de la demande féminine de l'emploi.

La politique d'emploi se trouve de ce fait articulée autour des axes suivants:

a) La politique de croissance

Tout d'abord, il faut dire que la politique de croissance s'inscrit dans la tradition keynésienne où la croissance économique est le moteur de création d'emplois via l'effet du multiplicateur. La période d'avant 1985-1986 a été marquée par la mise en œuvre d'une politique de relance de la croissance par stimulation de la demande globale, et principalement la dépense publique, aidée en cela par une rente pétrolière et phosphatière, ainsi que par des taux d'intérêt relativement bas sur le marché international. La conduite de cette politique a débouché sur des déficits intérieurs et extérieurs extrêmement lourds et un blocage, à la fois, économique et financier.

La correction des déséquilibres lors des premières années du Programme d'Ajustement Structurel au niveau des déficits extérieurs et budgétaires a permis de stabiliser l'économie, et fut une occasion pour la mise en application d'une nouvelle politique de croissance économique fondée sur la libéralisation et le développement des exportations. La

mise en place de cette politique, depuis le début de 1986 a permis de ramener le déficit de la balance de paiement à des niveaux raisonnables et supportables par l'économie, ce qui a permis au taux de croissance du PIB, qui était négatif en 1986, d'augmenter pour retrouver son niveau tendanciel d'avant 1985.

Ces modèles de développement ont-ils visé l'élévation du taux de croissance à des niveaux plus performants en misant sur la promotion des investissements plus particulièrement dans les secteurs à forte intensité en main d'œuvre.

b) La politique d'incitation à l'emploi

Cette politique s'apparente principalement à une politique d'aménagement, de développement et d'équilibre régional. L'ensemble des incitations est promulgué dans le code des investissements et cherche à réduire le coût du travail considéré comme déterminant dans le maintien et la génération des emplois. Ces avantages sont essentiellement à caractère financier et fiscal.

c) La flexibilisation du marché du travail

Il s'agit d'une revendication ancienne et sans cesse réitérée des chefs d'entreprises. Elle se fonde sur l'idée que la réglementation et l'institutionnalisation des relations de travail perturbent le libre fonctionnement du marché de l'emploi. En ce sens, elles doivent être minimales et limitées pour garantir les conditions de la libre concurrence et faciliter la mobilité des travailleurs. Or, la réglementation du travail par l'encadrement des salaires et la

protection des salariés rigidifie les salaires et les flux de main d'œuvre et désactive, de ce fait, le principal instrument d'ajustement du marché de l'emploi en rendant les flux de main d'œuvre insensibles aux variations des salaires. Cette marche vers une plus grande flexibilité du marché de l'emploi, qui a commencé depuis le début de 1990, s'est fondée moins sur des considérations idéologiques et politiques que sur un souci d'allégement institutionnel et réglementaire. Ainsi, les réformes ont été introduites d'une manière progressive et raisonnée. Dans la pratique, cette flexibilisation du marché de l'emploi a pris la forme d'une flexibilisation des salaires et une flexibilisation des effectifs :

≠ La flexibilité des salaires s'analyse en théorie, comme la possibilité d'ajuster les salaires, particulièrement à la baisse, selon les nécessités de la gestion. En pratique, cet ajustement à la baisse se heurte à un plancher à savoir le SMIG. Or, la remise en cause de celui-ci pourrait, au-delà de l'objectif d'équité, et par le biais de la hiérarchie des salaires, poser, sur le plan macroéconomique, des problèmes de dépression par insuffisance de demande solvable. De ce point de vue, le système de rémunération dans le secteur productif tunisien et dans l'économie tunisienne en général, est assez flexible, puisqu'on constate une relative fluctuation autour de zéro, tantôt négative tantôt positive du taux de croissance du salaire réel moyen.

≠ La flexibilité des effectifs est constatée lorsque l'employeur a la possibilité d'ajuster la nature et l'effectif de son personnel aux nécessités de gestion et en particulier à l'évolution des débouchés.

Dans ce cadre, la flexibilité des effectifs peut être mesurée par la vitesse d'ajustement de la variation des effectifs à la variation désirée. Les calculs effectués pour le cas de la Tunisie montrent une augmentation substantielle de cette vitesse depuis la mise en œuvre de l'ajustement structurel. Le délai moyen requis pour ajuster l'emploi effectif à l'emploi désiré est passé de 28 mois au cours de la période 1974-1985 à 20 mois au cours de la période 1985-1997. Cette évolution est particulièrement marquée dans les industries manufacturières, puisqu'on passe d'un délai de 40 mois au cours de la première période à 18 mois au cours de la période actuelle. Parallèlement, et d'une manière concomitante, on observe une tendance à l'amélioration de la sensibilité de l'emploi à la variation de la production, ce qui traduit une meilleure capacité de réaction des opérateurs économiques aux variations de la demande et notamment la demande extérieure. La réforme du code du travail, et principalement des procédures d'embauche, de titularisation et de licenciement des travailleurs, explique dans une grande mesure la nature de ce constat.

La flexibilité peut prendre, dans certains cas, la forme d'une externalisation de certaines activités. Elle a pour objet de déplacer sur une autre entreprise le lien contractuel qui lie l'entreprise au travailleur, le risque est alors transféré vers le sous traitant. Cette politique est au centre de la flexibilité des entreprises au Japon et tend à prendre de plus en plus d'ampleur en Tunisie, surtout dans les activités de services faisant appel à

une main d'œuvre non qualifiée et peu instruite. La disponibilité d'informations statistiques fiables sur cette question permettrait d'aller plus en avant dans la compréhension de ce phénomène pourtant important pour cerner la stratégie des grandes entreprises et de l'Administration dans la gestion des ressources humaines.

d) La politique d'adéquation qualitative de la main d'œuvre

La politique de formation peut exercer un effet positif sur la croissance de l'emploi, et ce comme le suggère la théorie du capital humain. L'aptitude des entreprises à répondre avec succès aux défis de la compétitivité est étroitement liée aux qualifications et à l'adaptabilité de leurs travailleurs. De nouvelles compétences sont requises par les entreprises, quelle que soit leur taille. Elles engendrent de nouveaux besoins de formation en termes de niveau, de contenu et de qualité. Les travaux, en termes de comptabilité de la croissance, ont bien confirmé l'impact positif que constitue l'accumulation du capital humain. Toutefois, ces politiques visent, au-delà de leur objectif d'éducation formation, à réduire le chômage d'inadéquation entre la qualification des actifs et la qualification des postes offerts. Cette amélioration de l'adéquation a pris la forme, en Tunisie, d'une multiplication des filières et d'une diversification des offres de formation et surtout d'un renforcement de la professionnalisation. Cette démarche s'inscrit, en pratique, à travers la formation initiale, la formation continue et les programmes d'emploi. Elle vise à améliorer l'employabilité des sortants du

dispositif d'éducation et de formation afin de mettre à la disposition de l'économie les qualifications et les compétences capables de relever le défi de la compétitivité, l'exportation et l'intégration dans l'économie mondiale.

En effet, le système d'éducation et de qualification est conçu autour de quatre cycles : l'enseignement de base, l'enseignement secondaire, la formation professionnelle initiale et l'enseignement supérieur. L'enseignement de base s'articule avec l'enseignement secondaire et la formation professionnelle initiale. L'enseignement secondaire s'articule en aval avec l'enseignement supérieur et la formation professionnelle initiale. La formation professionnelle initiale s'articule en aval avec l'enseignement supérieur et le marché de l'emploi. L'enseignement supérieur étant par définition un enseignement terminal, ne s'articule en aval qu'avec le marché de l'emploi.

La réforme introduite appuyée par celle du système éducatif vise à créer un système de formation professionnelle post-enseignement de base qui offre la possibilité d'atteindre les plus hauts niveaux de formation et de qualification. Elle a débuté par la création en 1990 du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi et s'est étendue pour concerner la création de quatre structures chargées de gérer l'emploi et la formation professionnelle, qui sont:

1. L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP) chargée de gérer et de développer l'appareil de formation relevant du Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.
2. L'Agence Tunisienne de l'Emploi (ATE) chargée de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion de l'emploi.
3. Le Centre National de Formation des Formateurs et de l'Ingénierie de Formation (CENAFFIF) chargé d'assurer la formation des formateurs et de participer à l'élaboration et la mise à jour des programmes et des méthodes pédagogiques.
4. Le Centre National de la Formation Continue et de Promotion Professionnelle (CNFCPP), chargé de promouvoir la formation continue dans les entreprises conformément à la politique du pays en matière de modernisation de l'appareil de production et à la mise à niveau des ressources humaines dans le pays.

Le redéploiement du système national de formation professionnelle a été consolidé par l'élaboration et le démarrage du programme de mise à niveau de la formation professionnelle et de l'emploi (MANFORM).

Ce programme est basé essentiellement sur :

- l'élévation de la qualité de la formation par l'amélioration du rendement du dispositif de formation professionnelle, l'adaptation des qualifications aux besoins productifs et l'introduction de nouvelles techniques dans l'élaboration et l'actualisation des programmes de formation ;
- le renforcement de la capacité d'accueil ;

- la consolidation de la formation continue.

1. La formation initiale

D'une manière générale, l'idée implicite est que la formation dispensée peut s'éloigner des qualifications attendues et requises par les entreprises. C'est le problème de l'inadaptation qualitative de l'offre de formation donc de la demande d'emploi à l'offre d'emploi.

La formation initiale peut être assurée à plein temps dans les établissements de formation, c'est la formation résidentielle. Elle peut être assurée par voie d'apprentissage en milieu professionnel ou encore par alternance entre l'établissement de formation et le milieu professionnel.

Par ailleurs, les établissements de formation peuvent être sectoriels ou polyvalents. Ils peuvent être publics ou privés. Le nombre d'établissements relevant du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et gérés par l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle s'élevait en 2000 à 96 centres alors que le nombre de sortants s'élève quant à lui à 14 135 diplômés dont 4 957 diplômés ont été formés selon le mode de formation par alternance. L'effectif de diplômés a marqué une nette progression durant les trois dernières années passant de 7 489 diplômés en 1997 à 9 777 diplômés en 1999 et à 14 135 en 2000.

En ce qui concerne l'apprentissage, l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle dispose de 30 bureaux régionaux d'apprentissage qui prennent en charge près de 48 000 apprentis encadrés par plus de 300 conseillers d'apprentissage.

D'une manière générale, il faut dire que les diverses expériences nationales montrent qu'au-delà des performances quantitatives des systèmes de formation qui sont importantes, il subsiste un problème de taille lié à la portée tout de même limitée de cette politique, et qui concerne la difficulté de pouvoir prévoir les besoins en qualification des entreprises. Les principaux paramètres qui déterminent le comportement des entreprises en matière d'emploi, à savoir la productivité, l'état des débouchés et la technologie, sont incertains et difficiles à prévoir. Le volume de demandes des entreprises en qualifications adressé au système de formation varie selon que les entreprises pourvoient les emplois vacants par promotion interne ou non, préfèrent ou non embaucher du personnel venant des entreprises concurrentes, préfèrent ou non remplacer les travailleurs plus âgés par d'autres plus jeunes.

Par ailleurs, il est important de remarquer que l'accent a été mis ces dernières années sur le renforcement du partenariat entre la profession et les organismes publics chargés de la formation professionnelle. Ce partenariat couvre les différentes étapes de l'opération formation, allant des études, à la création ou restructuration des centres, à la définition des programmes, aux choix des équipements et à la sanction de la formation.

2. La formation continue

En plus des programmes spécifiques mis en œuvre pour permettre la conversion des travailleurs exposés ou touchés par le processus de restructuration de l'économie, et afin d'aider les entreprises à assurer la

formation continue de leurs personnels, les pouvoirs publics ont renforcé les moyens mis à la disposition du CNFCPP et ont procédé par ailleurs à la réforme de la taxe à la formation professionnelle (TFP), en allégeant les procédures, en réduisant les délais de traitement des dossiers et en élargissant les domaines d'intervention de la ristourne et à la création du Programme National de Formation Continue (PRONAFOC) dirigé vers les petites et moyennes entreprises.

D'une manière générale, il existe en Tunisie cinq principaux instruments conçus pour l'encouragement de la formation continue. Il s'agit de:

- a) La ristourne sur la taxe à la formation professionnelle ;
- b) Le programme national de formation continue ;
- c) L'article 39 du code d'incitation à l'investissement ;
- d) Le Fonds d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle (Instrument C) ;
- e) Le Fonds d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle (Instrument F).

Depuis le premier mai 2001, un certain nombre de mesures ont été décidées pour :

- a) Renforcer l'effort financier consacré pour la formation continue pour permettre à plus de 10000 travailleurs de bénéficier de ce régime ;
- b) Unifier les mécanismes utilisés en matière de formation continue dans le Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage, de manière à simplifier les procédures et rationaliser les programmes, et ce au profit de

toutes les entreprises soumises ou non à la taxe de formation professionnelle ;

- c) Prise en charge par l'Etat des frais d'identification des besoins réels des entreprises par l'élaboration de plans cohérents et la définition des standards et normes de formation.

Les études menées par le MFPE confirment l'idée selon laquelle la formation continue exerce un effet positif important sur les bénéficiaires de ce programme, par l'amélioration des salaires et la stabilité dans l'emploi des travailleurs et par l'amélioration de la productivité des entreprises. Les estimations menées sur un échantillon de près de 250 entreprises révèlent que la formation continue permet d'augmenter sensiblement la valeur ajoutée. L'élasticité de la valeur ajoutée par rapport à la dépense en formation continue est comprise entre 0,035 et 0,07 selon la méthode d'estimation, ce qui signifie que, toute chose étant égale par ailleurs, une augmentation des dépenses de formation continue de 100 % permet d'augmenter de 3,5 % à 7 % la valeur ajoutée. Ces chiffres représentent une performance appréciable et militent en faveur du renforcement des moyens financiers et institutionnels pour inciter les entreprises à une plus grande mise en œuvre de cette forme d'accumulation en capital humain.

e) Les programmes d'encouragement à l'emploi des jeunes

Ces programmes sont fondés sur le constat selon lequel les structures de formation initiale, essentiellement éducatives, ne sont pas assez adaptées pour permettre aux jeunes d'acquérir des qualifications susceptibles de leur garantir

une insertion dans la vie professionnelle ou une installation pour compte propre. Ces programmes se présentent sous la forme de stages organisés au profit des jeunes demandeurs d'un premier emploi. Les jeunes primo-demandeurs d'emploi peuvent bénéficier, selon le type et le niveau de leur formation initiale, de l'un des trois programmes suivants : le Contrat Emploi-Formation (CEF) destiné aux diplômés de la formation professionnelle, le Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle I (SIVP I) destiné aux diplômés de l'enseignement supérieur et le Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle II (SIVP II) destiné aux jeunes ayant au moins le niveau de la troisième année secondaire ou le niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Tableau 6 : Evolution du nombre de bénéficiaires et des coûts moyens (SIVP I)

	Nombre de stagiaires	Coût (en 1000D)	Coût moyen par stagiaire
1988	1 756	1 774	1 010
1989	2 624	2 731	1 041
1990	2 065	2 918	1 413
1991	2 514	2 682	1 067
1992	2 776	2 722	981
1993	2 719	2 861	1 052
1994	3 798	3 296	868
1995	4 779	4 844	1 014
1996	2 051	4 491	2 190
1997	3 226	2 762	856
1998	6 362	4 990	784
1999	6 906	-	-
2000	7 171	9 700	1 352

Source : ATE

L'évaluation rétrospective des programmes SIVP I et SIVP II aboutit à un

bilan controversé, dans la mesure où l'entreprise encaisse souvent une subvention pour les embauches qu'elle aurait de toute manière effectuées.

Aussi, afin de rationaliser l'intervention de ces programmes et mieux cibler leurs interventions en matière de traitement des demandeurs d'emploi ayant des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, des mesures ont été prises depuis 1994 instaurant des taux minima d'insertion des stagiaires dans les entreprises d'accueil. Il fixe aussi des taux maxima de stagiaires à accueillir par une même entreprise tout en tenant compte des spécialités, de la région, de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité.

Tableau 7 : Evolution du nombre de bénéficiaires et des coûts moyens (SIVP II)

	Nombre de stagiaires	Coût (en 1000D)	Coût moyen stagiaire(D)
1989	1 253	592	471
1990	988	648	656
1991	1 376	708	515
1992	1 504	769	511
1993	1 658	896	540
1994	2 924	1 333	456
1995	4 432	2 374	536
1996	1 864	1 150	617
1997	1 360	778	572
1998	2 380	1 198	503
1999	2 547	-	-
2000	2 649	1 600	604

Source : ATE

Par ailleurs, le Contrat Emploi-Formation (CEF) s'étend sur une année et

est destiné aux jeunes ayant le niveau de la dernière année de l'enseignement de base ainsi qu'aux jeunes ayant un niveau scolaire compris entre la troisième année et la septième année de l'enseignement secondaire, professionnel ou technique. Les stagiaires sont accueillis auprès de toutes les entreprises industrielles ou commerciales ou tous les exploitants agricoles affiliés à la sécurité sociale. L'action de cet instrument est globalement positive et aboutit à des taux d'insertion importants qui dépassent 70 %. Le tableau suivant résume les principaux indicateurs relatifs à ce programme depuis sa création.

Tableau 8 : Evolution du programme d'insertion CEF

	Nombre de stagiaires	Coût (en 1000D)	Coût moyen/ Stagiaire(D)
1988	2720	528	194
1989	3394	1045	308
1990	3770	1146	304
1991	3331	1144	343
1992	3148	1246	396
1993	2731	925	339
1994	3463	1006	290
1995	3567	929	260
1996	1144	909	795
1997	1119	348	311
1998	1636	406	248
1999	1763	-	-
2000	1697	500	294

Source :ATE

Le principal instrument d'évaluation de ces programmes est le taux d'insertion des bénéficiaires, qui est déterminé par des enquêtes d'évaluation et de suivi auprès des groupes de bénéficiaires et de groupes témoins. Les enquêtes effectuées révèlent que ces taux sont de 68 % pour les bénéficiaires des programmes (SIVP I), de 61 % pour les bénéficiaires des programmes (SIVP II) et de 71 % pour les bénéficiaires du (CEF). D'autre part, la comparaison du taux d'insertion global des individus bénéficiaires à celui du groupe témoin dégage un gain d'employabilité de 25 %.

Outre ces programmes, un autre instrument a été mis en place au début des années 90 et vise à approcher la question de l'emploi par l'offre plutôt que par la demande. Il vise, grâce à une formation complémentaire dispensée au demandeur d'emploi, à satisfaire les besoins urgents du secteur privé en qualifications non disponibles immédiatement sur le marché de l'emploi. Il vise aussi à aider au perfectionnement professionnel des travailleurs en activité. Il fournit, enfin, un instrument pour la reconversion des travailleurs ayant perdu leur emploi, ainsi qu'aux besoins de mise à niveau technique et fonctionnelle des promoteurs de petits projets. Le FIAP intervient sur le marché de l'emploi au travers des instruments et formules suivants :

- La formation-insertion (instrument A) qui vise à satisfaire les besoins en personnel qualifié des entreprises.
- La formation-installation (instrument B) qui assure la formation de promoteurs potentiels par l'aide à la création et la gestion de micro-entreprises; il offre également une

assistance pour les entrepreneurs installés.

- Le perfectionnement technique (instrument C) qui vise le perfectionnement ou la reconversion du personnel des entreprises en vue d'améliorer leur productivité, de maintenir ou de consolider les travailleurs menacés dans leurs emplois.
- La promotion de l'insertion des demandeurs d'emploi difficiles à insérer (instrument D). Cet instrument ne prend pas en charge les travailleurs licenciés pour raisons économiques.
- Aide à la mobilité géographique (instrument E) en octroyant des primes de déplacement pour favoriser la mobilité de main d'œuvre qualifiée vers des régions qui connaissent un déficit de main d'œuvre qualifiée.
- L'aide à l'installation ou l'insertion des travailleurs issus du secteur public ou privé ayant perdu leur emploi pour raisons économiques (instrument F). Il offre en outre une aide à ceux qui voudraient s'installer à leurs propres comptes.
- La promotion de l'offre privée de formation initiale (instrument G) qui vise à développer la capacité de formation initiale privée, de manière à favoriser la réorientation du secteur privé de formation professionnelle vers des filières correspondant aux besoins des secteurs de production. L'intervention de cet instrument se fait par le biais des fédérations d'employeurs ou des travailleurs, des

ONG ou des établissements de formation agréés par le MFPE.

De 1990 à 2000, le Fonds d'Adaptation Professionnelle a mené plus de 3 500 actions qui ont concerné 70 900 bénéficiaires. L'essentiel de ces actions a concerné l'insertion en entreprise, soit de 48 600 adaptés.

f) Les instruments de promotion de l'emploi indépendant et des micro-entreprises

Depuis l'indépendance, la Tunisie a mené des expériences nombreuses et variées, visant la promotion de la petite entreprise et la création d'emploi. Actuellement, les PME et les micro entreprises représentent près de 90% des entreprises, assurent 30% des emplois et contribuent à environ 30% du PIB. Un certain nombre d'instruments, sous forme d'incitations fiscales ou financières, d'institutions spécialisées en matière d'octroi de crédits, d'organes de soutien et d'assistance, ont été mis en place.

Ces instruments se trouvent renforcés ces dernières années par des institutions dont la création s'inscrit dans le cadre de l'approche tunisienne basée sur la solidarité nationale et qui concilie entre le développement économique et la promotion sociale.

J Le fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers (FONAPRA)

Ce fonds a été créé en 1981 et il est destiné aux personnes physiques ayant la qualification requise et aux diplômés et artisans. Le fonds finance des projets dont

le coût ne dépasse pas 50 000 dinars. Les fonds propres mobilisés par le bénéficiaire représentent 4 % lorsque le coût du projet est inférieur à 10 000 dinars et 8 % lorsque le coût est compris entre 10 000 et 50 000 dinars. Le crédit bancaire à taux bonifié s'élève à 60 % du coût, le reste est offert au bénéficiaire sous forme de dotation publique.

Le promoteur bénéficie par ailleurs de plusieurs avantages financiers et fiscaux étendus sur cinq ans. Depuis sa création en 1981 et jusqu'à la fin de l'année 2000, le FONAPRA a financé 22 000 projets pour un montant total d'investissement de près de 295 millions de dinars et a permis de créer 89 000 postes d'emplois, ce qui représente plus de 4 500 postes d'emplois par an.

J · **La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)**

Cette banque, créée en 1997, constitue un nouveau mécanisme de financement des petits projets au profit d'une catégorie de candidats à l'installation, n'offrant pas les garanties matérielles habituellement demandées par les banques. Il s'agit généralement des personnes ayant une qualification professionnelle acquise à la suite d'une formation ou d'une expérience professionnelle, de petits artisans ou encore de diplômés du supérieur. La BTS a commencé à accorder des crédits en mars 1998 selon une démarche marquée par la souplesse et la célérité.

Au 31-12-2001, le nombre des crédits accordés a atteint 49 000 pour un montant total de 174 MD. Ces projets auraient permis de créer 69 000 emplois. Au niveau de la répartition par secteur, 78% des

projets concernent les petits métiers et les services, 17% concernent des projets agricoles et 5% concernent des projets dans le secteur de l'artisanat. La part des femmes dans le total des crédits accordés a atteint près de 30%.

J · **Le Fonds National de l'Emploi 21-21**

Créé par la loi des finances pour l'année 2000, ce fonds intervient dans le financement de toutes les opérations susceptibles de développer la qualification des demandeurs d'emploi et de favoriser les possibilités d'emploi notamment par :

- Des programmes permettant dans le cadre de travaux et d'activités d'intérêt public, l'emploi de ceux n'ayant pas de qualification professionnelle, ainsi que leur intégration professionnelle et sociale.
- D'activités et de projets spécifiques pour l'emploi indépendant au profit des demandeurs d'emploi ayant des qualifications professionnelles.
- D'opérations et de programmes permettant aux demandeurs d'emploi, et notamment les diplômés du supérieur, de développer leurs capacités d'insertion dans la vie professionnelle.
- D'opérations de réadaptation et d'intégration professionnelles.

Le Fonds National de l'Emploi comporte 34 instruments couvrant l'ensemble des niveaux d'enseignement et de formation des demandeurs d'emploi.

Jusqu'à la fin de l'année 2001, le nombre des bénéficiaires des interventions du fonds a atteint 112 000 personnes. Il est

à noter en fin que 60 MD et 80 MD ont été alloués au fonds respectivement en 2000 et 2001.

J · **Le micro crédit**

La loi n° 67 du 15 juillet 1999 a institué le micro crédit et le définit comme étant « tout crédit visant l'aide à l'intégration économique et sociale ». Le micro crédit est accordé pour « financer l'acquisition de petits matériels, d'intrants nécessaires à la production ou sous forme de fonds de roulement ».

Peuvent bénéficier de ce type de crédits :

- Les personnes physiques qui appartiennent aux familles nécessiteuses et aux catégories vulnérables et ayant la capacité d'exercer une activité.
- Les personnes physiques qui ont une qualification pour exercer une profession, un métier ou une activité dans l'agriculture ou les services et qui n'exercent pas un travail salarié.

La loi stipule également que ces crédits seront accordés par les associations créées selon la législation en vigueur.

Jusqu'au 31 décembre 2001, près de 21 300 crédits ont été accordés pour un montant de 14,9 MD. Les femmes ont bénéficié de 34% de ces crédits.

g) **Les programmes de génération de revenus et de lutte contre la pauvreté**

Ces programmes contribuent au développement harmonieux et équilibré des régions, et participent d'une manière active et décisive à la consolidation et la création d'emplois, à travers la mise en place d'instruments et de mécanismes spécifiques

de création d'activités productives et de sources de revenus stables et viables.

J · **Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN)**

Le Fonds de Solidarité Nationale intervient essentiellement dans les zones d'ombre et permet de financer des projets de petits métiers, d'artisanat ainsi que des projets agricoles qui permettent de lutter contre la pauvreté en générant des revenus stables dans les zones d'intervention du fonds. Au cours de la période 1997-2001, le fonds a financé 3 473 projets avec un montant total d'investissement de près de 5 millions de dinars.

J · **Le Programme Régional de Développement (PRD)**

Ce programme est géré depuis 1989 par les régions et consacre trois constantes majeures de la politique de développement économique et social, à savoir: la décentralisation, l'intégration et la solidarité nationale. Ce programme s'adresse aux populations défavorisées dans les zones rurales, urbaines et péri-urbaines en finançant des petits projets dont le coût n'excède pas 3 000 dinars. Chaque année, en moyenne, 13 000 personnes environ en bénéficient avec un montant alloué de 6,5 millions de dinars.

J · **Le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI)**

Ce programme cherche à pérenniser les actions de développement économique en faisant de sorte que la lutte contre la pauvreté soit un processus durable et irréversible en accentuant le rôle des régions et en accordant une place plus

importante aux populations concernées, aux structures communautaires et aux ONG dans la conception et la mise en œuvre des projets. La première génération du programme a financé 792 projets de petits métiers, au cours de la période 1988-1993, avec un coût d'investissement de 6 millions de dinars et en générant 1 750 emplois permanents. La deuxième génération 1994-2000 a concerné 850 projets avec un investissement de 6 millions de dinars et créant près de 2 100 emplois permanents.

J · Le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI)

Outre l'amélioration des infrastructures, le programme de développement urbain intégré a pour objectif d'assurer à la population visée des ressources permanentes par l'amélioration des offres de service et d'équipement collectif, ainsi que l'amélioration des conditions économiques des populations ciblées. Le PDUI intervient par l'assistance à la micro-entreprise dans le milieu urbain en utilisant le FONAPRA comme source de financement des projets identifiés.

h) L'animation du marché de l'emploi

Pour diminuer le dysfonctionnement du marché de l'emploi, et afin de le rendre plus transparent, la Tunisie a entrepris une réforme profonde des services de l'emploi. Cette action a pris les formes suivantes :

- Organisation des bureaux de l'emploi pour leur octroyer plus d'initiative et davantage d'autonomie.
- Adoption de l'approche client par une révision de la philosophie et de la

démarche des services d'emploi, qui ne sont plus des structures de gestion du marché de l'emploi, mais des structures d'animation et d'offre de services pour les entreprises et pour les demandeurs d'emploi et de formation et selon une démarche qualité.

- Informatisation et mise en réseau des bureaux de l'emploi pour permettre une fluidité et une meilleure circulation de l'information relative au marché de l'emploi.
- Ouverture du système d'information de l'ATE sur le public, ce qui lui confère une plus grande transparence. Un serveur en libre service accessible sur le réseau Internet a été installé et mis à la disposition du public. Il fournit, entre autres, l'information sur les offres et les demandes d'emploi disponibles sur l'ensemble du territoire de la République, les opportunités de formation offertes par le dispositif national de formation ainsi que les prestations des services de l'emploi et les divers programmes d'encouragement à l'emploi indépendant et la micro-entreprise.
- La création de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications qui a pour mission de développer un système d'information sur l'emploi et les qualifications et de piloter et évaluer les politiques publiques en matière d'emploi et de formation. Il constitue de ce fait un instrument d'aide à la décision gouvernementale.

Ainsi, en dépit des performances appréciables au niveau de la création d'emplois, le chômage demeure important.

Cependant, l'emploi qui est considéré comme étant le point de jonction entre l'économique et le social et le moyen le plus efficace pour la promotion des ressources humaines, constituera un objectif prioritaire du X^{ème} Plan de développement 2002-2006.

Il est par ailleurs prévu la réduction du taux de chômage de 2 points entre 2001 et 2006 après l'amorce d'une baisse de ce taux observée en 2001. L'attention accordée à l'emploi ne se limite pas aux seules créations et consolidations de l'emploi, mais sera accordée également aux licenciés pour diverses raisons en leur permettant de réintégrer la vie active à travers la mise en place d'un certain nombre d'instruments d'adaptation et de réinsertion professionnelle.

CHAPITRE D :

L'éducation, vecteur du Développement Humain

L'acquisition du savoir constitue une des conditions essentielles du développement humain préconisé par le PNUD : « le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soit réalisé trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. » (Rapport du PNUD 1990).

Or, et vers le milieu des années cinquante, les déterminants du développement humain étaient en Tunisie peu favorables, et les composantes elles-mêmes de ce développement se caractérisent par des niveaux peu performants.

Concernant l'éducation, on comptait, en 1956, 302 281 élèves et étudiants tous cycles confondus sur une population totale de 1 307 000 personnes âgées de 6 à 23 ans, soit un taux de 23 %. Le milieu rural regroupait 3,4 % des scolarisés. On comptait dans l'enseignement supérieur 2 étudiants pour 1 000 habitants. L'alphabétisation de plus de 10 ans était de 15,3 %.

Cet état de fait explique l'engagement de la Tunisie qui, dès le lendemain de l'indépendance, a érigé le secteur de l'éducation en une véritable priorité nationale.

En effet, consciente du rôle déterminant qui incombe aux secteurs de l'éducation et de la formation dans la valorisation des ressources humaines, ainsi que dans la promotion de l'homme et la consécration de ses droits fondamentaux, la Tunisie s'est employée au développement du dispositif d'enseignement et de formation et

l'allocation des moyens nécessaires à son développement.

Ce choix stratégique s'est soldé par des résultats probants perceptibles à travers le relèvement des taux de scolarisation, la réduction progressive des taux d'analphabétisme de 55 % en 1975 à seulement 27 % en 1999.

Cette stratégie a été renforcée au cours des dernières années, notamment avec la mise en œuvre d'un vaste programme de réforme structurelle touchant à la fois les programmes d'enseignement, le contenu et les méthodes de formation. Celles-ci ont fait l'objet notamment au cours de la dernière décennie, d'une série de réformes visant à doter le secteur éducatif des capacités lui permettant d'accompagner les mutations profondes nationales et internationales et à mieux répondre ainsi aux nouvelles exigences du développement économique et social.

C'est ainsi que fut promulguée la loi n° 91-65 du 29 juillet 1991 relative au secteur éducatif pour servir de cadre adéquat et propice au développement du secteur de l'enseignement. Cette loi a institué, entre autres, l'enseignement de base, l'obligation scolaire entre 6 et 16 ans et la gratuité de l'enseignement à tous ceux et celles en âge de scolarisation.

Ce choix opéré par la Tunisie afin de promouvoir le facteur humain et d'améliorer son niveau éducatif se trouve également confirmé par la stratégie de développement préconisée pour le quinquennat 1997 – 2001 qui en a fait une constante et une composante fondamentale du IX^{ème} Plan.

Cette stratégie délibérée d'accorder la priorité à la promotion et à la valorisation des ressources humaines n'a pas manqué de se traduire par des acquis et des résultats significatifs.

Cependant et par delà ces acquis appréciables, le système d'enseignement tunisien est aujourd'hui confronté au double défi de l'ouverture sur les marchés extérieurs, avec des exigences nouvelles de qualité et de performance, et des mutations nécessaires pour remédier aux faiblesses intrinsèques de ce système en termes de rendement.

Il importe, par ailleurs, d'envisager ces enjeux dans un cadre d'interaction entre les trois ordres d'enseignement, qui découle d'une liaison de type input/output. En effet, si l'enseignement supérieur fournit les deux autres ordres en formateurs, sa fonction de production propre est elle-même conditionnée par l'intensité des flux produits par l'enseignement pré-universitaire ainsi que par la qualité - «contenu du savoir» - des sortants de ce dernier système.

On observe enfin que, parmi les résultats les plus tangibles du développement scolaire, fallait-il signaler le recul de l'analphabétisme. Cependant, ce fléau est encore « tenace » ; son éradication exige la mise en œuvre d'actions et de moyens spécifiques.

D.1. L'enseignement de base et le secondaire

Les années 90 ont été marquées par une importante réforme du système éducatif.

Cette dernière, lancée en juillet 1989, a porté le cycle de base à 9 ans et instauré un enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

La réforme, dite de l'Enseignement de Base (EB), vise également la réduction des déperditions scolaires, particulièrement au niveau du 1^{er} cycle (ancien cycle primaire). Sa mise en œuvre aurait exigé l'intensification du recrutement d'enseignants qualifiés.

Plus généralement, le secteur de l'éducation qui a connu lors de la dernière décennie une évolution divergente des flux d'élèves, en décélération nette pour le 1^{er} cycle de l'EB (effet de la transition démographique) et en progression pour le 2^{ème} cycle de l'EB et le secondaire, a globalement bénéficié de conditions d'encadrement pédagogique plus favorables, d'où la tendance à l'amélioration des rendements.

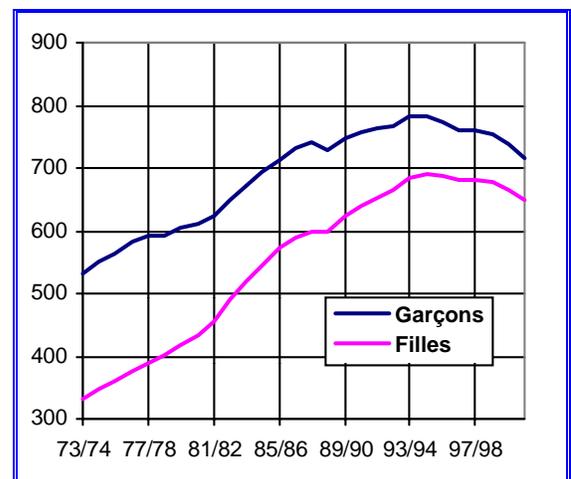
Toutefois les niveaux de déperditions restent sensibles alors même qu'une tendance à la compression budgétaire, encore relative, commence à se dessiner. On se propose de développer, ci-après ces différents points :

1. Les effectifs
2. L'encadrement pédagogique
3. Les rendements
4. Les contraintes budgétaires
5. Les voies de réforme

La première cohorte inscrite à ce nouveau système a terminé la classe de 9^{ème} en juin 1998, la deuxième en juin 1999 et la troisième en juin 2000.

En juin 2002, la première cohorte atteindra le baccalauréat.

Graphique 10 : Effectif des élèves du 1^{er} cycle de base (en milliers)



Source : Ministère de l'Éducation et de la Formation

D.1.1. L'évolution de l'effectif des élèves

1. Scolarisation généralisée et reflux des effectifs du 1^{er} cycle de l'EB

L'effectif des élèves du 1^{er} cycle de l'EB (6 années d'études), qui correspond à l'ancien cycle primaire, a enregistré, à partir du milieu des années 90, une tendance à la baisse, appelée à s'intensifier au cours des prochaines années, par suite de l'accélération de la transition démographique et de la « fluidité » des flux d'élèves engendrée par l'amélioration du taux de rendement dans ce cycle.

Dans ce cadre, il faut relever que :

La part relative de l'effectif des filles tend à croître régulièrement, passant de 45,8 % en 1990/91 à 47,6 % en 2000-2001, ce qui signifie qu'on tend vers la « pleine mobilisation » des filles concernées par ce cycle, étant donné que le taux de masculinité, pour cette tranche d'âge, est sensiblement supérieur à 1.

- La scolarisation des enfants de 6 ans, filles et garçons, est désormais complète ; celle de la tranche d'âge 6-12 ans, quasi – générale, « plafonne » depuis quelques années à 97 %, cela aussi bien pour les filles que pour les garçons. *Extension de la scolarisation secondaire*

L'effectif global de l'enseignement secondaire, qui regroupe le 2^{ème} cycle de l'EB (3 ans) et l'enseignement secondaire nouveau (4 ans), continue de croître de façon régulière -doublement en 10 ans-, dans l'attente d'un retournement de tendance prévisible pour la fin de l'actuelle décennie. Il convient de noter à cet égard que l'amélioration des taux de passage dans le 1^{er} cycle de l'EB continue à entretenir, de façon soutenue, cette pression à la hausse, d'où l'obligation d'intensifier le rythme de création de nouvelles institutions ; celles ci passant de 585 en 1990-91 à 760 en 1995-96 et à 1 019 en 2000-2001.

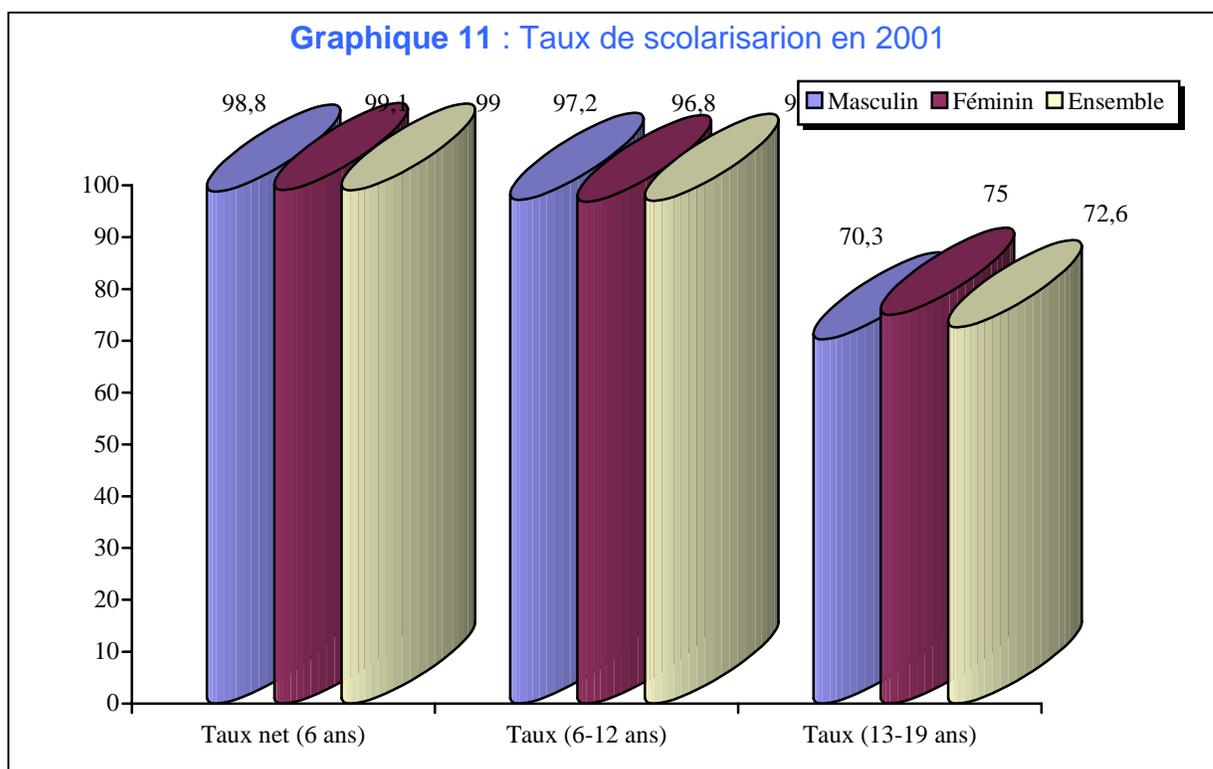


Tableau 9 : Indicateurs sur les effectifs des enseignants

Années	1 ^{er} Cycle EB			2 ^{ème} Cycle EB et Secondaire		
	Effectif (milliers)	Dont femmes en %	Maîtres d'appl. en % de l'effectif	Effectif (milliers)	Dont femmes en %	PES * en % de l'effectif
1990/91	50	44,5	35,5	24	38,1	61,0
1995/96	59	48,3	42,9	30	41,8	72,1
1996/97	60	48,7	46,3	34	42,9	74,1
1997/98	60	48,9	48,0	37	44,3	78,0
1998/99	60	49,2	50,5	39	44,7	79,6
1999/00	60	49,3	56,0	42	45,2	79,3
2000/01	60	49,5	58,6	48	46,3	79,2

* PES, professeur principal, professeur agrégé.

Source : Ministère de l'Éducation et de la Formation

Ce faisant les taux de scolarisation ont progressé de façon continue : désormais (2000/01) plus des 2/3 des enfants de la tranche d'âge 13-19 ans sont scolarisés avec un accroissement spectaculaire pour les filles dont le taux progresse de 53,8 % en 1995/96 à 70,2 % en 2000/01, dépassant nettement celui des garçons, qui a évolué « modérément » de 55,3 % en 1995/96 à 63,1% en 2000/01.

Au total, la part relative des filles inscrites dans ce cycle, en accroissement continu tout au long de la décennie, est devenue « majoritaire » au cours du IX^{ème} Plan (passant de 50,2 % en 1997/98 à 51,3 % en 2000-2001).

Précisons enfin, que la norme de la scolarisation secondaire tunisienne, qui se situait en 1997 dans la moyenne mondiale (région développée, pays en transition et région en développement) tend de nos jours à dépasser cette dernière.

D.1.2. L'encadrement pédagogique

1. Renforcement de l'encadrement au 1^{er} Cycle de l'EB

Le nombre des enseignants s'est pratiquement stabilisé depuis cinq ans et ce malgré la tendance à la baisse des effectifs des élèves, avec une plus grande féminisation du corps enseignant dans la mesure où la part relative des enseignantes a progressé de 44,5 % en 1990/91 à 49,5 % en 2000/01.

Cette proportion, qui résulte d'une évolution très significative, reste, en considérant les données de 1997, nettement en deçà de celles des pays développés (4/5), des pays en Transition (près de 90 %) et de la moyenne des pays en voie de développement, et bien inférieure à la norme moyenne des Etats Arabes.

Par ailleurs, on relève une orientation nette dans le sens de « l'amélioration qualitative » de la structure du corps

enseignant dans ce cycle, la part relative des maîtres d'application passant de 35,5 % en 1990/91 à 58,6 % en 2000/01.

Ceci a permis :

- d'une part d'améliorer de façon sensible et continue le taux d'encadrement des élèves qui a décliné de 27,8 en 1990/91 à 22,7 en 2000/01.
- d'autre part de réduire le nombre d'élèves par classe de 30,5 en 1990/91 à 29,0 en 2000/01.

Cette double évolution, qui affecte favorablement les conditions pédagogiques, aura été déterminante pour l'amélioration du rendement du système de l'EB.

Cependant, les taux d'encadrement tunisiens sont encore en deçà des normes européennes (en 1996) et de celles des pays avancés d'Océanie, mais ils sont désormais bien meilleurs, globalement, que ceux de la plupart des PVD.

2. Progrès relatifs de l'encadrement dans le 2^{ème} cycle de l'EB et dans le secondaire

Pour répondre aux flux de la demande, les recrutements dans ce cycle se sont intensifiés au cours des six dernières années ; le nombre des enseignants passant de près de 30 000 en 1995/96 à 48 000 en 2000/01.

Les recrutements féminins ont été particulièrement accrus, d'où la tendance à la hausse de la part des enseignantes dans le total du corps professoral : 38,1 % en 1990/1991, 41,8 % en 1995/1996 et 46,3 % en 2000/2001.

Ce degré de féminisation - bien inférieur à celui des pays européens et des Pays en Transition - n'atteint pas encore la moyenne mondiale (de 1997) ; mais il traduit une évolution plus marquée que celle de l'ensemble des PVD, et en particulier celle du groupe des Pays Arabes.

Cela en poursuivant une politique d'affinement qualitatif de l'encadrement, la part relative des professeurs agrégés, des professeurs principaux et des PES ayant été relevée en 2000/01 à 79,2 % contre 72,1 % en 1995/96.

Il en a résulté, ici aussi, une amélioration des conditions pédagogiques, tant en ce qui concerne le taux d'encadrement, qui passe de 24,1 en 1995/96 à 21,0 en 2000/01, qu'en ce qui concerne le nombre d'élèves par classe, avec une décélération significative pour le 2^{ème} cycle de l'EB (de 36,3 en 1995/96 à 33,7 en 2000/01).

En comparaison avec les données de l'UNESCO, il ressort que les niveaux d'encadrement tunisiens dans ce cycle sont nettement inférieurs à ceux des pays développés (en 1996).

Par référence aux PVD, le taux

Tableau 10 : Indicateurs d'encadrement

Années	Taux d'encadrement (enseignants/élève)		Moyenne élèves par classe	
	1 ^{er} cycle EB	2 ^{ème} cycle EB et secondaire	1 ^{er} cycle EB	2 ^{ème} cycle EB et secondaire
1990/91	27,8	20,3	30,5	32,7
1995/96	24,6	24,1	30,8	35,5
1996/97	24,2	23,5	30,4	35,2
1997/98	24,1	22,8	30,5	34,7
1998/99	23,9	22,3	30,3	34,5
1999/00	23,3	21,4	29,6	32,9
2000/01	22,7	21,0	29,0	33,0

Source : MEF

Tableau 11 : Performances du 1^{er} Cycle de l'E.B (en %)

	1996/97			1997/98			1998/99			1999/00		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Passage	74,7	79,6	77,0	76,3	80,4	78,3	79,0	82,8	80,8	81,4	85,3	83,3
Redoublement	21,8	17,3	19,7	20,0	16,4	18,3	17,5	14,2	15,9	15,4	12,1	13,8
Abandon	3,5	3,1	3,3	3,7	3,2	3,4	3,5	3,0	3,2	3,2	2,6	2,9

Source : MEF

d'encadrement de la Tunisie s'inscrit dans une « plage intermédiaire », voire en « retrait » par rapport à plusieurs pays d'Asie et d'Amérique Latine mais aussi par rapport à des pays comme le Maroc (17), l'Algérie (17), l'Irak (20), la Jordanie (17) ou la Syrie (17).

D.1.3. Les rendements

L'amélioration de l'efficacité interne de l'EB et du Secondaire n'aura pas été à la mesure des progrès appréciables en matière de scolarisation dans ces deux ordres d'enseignement. Le poids des déperditions demeure en effet globalement lourd, induisant des coûts financiers (gaspillage) et sociaux (exclusion) assez sensibles.

2. La tendance à la résorption des déperditions au 1^{er} cycle de l'EB

L'amélioration régulière des taux de réussite dans ce cycle scolaire au cours des quatre dernières années a permis de résorber, de façon significative, les déperditions, notamment en ce qui concerne les redoublements.

Dans cette évolution favorable, on retiendra que l'écart entre filles et garçons, toujours « à l'avantage » des premières,

tend à se creuser de façon perceptible et ce pour les trois paramètres d'évaluation du rendement interne de ce cycle.

Il faut dire, cependant, que les niveaux de redoublement enregistrés en Tunisie restent, en tout état de cause, assez élevés comparativement à ceux observés dans les PD et dans la plupart des PVD.

3. La persistance des déperditions dans le 2^{ème} cycle de l'EB

Le « décrochage » du 2^{ème} cycle de l'EB, en termes de rendement, par rapport au 1^{er} cycle est sensible.

Pour l'ensemble du 2^{ème} cycle, on a, en effet, enregistré les performances telles que mentionnées dans le tableau qui suit.

On peut constater une évolution dans le sens de l'amélioration pour ces taux de promotion, qui restent toutefois en « décalage » par rapport à ceux du 1^{er} cycle de l'EB.

En fait, les taux de déperdition s'aggravent de cycle en cycle, avec une orientation « moins défavorable » pour les redoublements que pour les abandons, qui ne décélèrent pas significativement.

Tableau 12 : Performance de l'Ensemble du 2^{ème} Cycle (en %)

	1997/98	1998/99			1999/00		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Passage	67,2	64,4	74,2	69,2	72,4	77,3	75,1
Redoublement	23,4	23,4	18,0	20,7	16,4	14,6	15,5
Abandon	9,5	12,2	7,8	10,1	11,2	8,0	9,5

Source : MEF

Pour ces différentes performances, l'écart est, ici aussi, à l'avantage des filles par rapport aux garçons.

S'agissant des taux de réussite à l'examen final de l'EB (EFEB), on relève que trois promotions sont parvenues à échéance.

Les résultats de la session de juin 2000 (garçons 74,5 %, filles 76,5 %) marquent un progrès notable par rapport à ceux des deux sessions précédentes (respectivement garçons 66,8 %, filles 68,8 % en juin 1998 et garçon 66,7 %, filles 70,3 % en juin 1999) ; le « décalage favorable » étant toujours à l'avantage des filles.

4. L'amélioration « relative » du rendement interne dans le cycle secondaire

En considérant l'enseignement secondaire stricto sensu (ancien 2^{ème} cycle secondaire), il ressort globalement une tendance à l'amélioration des taux de réussite, qui s'établissent toutefois à des niveaux inférieurs à ceux du 2^{ème} cycle de l'EB.

Les taux de flux de l'ensemble du cycle sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Flux de l'ensemble du cycle (en %)

Années	Passage	Redoub.	Abandon
1995/96	63,8	23,0	13,2
1996/97	64,9	22,0	13,1
1997/98	65,3	23,8	11,0
1998/99	69,9	16,5	13,6
1999/00	75,1	15,5	9,4

Source : MEF

Au delà de l'amélioration perceptible des taux de passage pour l'ensemble de ce cursus (taux moyen), on relève encore des déperditions importantes avec, en particulier, une « résistance à la baisse » du taux d'abandon.

En ce qui concerne le Baccalauréat, les taux de réussite ont enregistré un accroissement très rapide, passant, pour l'enseignement public, de 41 % en 1996 à 61,3 % en 2000. La part relative des filles dans le total des admis est devenue largement majoritaire : 54 % en juin 1999 et 56 % en juin 2000 ; leur taux de réussite, global et par section, s'apparentant à celui des garçons.

La poussée des effectifs de nouveaux bacheliers – doublement en cinq ans – est très nette : 54 600 en 2000 contre 27 200 en 1996.

Le secteur d'enseignement public, qui continue de « fournir » près de 90 % des admis au Baccalauréat, justifie, par ailleurs, d'une amélioration régulière et significative de ses taux de réussite « gagnant » plus de 20 points de pourcentage en 5 ans.

Au total, on peut retenir que les actions engagées au cours de la décennie 90, et notamment lors du IX^{ème} Plan, ont certes contribué à réduire les taux de déperditions. Cependant, ces sorties précoces du système éducatif ne manquent pas d'être préoccupantes de par leur intensité, outre leur « non conformité » à l'obligation d'une accumulation soutenue

Tableau 14 : Dépenses Ordinaires (DO) par élève

Années	DO Prim+Sec en MD	DO par élève Primaire+Secondaire		DO par élève tous niveaux Pr.+Sec.+Supérieur	
		En dinars	En % du PNB/tête	En dinars	En % du PNB/tête
1989/90	433	234	18	281	22
1996/97	946	424	20	489	22
1997/98	1 021	449	19	516	22
1998/99	1 073	465	18	538	21
1999/00	1 166	504	19	579	21
2000/01	1 268	541	18	629	21

Source : MEF

en facteurs humains pour faire face à l'ouverture sur les marchés extérieurs.

Il faut souligner de ce point de vue que la réforme de l'EB a permis d'entamer, à partir de la base, un processus d'amélioration - notable - de l'efficacité du système éducatif en « fluidifiant » le passage entre les deux cycles de l'EB.

D.1.4. Les contraintes de financement

Le budget de l'Etat est la principale source interne de financement de l'éducation aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement

L'ensemble du budget de l'éducation (EB et Secondaire) a évolué comme suit au cours des années 90 :

Il ressort clairement une tendance à la décélération de la pression sur le budget de l'Etat, après avoir marqué un « pic » au milieu des années 90. Cependant, l'engagement public en faveur de l'éducation reste très soutenu comparativement à la charge budgétaire relative encourue tant par les PD que par la plupart des PVD.

En considérant la progression nominale du coût par élève, en termes de dépenses ordinaires, pour l'ensemble des deux cycles, on peut constater que cette charge budgétaire unitaire, rapportée au PNB par tête, a subi une certaine contraction lors de

la période du IX^{ème} Plan, passant de 20% en 1996/97 à 18 % en 2000/01 comme le souligne le tableau.

Cette évolution du niveau du coût budgétaire relatif dans les deux cycles, EB et Secondaire, qui s'inscrit quasiment dans la « norme mondiale moyenne » de 1997 (19,5 %), contraste quelque peu avec celle observée dans la plupart des régions développées entre 1990 et 1997 (20,3 % en 1997 contre 18,4 % en 1990), notamment dans les pays européens et dans les pays en transition.

L'effort budgétaire unitaire supporté par la Tunisie dans ces deux cycles (entre 18 % et 20 %) reste cependant nettement supérieur à celui subi par les PVD : 12,0 % en 1997 contre 12,6 % en 1990.

D.1.5. Les voies de réforme

Le diagnostic supra rend compte des contraintes du système éducatif tunisien au moment où la sphère productive connaît des mutations profondes par suite de l'accélération des progrès scientifiques et technologiques.

L'école de demain, appelée à relever des défis de compétitivité extérieure, est confrontée à l'impératif d'amélioration du rendement du système éducatif au moyen d'actions multiples touchant le contenu des programmes, les méthodes d'enseignement, l'appui aux zones défavorisées, le renforcement de

l'encadrement pédagogique et la rationalisation de l'organisation administrative.

Pour répondre à ces attentes, différentes orientations sont envisagées pour la période du X^{ème} Plan ; elles s'articulent, à titre principal, autour des axes suivants :

1- L'instauration, à partir de l'année scolaire 2000/2001, d'une année préparatoire au cycle de l'EB, pour les enfants de 5 ans, en vue d'une meilleure articulation entre la période pré - scolaire et le cycle scolaire proprement dit ; ce système devant être généralisé au terme du X^{ème} Plan (2006/2007).

2- La généralisation progressive de l'approche par les compétences de base.

Ce modèle pédagogique, qui vise notamment le relèvement des taux de réussite et la résorption des déperditions scolaires, focalise sur les acquis de base, qu'il importe de privilégier par rapport aux acquis « secondaires », en prônant une démarche pédagogique qui procède « par intégration » plutôt que « par accumulation », cela afin de doter les élèves d'une aptitude à mobiliser leurs connaissances pour traiter les questions et problèmes qui leur sont soumis. L'application de ce système, qui a démarré à titre expérimental en 1995/96 avec 63 écoles, s'étend en 1999/00 à 937 écoles. Sur la base des suivis et évaluations, il a été décidé de généraliser cette approche pour l'ensemble des écoles primaires, d'abord au niveau de la 1^{ère} année de l'EB, puis progressivement pour les autres niveaux de l'EB jusqu'au terme de l'année 2003/04.

3- L'instauration, en parallèle avec le système supra, du régime des modules pluriannuels : trois modules au 1^{er} cycle de l'EB et un module au 2^{ème} cycle.

Au sein du module, le passage est la règle, le redoublement n'étant que l'exception dans la mesure où l'évaluation « interne au module » s'attache à tester l'aptitude à poursuivre l'apprentissage scolaire alors que l'évaluation en fin de module a pour finalité la certification des acquis et connaissances.

Un programme de généralisation progressive de ce régime a été initié en 2000/01.

4- Les écoles dont les rendements sont particulièrement faibles devraient bénéficier d'une intervention spécifique dans le cadre du programme des « écoles d'éducation prioritaire ». Des actions ont été engagées en vue d'établir la carte de ces écoles et d'identifier les déterminants de l'échec scolaire.

5- L'introduction des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les différents cycles scolaires.

Ce programme concerne à la fois les élèves, les enseignants et le personnel d'encadrement administratif.

Les actions envisagées couvrent, en fait, les modalités d'introduction de l'informatique dans les programmes d'enseignement, la connexion à Internet ainsi que la formation et l'encadrement pédagogique.

6- Le renforcement des programmes d'enseignement des langues étrangères, et notamment de l'anglais, dès les premiers stades de l'EB ; ce qui implique la mobilisation des moyens permis par les NTIC.

7- La création du Centre National de Formation des Formateurs en Education, qui doit bénéficier de dotations accrues, devrait soutenir l'effort d'amélioration

Tableau 15 : Indicateurs de la cohorte de l'année 2000 de l'Ecole de Base

	1 ^{er} cycle EB	2 ^{ème} cycle EB	EB
Effectif au début du cycle	1 000	924	1 000
Effectif qui termine le cycle avec succès	924	742	742
Effectif des abandons à la fin du cycle	76	182	258
N d'années - élèves utilisé par la cohorte	6 054	3 017	9 070
Diplômés x durée normale des études	5 543	2 225	6 675
Taux de rendement en %	92,4	80,3	74,2
Rapport Input/Output	1,1	1,4	1,4
N d'années - élèves investi par diplômé	6,6	4,1	12,2
Fréquence de redoublement des sortants avec succès :			
0 fois	761	467	385
1 fois	145	213	246
2 fois	18	62	96
3 fois	-	-	14
Total	924	742	742

Source : MEF

de l'encadrement pédagogique dans les différents cycles scolaires. Pour ce faire, un accent particulier doit être mis sur les « formations à distance » au moyen des vidéo-conférences et par l'utilisation des CD-Rom (Multimédia).

Sur la base des orientations de réforme présentées supra, dont certaines modalités d'application ont été engagées dès la rentrée scolaire 2000/01, les attentes des planificateurs relatives aux performances (prévisionnelles) de la cohorte des élèves de l'année 2000, qui doit atteindre la fin du 1^{er} cycle de l'EB en juin 2006 et achever l'ensemble de la scolarité de base en juin 2009, sont consignées dans le tableau dessus :

Comparativement aux résultats des premières cohortes de l'EB (1989, 1990 et 1991, voir analyse supra), les planificateurs anticipent pour la cohorte 2000 des performances de rendement ambitieuses.

Pour le 1^{er} cycle de l'EB, les améliorations attendues sont très significatives pour tous les paramètres de performance.

≠ Relèvement du taux de rendement à 92,4 % pour la cohorte 2000 contre 69,2 % pour la cohorte 1991, avec une régression très nette des taux de redoublement.

≠ Réduction sensible des marges d'inefficacité, le rapport input/output devant passer de 1,6 pour la cohorte 1991 à 1,1 pour celle de 2000.

≠ Compression du coût en nombre d'années/élèves investi par « diplômé », de 9,6 pour la cohorte 1991 à 6,6 pour celle de 2000.

Ainsi, au terme de la décennie 2000, l'enseignement primaire atteindra des normes de performances « quantitatives » proches de l'optimalité.

Pour l'ensemble de la scolarité de base, l'amélioration attendue pour la cohorte 2000, par rapport à celle de 1991, est bien nette pour tous les indicateurs : accroissement du taux de rendement de 48 % à 74 %, baisse du rapport input/output de 2,1 à 1,4 et reflux du coût

en années /élèves investies par diplômé de 18,5 à 12,2.

On s'attend aussi à une décrue notable des redoublements.

Au total, tant du point de vue du rendement interne du système que de celui des « coûts par diplômé », des progrès sensibles sont attendus.

Néanmoins on retiendra, au terme de l'année scolaire 2008/09, qu'un diplômé de l'EFEB sur deux n'aura pas accompli sa scolarité de base sans redoublement. De plus le phénomène de « rupture du niveau de rendement », en passant d'un cycle à l'autre de l'EB, restera encore assez

perceptible pour la cohorte 2000, comme il a été observé pour les cohortes des années 1989, 1990 et 1991.

Autant dire que le processus de réforme demande à être consolidé sur ces deux derniers tableaux.

Dans cette perspective, il importe de mettre l'accent sur les retombées attendues de la mise en œuvre du système d'évaluation (et d'intervention régulatrice) sur la productivité des facteurs engagés dans la fonction de production du secteur éducatif (structures d'enseignement, enseignants, équipements, logistique, etc.).

D.2. L'enseignement supérieur

L'université tunisienne est appelée à jouer un rôle majeur dans la nouvelle stratégie de croissance orientée vers les marchés extérieurs et donc tributaire d'une mobilisation accrue des avantages compétitifs liés à la qualité des intrants humains.

En fait, confronté à la forte poussée des flux, encore insuffisante par rapport aux besoins de rattrapage, le secteur de l'Enseignement Supérieur (ES) tunisien bute sur les limites de mobilisation des capacités d'encadrement (formation et recrutement des formateurs) alors même que la faiblesse des rendements internes du système tend à alourdir les contraintes de financement.

On se propose dans ce qui suit de développer ces différents points :

1. La forte pression des flux d'étudiants
2. Les conditions d'encadrement pédagogique

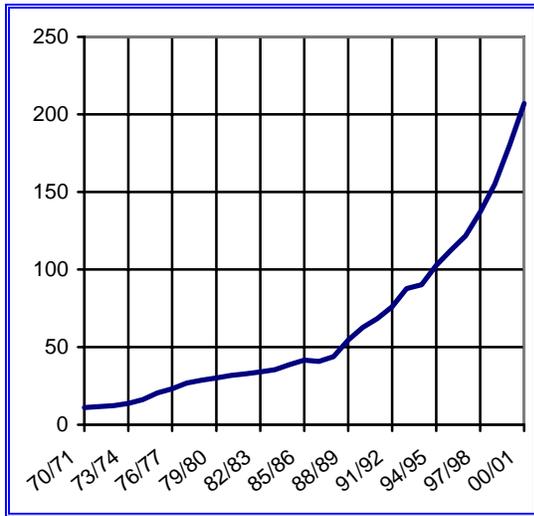
3. Les rendements et l'efficacité interne du système
4. Les contraintes de financement

D.2.1. La forte pression des flux d'étudiants

La progression accélérée des inscriptions d'étudiants (207 388) pour l'année universitaire 2000/2001 aura marqué le IX^{ème} Plan (1997-2001).

La formation des effectifs, comportant une part relative d'étrangers bien limitée, est assurée pour l'essentiel par les établissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES) et, pour une faible part, par d'autres établissements gérés en «cotutelle» entre celui-ci et d'autres départements.

**Graphique 12 : Effectif des étudiants
(en milliers)**



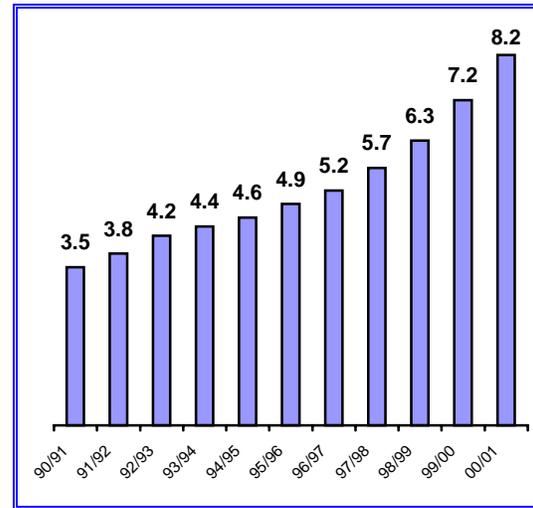
Source : MESRST

On relève ainsi que la part relative des étrangers inscrits dans les universités tunisiennes a tendance à décliner de façon sensible : 1,2 % en 2000/01 contre 2,3 % en 1996/97.

Le MES reste le prestataire dominant du secteur : les départements de la cotutelle, principalement les ministères de la Santé et de l'Agriculture, n'assurant qu'une part relative réduite qui a tendance, par ailleurs, à décroître, cela alors même que le marché de l'emploi émet des « appels » pressants dans le sens d'une plus grande « finalisation sectorielle » pour répondre de façon opportune aux besoins de l'économie, en particulier ceux des activités de services.

De fait, l'émergence du secteur de l'ES en Tunisie rend compte d'une orientation dans le sens d'une accumulation soutenue en facteurs humains et s'inscrit dans une perspective d'impulsion de l'économie du savoir tant il est vrai que la « structure qualitative » du système éducatif tend à se transformer avec l'accroissement du poids relatif des étudiants inscrits dans l'ES par rapport à l'ensemble des effectifs du système d'enseignement.

**Graphique 13 : Effectifs de l'ES/Total
des effectifs du système
d'enseignement (%)**



Source : MESRST

Cette mutation qualitative, accentuée au cours du IX^{ème} Plan, est appelée à se consolider (11,5 % en 2005) au cours du X^{ème} Plan.

De ce point de vue, et se référant à une base comparative internationale pour l'année 1997, (voir rapport mondial sur l'éducation 2000, UNESCO), il ressort que la norme tunisienne actuelle est assez conforme à celle de la norme mondiale « moyenne » 7,6 % mais s'inscrit nettement en deçà de celle des pays développés (PD), 19,8 %, et pays en transition, 13,8 %.

On doit souligner, à cet égard, que les chances de l'économie tunisienne d'aboutir à un rattrapage significatif du lot des PD, qui restent conditionnées par l'accélération de la croissance au cours des deux prochaines décennies, sont tributaires de la capacité d'intensification du processus d'accumulation d'intrants humains dans l'ES, amorcé ces dernières années.

Cette forte poussée de l'ES s'est accompagnée d'une progression soutenue du taux de scolarisation de la tranche d'âge pertinente de cet ordre d'enseignement – 20-24 ans – d'autant plus opportune que

les retards accumulés jusqu'au milieu des années 90 étaient préjudiciables et patents, comparativement aux PD, aux PVD performants et la moyenne des Etats Arabes.

Tableau 16 : Taux d'inscription bruts dans l'ES pour la tranche d'âge 20-24 ans

Années	Total	Garçons	Filles
1990-91	9	10	7
1995-96	13,4	15,0	11,8
1996-97	14,1	15,6	12,7
1997-98	15,5	16,7	14,3
1998-99	17,1	17,6	16,6
1999-2000	19,4	19,1	19,6
2000-2001	21,8	20,8	22,9

Source : MDCI

Un rattrapage très probant a été opéré, notamment à la fin de la décennie 90, avec une évolution très rapide du rythme de scolarisation pour les filles : leur taux de scolarisation supérieure a été multiplié par plus de trois en dix ans, dépassant à partir de 1998/99 celui des garçons.

Désormais, les taux tunisiens se situent bien au delà de la moyenne des PVD, soit 10,3 % en 1997, et tendent à dépasser la moyenne mondiale (17,4 %) ainsi que la norme des Etats Arabes (14,9 %). La Tunisie est cependant largement distancée par les PD (61,1 %), les pays en transition et plusieurs pays émergents. Ainsi en est-il, pour l'année 1996, de l'Argentine (36 %), du Chili (32 %), du Pérou (26 %), de Singapour (39 %) et surtout de la Corée du Sud (68 %).

Eu égard aux objectifs de rattrapage envisagés par la Tunisie, le diagnostic de sous-accumulation relative en intrants « d'enseignement supérieur » relevé supra trouve confirmation et impose de nouvelles

servitudes en matière de financement de l'investissement humain.

Sur la base de cette revue synthétique, il convient de retracer l'évolution des inscriptions et d'analyser leur structure.

L'effectif des étudiants a cru de façon soutenue, selon un rythme qui a sensiblement dépassé, à la fin des années 90, les prévisions des planificateurs.

On peut relever en particulier :

- une multiplication des inscriptions par 15 dans l'espace d'une génération (26 ans), et de façon spécifique un triplement des effectifs scolarisés dans l'ES au cours de la décennie 90.
- une « féminisation » des effectifs ; la part relative des filles devenue majoritaire, a atteint 51,9 % en 2000/01 contre 39,4 % en 1990/91.

Cette féminisation est actuellement (2000/01) prononcée dans les universités à prédominance « Littérature et Sciences Humaines », en particulier l'Université de la Manouba (60 %), et à un moindre degré l'Université de Tunis (54 %). Elle est sensible dans l'Université « multidisciplinaire » du Centre (55 %) et dans les institutions de la co-tutelle (plus de 54 %).

A ce stade, il convient d'observer que, parallèlement à cette pression quantitative des flux d'étudiants, d'importantes mutations ont été relevées touchant en particulier la structuration par cycle et par secteur de formation.

La répartition par cycle de formation prévalant au milieu des années 90 révèle une forte concentration des étudiants dans les filières moyennes et longues,

Tableau 17 : Répartition des étudiants selon le cycle de formation en %

Années	Filières courtes (2/3 ans)	Filières moyennes (4ans)	Filières longues (5/7 ans)	3 ^{ème} Cycle	
				DESS Agrégation	DEA Doctorat
1996/97	9,1	70,9	14,3	5,7	
1997/98	12,6	68,4	14,1	4,9	
1998/99	10,8	70,4	13,3	5,5	
1999/00	10,8	71,6	11,8	1,4	4,3
2000/01	12,4	69,2	11,4	1,6	5,4

Source : MESRST

respectivement pour 5/7 et 1/7 des effectifs, « au détriment » des filières courtes à finalité professionnelle (moins que 10 % des étudiants) et des formations de 3^{ème} cycle.

L'évolution constatée depuis, telle qu'elle ressort du tableau précédent, a été conditionnée, dans une large mesure, par les réformes engagées au cours du IX^{ème} Plan.

Les filières moyennes « conventionnelles » (Bac + 4) restent prédominantes et ne subissent qu'un tassement relatif -régressant de 1 à 2 points de pourcentage - alors que les filières longues enregistrent une contraction importante (11,4 % en 2000/01 contre 14,3 % en 1996/97).

En contre partie, deux tendances commencent à se dessiner :

- 1- L'évolution globalement ascendante des filières courtes est redevable tout particulièrement à l'éclosion de formations spécifiques dans les Sciences Techniques (ST) - de 3 700 étudiants en 1996/97 à près de 12 000 en 2000/01 - et les DEG (près de 5 000 étudiants en 2000/01 contre 1 100 en 1996/97). De fait, ces créneaux, considérés comme porteurs, doivent être consolidés au cours du X^{ème} plan, dans le cadre de l'extension des Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques (ISET), cela en vue d'une meilleure adéquation entre la demande du système productif et l'offre de l'ES.
- 2- La progression des étudiants de troisième cycle dont 30 % sont désormais (en 2000/01) inscrits en 3^{ème} cycle professionnel (DESS) et Agrégation de l'Enseignement Secondaire, est notable : les effectifs ont plus que doublé, passant de 6 900 en 1996/97 à 14 300 en 2000/01. Cette

évolution s'explique, dans une large mesure, par la forte pression des besoins en formateurs (universitaires) et en cadres supérieurs professionnels.

Parallèlement à ces mutations dans les cycles de formation, la structure par secteur de l'ES tunisien a connu des évolutions significatives, même si les filières « classiques » demeurent largement prédominantes.

En examinant le tableau ci-après, on peut constater que, sur la décennie 90, les « grands secteurs » de formation ont évolué de façon divergente :

- sensiblement croissante pour les DEG, passant sur les dix ans de 28,5 % à 36 %, en conformité avec les orientations du Plan.
- fluctuante (plutôt à la hausse) pour les SF ; leur part relative - environ 14 % - reste cependant en deçà des objectifs du IX^{ème} Plan pour la fin de la période (16 %).
- décroissante pour les LAHI : de 32 % en 1990/91 à 28 % en 2000/01 ; l'écart par rapport aux prévisions du Plan (25 %) demeurant toutefois important, traduisant les rigidités inhérentes à la « décompression » de ce secteur.

Pour les autres filières, la nouvelle configuration est assez conforme aux attentes avec une tendance prévisible, fortement déclinante pour les SM (de 11 % à 6 % en dix ans) ; il en est de même pour la FM (moins que 1 %) dont l'évolution est conforme au rétrécissement de la base de la pyramide scolaire par suite de l'accélération de la transition démographique. L'émergence de la filière

Tableau 18 : Structure des effectifs par secteur de formation en % du total de l'ES

Années	SF	LAHI	SM	DEG	ST	FM	SA	SCIENCES
1990/91	13,6	31,9	10,9	28,5	9,9	2,3	2,5	26,0
1991/92	13,7	31,1	11,0	29,1	10,3	3,1	2,2	26,2
1992/93	13,7	30,0	9,8	30,8	10,3	3,1	2,2	26,2
1993/94	14,1	30,4	9,3	31,4	9,5	3,2		25,3
1994/95	12,4	31,0	9,1	32,8	9,3	3,3	2,1	23,8
1995/96	13,0	30,5	8,5	33,3	10,0	2,6	2,1	25,1
1996/97	13,1	30,0	8,4	34,1	10,3	1,9	2,1	25,5
1997/98	13,7	28,9	8,0	34,7	11,6	1,2	1,9	27,2
1998/99	14,5	28,1	7,3	34,5	12,9	0,8	1,9	29,3
1999/00	14,7	27,4	6,5	36,0	12,9	0,6	1,9	29,5
2000/01	13,8	28,0	6,1	36,0	13,5	0,7	1,9	29,2

SF : Sciences Fondamentales

LAHI : Lettres, Arts, Sciences Humaines et Islamiques

SM : Sciences Médicales et Biologiques

DEG : Droit, Economie et Gestion

ST : Sciences Techniques

FM : Formation des Maîtres

SA : Sciences Agronomiques

SCIENCES : SF + ST + SA

Source : MESRST

ST qui progresse de 3,5 points de pourcentage en dix ans atteignant 13,5 % en 2000/01 ; ce mouvement devant s'intensifier au cours des prochaines années.

De ce fait, le biais en défaveur des formations scientifiques et techniques (SF + ST + SA) a été sensiblement atténué. La part de l'ensemble des Sciences a ainsi progressé, de 26 % en 1990/91 à 29,2 % en 2000/01 ; elle reste toutefois bien inférieure aux attentes des planificateurs pour la fin du IX^{ème} Plan, l'objectif retenu étant de 35 %.

A cet égard il importe de relever que les données comparatives en la matière - Rapport Mondial sur le Développement humain (RMDH) et UNESCO- attestent que la Tunisie justifie d'un effet de rattrapage assez perceptible par rapport aux PD.

De plus, la norme tunisienne tend, dans l'ensemble, à dépasser celle de la moyenne des PVD, même si l'écart par rapport à certains pays performants est encore patent ; tel est le cas du Chili (43 %), de la

Colombie (31 %), de la Corée du Sud (34 %) et de l'Iran (36 %).

Dans ce cadre, on doit noter que la structure des nouvelles inscriptions au titre de l'année 2000/01 est de nature à infléchir les tendances dégagées supra dans un sens régressif pour les LAHI, les SF et les SM et fortement croissant pour le ST.

Tableau 19 : Structure des nouvelles inscriptions pour l'année 2000/2001

Secteur de formation	En % des nouveaux inscrits
SF	11,7
LAHI	26,7
SM	4,4
DEG	36,8
ST	16,9
SA	1,8
FM	1,7

Source : MESRST

Cette configuration laisse présager un rééquilibrage en faveur de la gestion et des ST, filières mieux articulées au marché de l'emploi. La croissance accélérée des ISET au cours du IX^{ème} Plan – de 4 000 étudiants

en 1996/97 à plus de 15 000 en 2000/01 – et le sens des orientations retenues par le X^{ème} Plan confortent la probabilité de réalisation de ce scénario.

A ce stade, il convient d'affiner cette analyse sectorielle en considérant, d'un point de vue sexospécifique, l'évolution du spectre de féminisation de l'ES en Tunisie.

Ce tableau fait ressortir une tendance à la progression des filles dans tous les secteurs, de façon continue et notable.

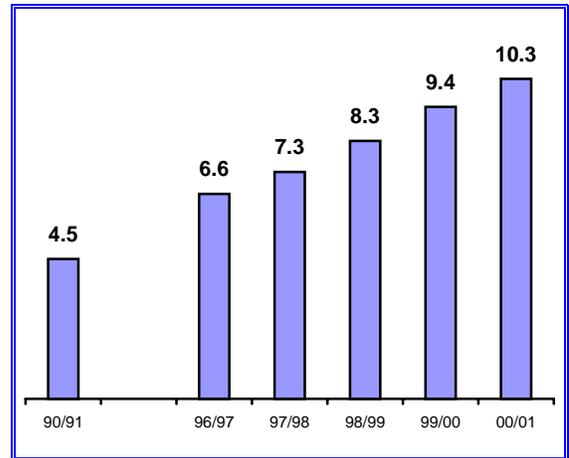
La « présence » féminine s'accroît assez fortement dans trois filières – LAHI (2/3 des effectifs féminisés), SM et DEG – alors qu'un rattrapage s'opère dans les secteurs où la part relative des Filles est encore « minoritaire », à savoir les filières scientifiques (SF, ST et SA).

Les données comparatives de l'UNESCO confirment clairement que l'orientation des étudiantes tunisiennes vers les disciplines scientifiques est, en général, nettement plus accentuée que celle des étudiantes de la plupart des PVD et de plusieurs PD.

D.2.2. Les conditions d'encadrement pédagogique

Pour faire face à l'afflux des étudiants au cours des années 90, les effectifs d'enseignants ont été accrus à un rythme intensif.

Graphique 14 : Effectif des enseignants à plein temps (en milliers)



Source : MESRST

En dix ans, l'ensemble du personnel enseignant à plein temps aura été multiplié par 2,22. Cette progression résulte en fait d'une croissance accélérée des effectifs féminins – multiplication par 3,5 – faisant évoluer leur poids relatif dans le corps enseignant de 1/5 au début de la décennie à 1/3 en 2000/01.

Concomitamment, le taux d'encadrement général a subi une détérioration sensible, passant de 15,1 au début de la décennie à 20,1 en 2000/01, par suite du décalage entre le rythme d'évolution des effectifs d'étudiants et celui des enseignants ; la croissance de ces derniers ayant été freinée au cours du IX^{ème} Plan par des réalisations en deçà des prévisions de recrutement.

Tableau 20 : Structure des enseignants à plein temps en % (Hors SM)

Années	P et MC	MA et A	Autres ^(*)	Contract. Tunisiens	Contract. Etrangers	Taux d'encadr.
1996/97	12	54	22	8	4	20
1997/98	11	54	20	12	3	21
1998/99	10	50	22	15	3	21
1999/00	10	47	23	17	3	21
2000/01	10	46	24	18	3	22

Source : MESRST

^(*) Technologues, Assistants Technologues et Autres (PES, ingénieurs, médecins, etc.).

Tableau 21 : Taux d'encadrement sectoriels

Années	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00
SF	19,0	19,9	20,4	20,1
LAHI	24,8	25,9	25,7	25,6
DEG	34,7	34,6	33,9	35,3
ST	9,4	10,1	10,5	10,3
SM	8,4	8,2	7,6	7,5
SA	8,4	8,1	8,7	10,5
FM	8,5	8,7	8,3	7,6

Source : MESRST

Tableau 22 : Taux de réussite en %

Années	Total	Dont filles	MES	Cotutelle
1995/96	63,3	61,5	60,7	91,7
1996/97	70,1	67,8	68,2	93,1
1997/98	75,7	74,6	73,9	95,7
1998/99	77,3	74,9	75,5	93,8
1999/00	87,3	87,8	86,4	95,6

Source : MESRST

De fait, si l'on « exclut » le secteur des SM dont les normes d'encadrement sont satisfaisantes (le taux est inférieur à 8, Voir infra), l'évolution sectorielle de l'encadrement pédagogique laisse transparaître de multiples déficiences.

Outre la baisse du taux d'encadrement général, de deux points de pourcentage, le reflux de la part relative des enseignants du Corps A (Professeurs et Maîtres de Conférences), habilités pour la formation des formateurs et l'encadrement des thèses et des mémoires, notamment dans les ST (6 %) et le DGE (8 % en 1999/00) d'une part, et la régression accentuée du corps B (Maîtres Assistants et Assistants) d'autre part, font peser des hypothèques sur les conditions d'encadrement pédagogiques des nouveaux flux d'étudiants, appelés à s'intensifier au cours du X^{ème} Plan.

Plus précisément, le corps universitaire stricto sensu a subi une contraction relative assez forte – de 66 % en 1996/97 à 56 % en 2000/01 – au profit d'un recours accru au personnel spécialisé (25 % dans les

LAHI et les ST en 1999/00), le plus souvent de rang « non magistral » (généralement des enseignants non-chercheurs), et au personnel contractuel, qui a été fortement sollicité au cours du IX^{ème} Plan (de 8 % en 1996/97 à 18 % en 1999/00), notamment dans les ST et le DGE, atteignant respectivement 29 % et 25 % du total des enseignants dans ces filières en 1999/00. Notons aussi qu'en parallèle, le personnel contractuel étranger – près de la moitié concentrée dans les LAHI – a été relativement comprimé : 3 % en 2000/01 contre 4 % en 1996/97 et 5 % en 1994/95.

Au total, il ressort clairement une tendance à la « fragilisation » des conditions d'encadrement qui pose tout à la fois le problème de la sauvegarde de la qualité des formations et celui des capacités de formation des formateurs, au moment où les pressions quantitatives émanant des cycles pré-universitaires deviennent de plus en plus vives.

A ce stade, il importe d'affiner le diagnostic supra en localisant les filières subissant les plus fortes contraintes en matière d'encadrement.

Les disparités par filière des taux d'encadrement sont très fortes. Il est vrai que cette dispersion s'explique, en partie, par la spécificité des techniques pédagogiques – les SM, ST, SA et FM étant particulièrement exigeants en encadrement – mais les écarts sont aussi redevables aux différences en termes de densité des effectifs d'étudiants.

De ce point de vue, on relève que la tendance à la baisse de l'intensité de l'encadrement au cours du IX^{ème} Plan est bien perceptible dans les DGE.

Au total, pour ce dernier secteur, il s'ajoute aux aspects structurels dégagés précédemment, des préoccupations relatives à la faiblesse « quantitative » de l'encadrement. Alors même que les conditions « nominales » quantitatives favorables de l'encadrement dans les ST doivent être relativisées par référence aux déficiences « de structure » du corps enseignant.

Autant de préoccupations pour les deux secteurs de « prédilection », devant faire face aux flux additionnels d'étudiants dans les prochaines années.

D.2.3. Les rendements et l'efficacité interne du système

Les différentes réformes introduites au cours du IX^{ème} Plan, notamment celles qui ont touché les contenus de programmes et les méthodes d'enseignement des Maîtrises ainsi que l'organisation des études technologiques et des Sciences de

l'Ingénieur, ont eu un impact globalement positif sur le rendement interne de l'ES.

L'effectif des diplômés de l'ES a connu une progression continue passant de 14 565 à la fin de l'année universitaire 1995/96 - dont 43,5 % de filles - à 21 442 à la fin de l'année 1999/00, dont 47,2 % de filles.

Les taux de réussite pour l'ensemble des diplômés ont été améliorés de façon significative, passant de 63,3 % en 1996 à 87,3 % en 2000.

Le décalage entre les taux de réussite des diplômés du MES et ceux de la cotutelle, très grand en 1996 - 31 points de pourcentage - tend à se résorber rapidement (9 points en 2000).

On relève, par ailleurs, que le taux de réussite des filles s'inscrit globalement dans une plage conforme à celle de l'ensemble des étudiants, au delà d'un « décrochage » perceptible en 1996 et 1998 (quelque 2,5 points de pourcentage en deçà de la performance globale).

De plus, les taux moyens de réussite de fin d'études universitaires recèlent des disparités intersectorielles notables : très élevés pour les ST (95 % en 1997 et 1998, 98 % en 1999) et les SM (77 % en 1997, 88 % en 1998 et 92 % en 1999) et relativement faibles pour les LAHI, même si leur progression est constante (55 % en 1997, 57 % en 1998 et 62 % en 1999).

Nonobstant les déperditions en cours de cursus (Voir infra), on retiendra que l'évolution des taux de réussite de fin de cycle, envisagée supra, contribue, dans une certaine mesure, à l'amélioration du rendement interne de l'ES.

Tableau 23 : Taux de réussite aux examens universitaires (ensemble du cursus) pour les secteurs à forte densité d'effectifs^(*) en %

	Juin 1999	Juin 2000
Droit (facultés)	51	49
Sciences Economiques et Gestion (facultés)	70	57
Gestion, Comptabilité, Commerce (instituts)	75	73
S F (Maîtrise)	64	62
LAHI (facultés)	47	57
Instituts Préparatoires aux Etudes d'Ingénieurs	56	65
SM	77	82
ISET	90	90
TOTAL des secteurs	66	66

(*) Couvrant plus de 85 % des effectifs inscrits.

Source : MESRST

Par contre, les taux de réussite pour l'ensemble des examens, couvrant toutes les années des cursus, font ressortir une faiblesse relative - encore persistante - de l'efficacité du système, particulièrement marquée dans les institutions à grande concentration d'effectifs.

Si le taux global de réussite a été quasi-stable, 66 % pour les sessions de juin 1999 et juin 2000, une dichotomie nette se dégage entre :

- les institutions à forte concentration d'étudiants dont le rendement interne est bien faible, à l'exception notable des SM et des ISET, s'agissant en particulier du Droit, des Sciences Economiques et de Gestion (facultés) qui ont subi une grave détérioration entre 1999 et 2000 et des LAHI (facultés) et, à un niveau moindre des SF (Maîtrises), des Instituts Préparatoires aux Etudes d'Ingénieurs et de Gestion, Comptabilité, Commerce (instituts).
- les institutions à densité moyenne et faible dont l'efficacité interne est très satisfaisante – Ecoles d'Ingénieurs, Etudes Islamiques, INSAT, FM et SA – ou admissible (Instituts de Sciences Sociales, Instituts de Sport, Ecoles Supérieures de Santé, etc..).

De ce point de vue, on ne manquera pas de relever, en se référant aux résultats des examens de la session de juin 2000, que la dispersion des taux de réussite par cycle de formation - assez faible pour les cycles moyens de Maîtrise (61 %), admissible pour les cycles longs (79 %) et satisfaisant pour les cycles courts (90 %) - recoupe le diagnostic supra dans la mesure où les établissements à forte densité d'effectifs assurent, à titre principal, des formations moyennes de Maîtrise (Bac + 4).

Il se dégage ainsi une corrélation très nette entre rendement interne et taille avec comme corollaire des effets induits d'alourdissement des coûts « nominaux » par étudiant et donc des contraintes budgétaires spécifiques dans les ensembles de grande concentration d'étudiants.

En fait les déperditions –redoublements et abandons – restent importantes, comme il ressort des données ci après relatives à la période 1997-99, ce qui altère la rentabilité de l'ES.

Le nombre des exclus de l'Université ne cesse de croître, passant de 3 800 en juin 1995 à 8 300 en juin 1999, soit un peu plus de 5 % des effectifs inscrits.

Tableau 24 : Déperditions 1997-1999

	Juin 1997		Juin 1998		Juin 1999	
	en milliers	en % des inscrits	en milliers	en % des inscrits	en milliers	en % des inscrits
Pertes de droits d'inscription	3,9	3,2	3,9	2,9	5,5	3,5
Abandons	3,0	2,4	2,7	2,0	2,8	1,9
Total	6,9	5,6	6,6	4,9	8,3	5,4

Source : MESRST

Tableau 25 : Dépenses publiques dans l'ES

Années	Dépenses ordinaires	Dép. d'équipement *		Dépenses publiques d'ES		
	en MD	en % du Budget ordinaire de l'Etat	en MD	en MD	en % du budget ordinaire de l'Etat	en % du PIB
1997	204	4,1	82	286	3,6	1,37
1998	224	4,3	82	306	3,4	1,35
1999	252	4,5	91	343	3,6	1,37
2000	276	4,6	96	372	3,5	1,38
2001	327	5,1	107	434	4,0	1,47

* Crédits de paiement.

Source : MESRST

Si l'on ajoute les redoublants (31 % des effectifs totaux pour l'ensemble des grandes facultés et instituts en 1995 avec concentration dans les filières les plus denses) on aboutit au double constat de la persistance de facteurs « tenaces » d'affaiblissement de l'efficience du système et de gonflement des coûts (directs et indirects) de la formation universitaire.

Au total, et en dépit des progrès accomplis, le problème du rendement interne de l'ES reste posé avec acuité avec des risques de « dérapages qualitatifs » et d'aggravation des contraintes de financement

D.2.4. Les contraintes de financement

La part de l'ES dans le Budget de l'Etat, quasi – stable au cours de la période 1997-2000, a été sensiblement accrue en 2001.

Après avoir atteint 1,4 % du PIB en 1995, les dépenses totales de l'ES ont stagné par la suite en poids relatif du même agrégat (environ 1,37 %) avant de marquer une légère amorce à la hausse en 2000 (1,47 %) alors même que la pression sur le secteur est devenue très vive.

La tendance croissante de la part relative des crédits de fonctionnement – de 4,1% du total des dépenses ordinaires de l'Etat en 1997 à 5,1 % en 2001 – est redevable, à titre principal, aux dépenses induites par les recrutements.

Au cours de la même période les crédits de paiement au titre de l'équipement n'ont pas évolué de façon soutenue. De plus, la part relative de ces crédits de paiement effectivement dépensée tend à décliner – 74 % en 1997, 71 % en 1998 et seulement 66 % en 1999 – par suite de retards dans la réalisation des

nouveaux projets imputables à la complexité des modalités d'assainissement foncier, à des problèmes inhérents aux procédures des marchés publics et à l'allongement des délais des études techniques (Voir MES : Rapport de suivi de l'exécution du IX^{ème} Plan).

De ce point de vue, il importe de souligner que, au regard de l'expansion attendue de l'ES, la question des « limites » de l'engagement budgétaire ne manquera pas d'être posée avec acuité. Cela d'autant plus que le rythme d'évolution des dotations budgétaires allouées à ce secteur subit, à prix constants, un « effet de décrochage » par rapport à celui de la progression des effectifs d'étudiants.

De fait les dépenses publiques ordinaires par étudiant accusent une tendance « régulière » à la baisse.

Le coût unitaire par étudiant régresse d'une année sur l'autre. Cette décroissance est encore plus accentuée en considérant l'évolution à prix constants, ce qui risque d'affecter les conditions d'étude et de recherche dans les institutions universitaires.

De ce point de vue, et en considérant l'évolution de ce coût unitaire en pourcentage du PNB par habitant, il ressort que la dotation budgétaire relative par

étudiant en Tunisie a été continuellement comprimée au cours des années 90 : 130 % en 1990, 79 % en 1997 et 54 % en 2001.

Notons aussi que ce coût unitaire moyen recèle des disparités inter-filières très grandes.

L'écart entre le DGE et les SM, ST et ISET est respectivement de 1 à 4, 1 à 2,5 et 1 à 3,5. Les écarts des LAHI et des SF par rapport aux mêmes filières sont légèrement plus réduits.

L'intensification des créations de « postes d'étudiant » dans les filières DGE, LAHI et SF s'accorde donc, en partie, avec les contraintes (essoufflement) budgétaires envisagées supra. Par ailleurs, on peut relever que l'accroissement (programmé) des ISET implique de nouvelles servitudes en matière de financement.

Il faut considérer, par ailleurs, que ce coût unitaire n'est qu'un indicateur « partiel » comme le souligne le rapport de la Banque Mondiale « Dans un système marqué par les redoublements et par les abandons, le coût par diplômé ne se résume pas au produit du coût unitaire et du nombre d'années théorique pour obtenir le diplôme ». En incorporant ces coûts additionnels dus aux déperditions, on aboutit à un renchérissement du coût par diplômé bien sensible.

Outre les contributions budgétaires sus-

Tableau 26 : Bourses et prêts accordés par le MES (en milliers)

Années	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	3 ^{ème} cycle	Total	Bourses à l'étranger	Prêts
1996/97	37,6	0,4	37,9	1,8	9,5
1997/98	36,7	0,5	37,1	1,4	13,1
1998/99	37,6	0,7	38,3	1,4	14,6
1999/00	49,7	0,4	50,0	1,6	10,9
2000/01	58,9	1,0	59,9	1,8	8,3

Source : MESRST

mentionnées, l'Etat subventionne de façon non discriminatoire les services de restauration, compense en partie les frais de transport et alloue sélectivement une subvention à l'hébergement.

De plus l'Etat fournit aux étudiants une aide directe discriminatoire sous forme de bourses et prêts ; ces derniers sont remboursables en dix ans avec application d'un taux d'intérêt réel négatif.

Depuis la rentrée universitaire 1999-2000, les caisses de sécurité sociales ont été autorisées à accorder des prêts aux étudiants dont les parents sont affiliés à un des régimes de sécurité sociale et ayant un revenu compris entre 1,5 et 4,5 fois le SMIG. Le budget de l'Etat aura à financer principalement les bourses.

En 2000-2001, le nombre total des bénéficiaires d'une bourse ou d'un prêt,

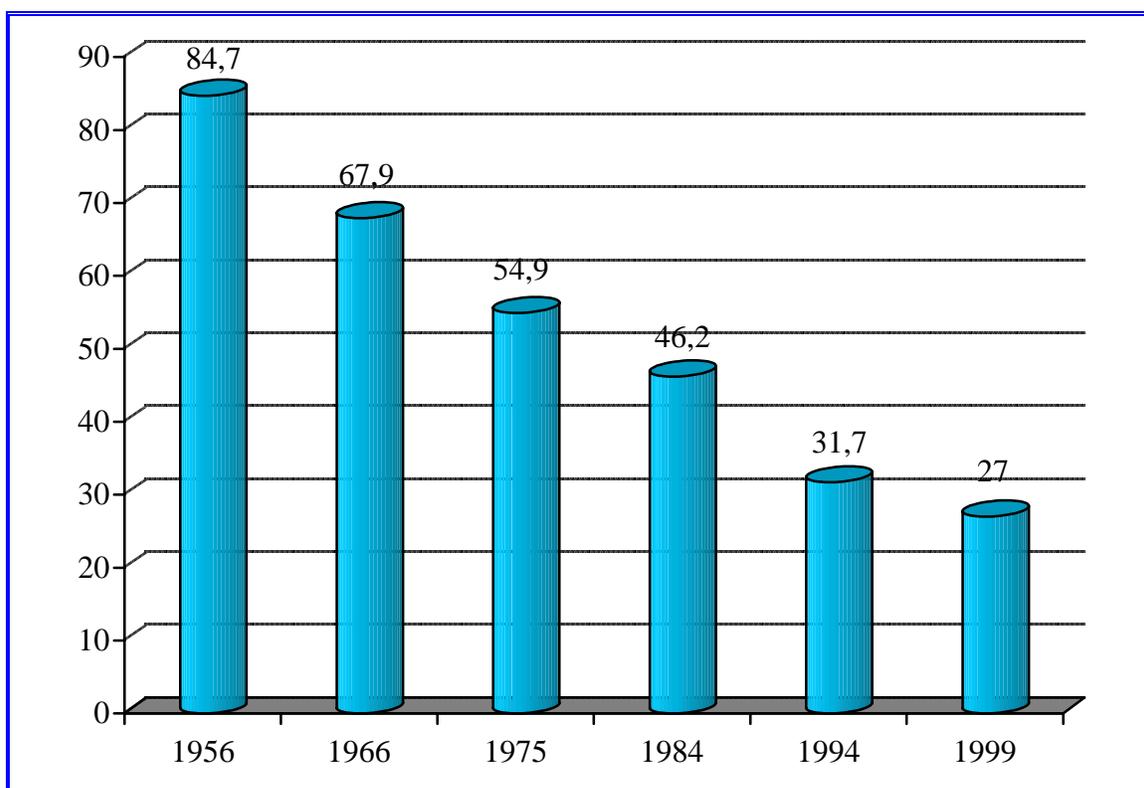
quelle que soit la source de financement, a été de l'ordre de 107 000, ce qui représente plus de 51% du total des étudiants.

L'Etat subventionne par ailleurs les repas servis aux étudiants et prend en charge en totalité ou en partie les frais d'investissement et de fonctionnement relatifs aux foyers et cités universitaires.

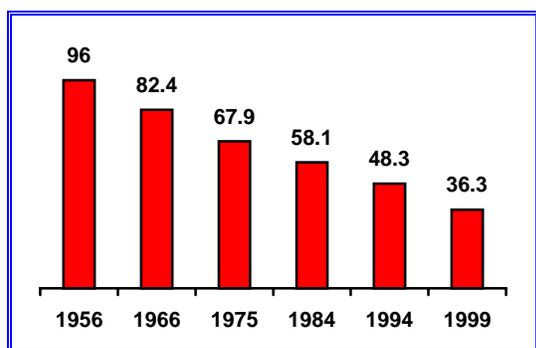
D.3. La lutte contre l'analphabétisme

Depuis l'indépendance, le taux d'analphabétisme (10 ans et plus) a régressé de façon régulière, passant de 85 % en 1956 à 27 % en 1999. Le rythme « d'amélioration » aura été cependant plus rapide pour les hommes que pour les femmes, d'où la persistance d'un décalage assez perceptible entre les deux sexes sur cette longue période.

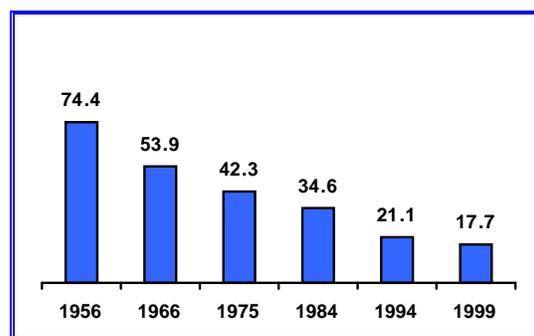
Graphique 15 : Taux d'analphabétisme en % (10 ans et plus)



Source : INS

Graphique 16 : Taux d'analphabétisme féminin

Source : INS

Graphique 17 : Taux d'analphabétisme masculin

Source INS

En considérant les résultats de l'enquête « Population et Emploi » relatifs à l'année 1999, on peut relever s'agissant du taux d'analphabétisme, outre l'écart entre hommes et femmes, 17,7 % contre 36,3 %, une disparité très grande entre les zones communales et les zones non communales : 19 % pour les premières et 41% pour les secondes.

D'un autre point de vue, on peut considérer que la « structure » par tranche d'âge de ce taux - 4,9 % pour les 10-14 ans, 10,7 % pour les 15-29 ans, 27,9 % pour les 30-49 ans et 74,2 % pour les 50 ans et plus - préfigure, pour les années à venir, d'une tendance très nette à la régression de l'analphabétisme.

En fait, si le niveau atteint par le taux d'analphabétisme spécifique de la tranche d'âge pertinente 10-29 ans, qui s'inscrit

d'ores et déjà à 9 %, conforte globalement cette attente, on ne peut manquer de noter que ce taux reste néanmoins encore élevé dans les zones non communales (18 %), notamment pour les femmes (27 %).

Par ailleurs, et en se référant à la norme internationale définissant le taux d'analphabétisme par le pourcentage d'adultes analphabètes dans la population âgée de 15 ans et plus, le taux de la Tunisie s'établit à 30,6 % en 1999 contre 32,6 % en 1997 (Voir rapport UNESCO).

Cette performance est encore « insuffisante » par rapport à la moyenne mondiale de 1997. Elle dépasse, il est vrai, la norme moyenne des Etats Arabes mais reste en deçà de la moyenne des PVD, l'écart avec les régions émergentes (Amérique Latine, Asie de l'Est) étant très grand.

Tableau 27 : Taux d'analphabétisme en % (15 ans et +) 1997

	Total	Hommes	Femmes
Total Mondial	21,9	15,9	27,8
⌘ Régions développées et pays en transition	1,4	0,9	1,9
⌘ Régions en développement	28,5	20,5	36,6
dont :			
- Etats Arabes	41,5	29,6	54,1
- Amérique Latine	12,5	1,5	13,6
- Asie de l'Est	15,7	8,9	22,7

Source : UNESCO

Au vu de cette « distanciation », on peut retenir que la dynamique d'éradication de l'analphabétisme en Tunisie, certes perceptible, demande à être accélérée, dans une double perspective, de relèvement social et de soutien à la compétitivité globale de l'économie.

De ce point de vue, il faut dire que le programme national de lutte contre l'analphabétisme pour la période du IX^{ème} Plan a certes permis d'améliorer « qualitativement » le contenu des programmes et les moyens d'encadrement pour l'alphabétisation des adultes, mais les performances quantitatives, qui ressortent des résultats des trois premières années du Plan sont très limitées :

- Les effectifs couverts par le cycle de base n'ont pas dépassé 28 651 contre 96 000 prévus ; le taux de « poursuite » passage du cycle de base au cycle complémentaire a été inférieur à 50 %.
- Le rendement interne du système est très faible : le taux de réussite au diplôme d'éducation sociale pour les trois années considérées supra a été de 36 % pour l'ensemble des deux cycles et seulement de 28,6 % pour le cycle de base.

Sur la base de ce constat - impact limité du programme et surcoûts - il a été décidé d'engager, dès la rentrée 2000/01, un programme national d'enseignement des adultes, en vue d'accélérer la baisse du taux d'analphabétisme de 27 % en 1999 à 20 % en 2004 et à 16 % en 2006, avec un accent particulier sur :

- La tranche d'âge 15-29 ans : abaissement de ce taux à 3 % en 2004 contre 9,3 % en 1999.
- L'alphabétisation des filles et des femmes ; leur taux d'analphabétisme devant passer de 36,6 % en 1999 à 26 % en 2004 et 22 % en 2006.

Ce programme, qui prévoit des modalités multiples d'apprentissage-enseignement présentiel distribué, enseignement intensif, enseignement au sein des entreprises et à distance – est assorti d'incitations aux « élèves » et aux opérateurs, en particulier le personnel d'encadrement et les ONG.

Il est, en outre, articulé au Programme National de l'Emploi 21/21 avec la mobilisation de quelques 2 500 diplômés de l'ES. Il requiert aussi la participation des entreprises et des composantes de la société civile.

Notons que les premiers résultats attestent d'un engouement très grand pour ce programme, notamment le régime d'enseignement présentiel distribué (plus de 80 % des effectifs) ; les effectifs scolarisés dans les centres d'enseignement des adultes atteignant en mars 2001 près de 110 000 contre une moyenne annuelle de moins de 10 000 pour les trois premières années du IX^{ème} Plan.

CONCLUSION

L'approche tunisienne en matière de développement humain a été fondée depuis les premières années de l'indépendance sur des constantes, en l'occurrence l'indissociabilité des dimensions économique et sociale du développement, l'enracinement des valeurs de solidarité et d'entraide et le renforcement du consensus national.

∄# En témoigne, l'accélération du rythme des réformes initiées dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en vue d'améliorer le rendement du système, de moderniser les méthodes et moyens de transmission des connaissances, d'améliorer l'employabilité des diplômés du système universitaire et d'augmenter sa capacité d'accueil.

Ainsi le taux de scolarisation de la tranche d'âge 6-24 ans est-il passé de 61,7 % en 1994 à 68,4 % en 2000 et, plus particulièrement, la part des étudiants dans la tranche d'âge 20-24 ans est-elle passée de 12,5 % à 21,7 %.

Parallèlement, le taux d'analphabétisme a connu une baisse significative passant de 31,7 % en 1994 à 24, % en 2001.

∄# De son côté, le secteur de la santé a connu de profondes réformes avec la

mise en place d'un programme global de modernisation des hôpitaux universitaires et la mise en œuvre d'une panoplie de réformes concernant notamment les hôpitaux régionaux, la médecine d'urgence, le système d'information sanitaire. Résultat : les indicateurs de santé ont enregistré une nette amélioration et l'espérance de vie est passée de 71,6 ans en 1996 à 72,2 ans en 2000.

∄# Les revenus ont fait aussi l'objet d'un suivi constant comme en témoigne la poursuite des négociations salariales, la révision des conventions collectives, la réforme des régimes salariaux, l'attention portée aux salaires minimums, la réforme du code de travail et l'assouplissement des relations professionnelles. Ainsi, le montant global des dépenses et des transferts à caractère social a pratiquement quadruplé entre 1986 et 2000 passant de 1 330 à 5 182 millions de dinars représentant près de 20 % du PIB.

Parallèlement, les efforts se sont focalisés sur l'amélioration des conditions de vie, ce qui s'est traduit par l'amélioration des différents indicateurs et la réalisation de nombreux acquis. Le seuil de pauvreté est tombé à 4,2 % en 2000 contre 13 % en 1980 et 6,2 % en 1995, la

proportion des logements rudimentaires a été ramenée à 1,2 % en 2000 contre 8,8 % en 1984 et 2,7 % en 1994 et près de 80 % des ménages sont propriétaires de leurs logements. Par ailleurs, les taux de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'électricité dans les zones rurales se sont améliorés passant, entre 1996 et 2000, respectivement de 69,4 % à 79,5 % et de 76,0 % à 90,5 %.

A la faveur des réformes et des politiques socio-économiques engagées, le revenu annuel par habitant atteindrait 2800 dinars environ en 2001 contre 960 dinars en 1986 et 2000 dinars en 1996.

⌘ Les réformes et les politiques socio-économiques engagées ont concouru à l'amélioration des indicateurs socio-économiques et par conséquent à l'amélioration de l'indice du développement humain, en témoigne le niveau atteint par l'IDH : 0,714 en 2000 contre 0,695 en 1999.

Le niveau atteint par l'IDH en 2000-2001 a permis à la Tunisie d'améliorer son classement passant en 2000 du rang 101 au rang 89 en 2001.

Grâce à cette politique axée pour l'essentiel sur la valorisation des ressources humaines, la Tunisie a pu accéder à de nouveaux paliers de développement. Cependant malgré les acquis enregistrés dans tous les domaines, il convient d'assurer la continuité de la politique de population, pallier les insuffisances observées, multiplier les efforts pour relever les défis de la prochaine étape et saisir les opportunités qu'elle offre afin qu'une croissance soutenue contribue à assurer des niveaux plus élevés de bien être et de développement pour que la Tunisie pays émergent réussisse à accéder au rang des pays développés dans les meilleurs délais et conditions possibles.

Encadré 5

Equipe ayant élaboré ce rapport :

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale :

M'hamed Ayed, ex-chef de cabinet

Mohamed Ali Mouelhi, chef de cabinet

Moncef Youzbachi Directeur du projet - Directeur Général des Ressources Humaines

Rachid Barouni, Directeur à la Direction Générale des Ressources Humaines

Ridha Zaiem, Directeur informatique

Néjib Ouerghi, Chargé de mission

PNUD - Tunis :

Ridha Zattal, Chargé de programme

Consultants nationaux :

Moncef Ben Slama

Jamel Boumédiène

Mohsen Ktari

Noureddine Achour

Tahar Abdesselem.

Encadré 6

Index des abréviations

APAL	Agence du Protection et de l'Aménagement du Littoral
ATE	Agence Tunisienne de l'Emploi
ATFP	Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CEF	Contrat Emploi-Formation
CENAFIF	Centre National de Formation des Formateurs et de l'Ingénierie de Formation
CITET	Centre International des technologies de l'Environnement de Tunisie
CNFCPP	Centre National de la Formation Continue et de Formation Professionnelle
CNRPS	Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CREDIF	Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentations et d'Information sur la Femme
CSB	Centres de Santé de Base
CSP	Code du Statut Personnel
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DEG	Droit, Economie et Gestion
DEP/MSP	Direction des Etudes et de Planification /Ministère de la Santé Publique
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DO	Dépenses Ordinaires
EB	Enseignement de Base
EFEB	Examen Final de l'Enseignement de Base
EPS	Etablissement Public de Santé
ES	Enseignement Supérieur
FIAP	Fonds d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle
FM	Formation des Maîtres
FONAPRA	Fonds national pour la promotion de l'artisanat et des petits métiers
FSN	Fonds de Solidarité Nationale
HTA	Hypertension Artérielle
IDH	Indicateur du Développement Humain
IDT	Indicateur du Développement Technologique
INPE	Institut Nationale de Protection de l'Enfance
INS	Institut National de la Statistique
INSAT	Institut National des Sciences Appliquées et de la Technologie
IRM	Imagerie par Résonance Magnétique
ISET	Institut Supérieur des Etudes Technologiques
LAHI	lettres, Arts, Sciences Humaines et Islamiques
MA et A	Maître Assistant et Assistant
MANFORM	Programme de Mise à Niveau de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
MEF	Ministère de l'Education et de la Formation
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur (aujourd'hui MESRST)
MESRST	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFPE	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONG	Organisations Non Gouvernementales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
P et MC	Professeurs et Maîtres de Conférences
PD	Pays développés
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PDUI	Programme de Développement Urbain Intégré
PES	Professeur d'Enseignement Secondaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAFN	Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
PNB	Produit National Brut
PNM	Programmes Nationaux Mobilisateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PRD	Programme Régional de Développement
PRONAFOC	Programme National de Formation Continue
PVD	Pays en Voie de Développement
RMDH	Rapport Mondial du Développement Humain
SA	Sciences Agronomiques
SF	Sciences Fondamentales
SIVP I	Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle I
SIVP II	Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle II
SM	Sciences Médicales et Biologiques
SMB	Sciences Médicales et Biologiques
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (dans l'industrie et le commerce)
ST	Sciences Techniques
TFP	Taxe à la Formation Professionnelle
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Index des tableaux

Tableau 1	: Classement selon l'Indicateur de Développement Humain	12
Tableau 2	: Les grands centres d'innovation technologique dans le monde	19
Tableau 3	: Les composantes de l'indicateur du développement technologique	19
Tableau 4	: Taux de chômage	52
Tableau 5	: Poids des primo-demandeurs d'emploi dans le chômage	52
Tableau 6	: Evolution du nombre de bénéficiaires et des coûts moyens (SIVP I)	62
Tableau 7	: Evolution du nombre de bénéficiaires et des coûts moyens (SIVP II)	62
Tableau 8	: Evolution du programme d'insertion CEF	63
Tableau 9	: Indicateurs sur les effectifs des enseignants	74
Tableau 10	: Indicateurs d'encadrement	75
Tableau 11	: Performances du 1 ^{er} Cycle de l'Enseignement de Base (en %)	76
Tableau 12	: Performance de l'ensemble du 2 ^{ème} cycle (en %)	77
Tableau 13	: Flux de l'ensemble du Cycle secondaire (en %)	77
Tableau 14	: Dépenses Ordinaires (DO) par élève	78
Tableau 15	: Indicateurs de la cohorte de l'année 2000 de l'Ecole de Base	80
Tableau 16	: Taux d'inscription bruts dans l'Enseignement Supérieur pour la tranche d'âge 20-24 ans	83
Tableau 17	: Répartition des étudiants selon le cycle de formation en %	83
Tableau 18	: Structure des effectifs par secteur de formation en % du total de l'Enseignement Supérieur	85
Tableau 19	: Structure des nouvelles inscriptions pour l'année 2000/20001	85
Tableau 20	: Structure des enseignants à plein temps en % (Hors SM)	86
Tableau 21	: Taux d'encadrement sectoriels	87
Tableau 22	: Taux de réussite en %	87
Tableau 23	: Taux de réussite aux examens universitaires (ensemble du cursus) pour les secteurs à forte densité d'effectifs en %	89
Tableau 24	: Déperditions 1997-1999	90
Tableau 25	: Dépenses publiques dans l'enseignement supérieur	90
Tableau 26	: Bourses et prêts (en milliers)	91
Tableau 27	: Taux d'analphabétisme en % (15 ans et +) 1997	93

Index des graphiques

Graphique 1	: Evolution du revenu/ habitant en dinars courants	15
Graphique 2	: Taux de croissance démographique	16
Graphique 3	: Les grands centres d'innovation technologique dans le monde	19
Graphique 4	: Evolution du taux de pauvreté	21
Graphique 5	: Effectif des affiliés sociaux	30
Graphique 6	: Taux global de mortalité	37
Graphique 7	: Taux de mortalité infantile	38
Graphique 8	: Taux brut de natalité	38
Graphique 9	: Taux d'activité	51
Graphique 10	: Effectif des élèves du 1 ^{er} cycle de base	72
Graphique 11	: Taux de scolarisation en 2001	73
Graphique 12	: Effectif des étudiants (en milliers)	82
Graphique 13	: Effectifs de l'ES/total des effectifs du système d'enseignement (%)	82
Graphique 14	: Effectif des enseignants à plein temps (en milliers)	86
Graphique 15	: Taux d'analphabétisme en % (10 ans et plus)	92
Graphique 16	: Taux d'analphabétisme féminin	93
Graphique 17	: Taux d'analphabétisme masculin	93

Index des encadrés

Encadré 1	: Définition de l'Indicateur de Développement Humain (IDH)	11
Encadré 2	: L'IDH, un reflet des progrès accomplis	11
Encadré 3	: L'Indicateur du Développement Technologique (IDT)	18
Encadré 4	: La réforme de l'assurance maladie	43
Encadré 5	: Equipe ayant élaboré ce rapport	97
Encadré 6	: Index des abréviations	98